



République du Sénégal



Organisations des nations unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



**« LECTURE CROISÉE DES DIFFÉRENTS
DOCUMENTS DE POLITIQUES ET DE STRATÉGIES
DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, DE SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION »**

Rapport Final

Présenté par :

Par M. Waly Clément FAYE, Ingénieur Agroéconomiste

Bv Général de Gaulle, Dakar – Sénégal ; Tél : +221 77 532 85 24 / 77 042 10 11
Courriel : clement_faye@yahoo.fr

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS | 6 |
|--|----------|

| | |
|-----------------------------|----------|
| LISTE DES GRAPHIQUES | 7 |
|-----------------------------|----------|

| | |
|---|-----------|
| 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION | 17 |
|---|-----------|

| | |
|------------------------|----|
| 1. 1. Contexte général | 17 |
| 1. 2. Objectifs | 18 |

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| 2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE | 19 |
|-----------------------------------|-----------|

| | |
|---|----|
| 2. 1. Préparation de la mission | 19 |
| 2.1.1. Briefing avec le Comité technique | 19 |
| 2.1.2. Elaboration du rapport d'orientation | 19 |
| 2.1.3. Cadrage méthodologique | 19 |
| 2.1.4. Critères de Lecture | 20 |
| 2. 2. Revue documentaire et analyse croisée | 23 |
| 2. 3. Elaboration du rapport provisoire | 23 |
| 2. 4. Organisation de l'atelier de validation | 24 |
| 2. 5. Rencontres complémentaires et finalisation du rapport | 24 |
| 2. 6. Limites de l'étude | 24 |

| | |
|---|-----------|
| 3. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE | 25 |
|---|-----------|

| | |
|--|----|
| 3. 1. Intégration de la nutrition dans les politiques et stratégies sectorielles agricoles et de l'environnement | 25 |
| 3.1.1. Intégration de la Nutrition dans la SNSAR | 25 |
| 3.1.2. Intégration de la Nutrition dans la SNPS | 28 |
| 3.1.3. Prise en compte de la Nutrition dans le PRACAS | 32 |

| | |
|--|-----------|
| 3.1.4. Prise en compte de la Nutrition dans la Lettre de Politique de Développement de l'Élevage (LPSDE)..... | 36 |
| 3.1.5. Prise en compte de la Nutrition dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Pêches et de l'Aquaculture (LPSDPA) | 39 |
| 3.1.6. Prise en compte de la Nutrition dans la Lettre de Politique de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD)..... | 43 |
| 3. 2. Intégration de la sécurité alimentaire dans les politiques et stratégies sectorielles agricoles et de l'environnement..... | 46 |
| 3.2.1. Intégration de la Sécurité alimentaire dans la PNDN..... | 46 |
| 3.2.2. Intégration de la Sécurité alimentaire dans la SNPS | 49 |
| 3.2.3. Prise en compte de la sécurité alimentaire dans le PRACAS..... | 53 |
| 3.2.4. Prise en compte de la Sécurité alimentaire dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Élevage (LPSDE)..... | 57 |
| 3.2.5. Prise en compte de la Sécurité alimentaire dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Pêches et de l'Aquaculture (LPSDPA) | 60 |
| 3.2.6. Prise en compte de la Sécurité alimentaire dans la Lettre de Politique de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD)..... | 64 |
| 3. 3. Intégration de la protection sociale dans les politiques et stratégies sectorielles agricoles et de l'environnement..... | 68 |
| 3.3.1. Intégration de la Protection Sociale dans la PNDN..... | 68 |
| 3.3.2. Intégration de la Protection Sociale dans la SNSAR..... | 71 |
| 3.3.3. Prise en compte de la Protection Sociale dans le PRACAS | 74 |
| 3.3.4. Prise en compte de la protection sociale dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Élevage (LPSDE)..... | 77 |
| 3.3.5. Prise en compte de la protection sociale dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Pêches et de l'Aquaculture (LPSDPA) | 80 |
| 3.3.6. Prise en compte de la protection sociale dans la Lettre de Politique de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD)..... | 83 |
| 3. 4. Prise en compte des critères transversaux (Genre et ressources naturelles)..... | 87 |
| 3.4.1. Au niveau de la PNDN..... | 87 |
| 3.4.2. Au niveau de la SNSAR | 88 |
| 3.4.3. Au niveau de la SNPS | 88 |
| 3.4.4. Au niveau du PRACAS..... | 89 |
| 3.4.5. Au niveau de la LPSDE..... | 90 |
| 3.4.6. Au niveau de la LPSD/PA | 91 |
| 3.4.7. Au niveau de la LPSEDD..... | 92 |



| | |
|---|-----------|
| 3. 5. Analyse de l'Articulation entre la PNDN, la SNSAR et la SNPS | 93 |
| 3.5.1. Analyse Contexte | 93 |
| 3.5.2. Ciblage | 94 |
| 3.5.3. Objectifs | 95 |
| 3.5.4. Cadre institutionnel | 96 |

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS..... 97

ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES..... 104

ANNEXE 2 : GRILLES DE LECTURE PAR THEMATIQUE..... 105

ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|----------------|--|
| ACF | Action Contre la Faim |
| ACMU | Agence pour Couverture Maladie Universelle |
| CCSC | Communication pour le Changement Social et de Comportement |
| CEDEAO | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CILSS | Comité Permanent Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel |
| CLM | Cellule de lutte contre la Malnutrition |
| CNAAS | Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal |
| DGPSN | Délégation Générale à la Protection sociale et à la Solidarité Nationale |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| GDT | Gestion Durable des Terres |
| IRAM | Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement |
| LPSDE | Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Elevage |
| LPEDD | Lettre de Politique de l'Environnement et du Développement Durable |
| LPSDPA | Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture |
| MAER | Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural |
| MEDD | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable |
| MSAS | Ministère de la Santé et l'Action Sociale |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OS | Objectif Spécifique |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| PNDN | Politique Nationale de Développement de la Nutrition |
| PNSAR | Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à la Résilience |
| PRACAS | Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise |
| PSMN | Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition |
| Pro-ACT | Projet de renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition |
| PSE | Plan Sénégal Emergent |
| RN | Ressources Naturelles |
| SECNSA | Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire |
| SNDES | Stratégie Nationale de Développement Économique et Sociale |
| SNPS | Stratégie Nationale de Protection Sociale |
| SNSAR | Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience |
| UE | Union Européenne |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |



LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|---|----|
| Graphique 1 : Intégration de la Nutrition dans la SNSAR selon les 8 critères spécifiques de lecture..... | 28 |
| Graphique 2 : Intégration de la nutrition dans la SNPS selon les 8 critères spécifiques..... | 31 |
| Graphique 3 : Intégration de la nutrition dans le PRACAS selon les 8 critères spécifiques..... | 35 |
| Graphique 6 : Intégration de la nutrition dans la LPSDE selon les 8 critères spécifiques..... | 39 |
| Graphique 5 : Intégration de la nutrition dans la LPSDPA selon les 8 critères spécifiques..... | 42 |
| Graphique 4 : Intégration de la nutrition dans la LPSEDD selon les 8 critères spécifiques..... | 45 |
| Graphique 7 : Intégration de la Sécurité alimentaire dans la PNDN selon les 8 critères spécifiques..... | 49 |
| Graphique 8 : Intégration de la Sécurité alimentaire dans la SNPS selon les 8 critères spécifiques..... | 52 |
| Graphique 9 : Intégration de la sécurité alimentaire dans le PRACAS selon les 8 critères spécifiques..... | 56 |
| Graphique 11 : Intégration de la sécurité alimentaire dans la LPSDPA selon les 8 critères spécifiques..... | 64 |
| Graphique 10 : Intégration de la sécurité alimentaire dans la LPSEDD selon les 8 critères spécifiques..... | 67 |
| Graphique 12 : Intégration de la sécurité alimentaire dans la LPSDE selon les 8 critères spécifiques..... | 60 |
| Graphique 13 : Intégration de la Protection sociale dans la PNDN selon les 8 critères spécifiques de lecture..... | 71 |
| Graphique 14 : Intégration de la Protection sociale dans la SNSAR selon les 8 critères spécifiques..... | 74 |
| Graphique 15 : Intégration de la protection sociale dans le PRACAS selon les 8 critères spécifiques..... | 77 |
| Graphique 18 : Intégration de la protection sociale dans la LPSDE selon les 8 critères spécifiques..... | 80 |
| Graphique 17 : Intégration de la protection sociale dans la LPSDPA selon les 8 critères spécifiques..... | 83 |
| Graphique 16 : Intégration de la protection sociale dans la LPSEDD selon les 8 critères spécifiques..... | 86 |

A photograph of a hand holding several small, light-colored seeds. The hand is positioned over a large pile of similar seeds. The entire image is overlaid with a semi-transparent green filter. The text 'RÉSUMÉ ÉXÉCUTIF' is printed in a bold, green, sans-serif font in the lower right quadrant of the image.

RÉSUMÉ ÉXÉCUTIF

Le Projet de renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition (Pro-ACT) vient appuyer l'Etat du Sénégal à améliorer la formulation et la mise en cohérence des différentes stratégies politiques & programmes de sécurité alimentaire et de nutrition pour renforcer leurs impacts sur les populations vulnérables. Il est financé par l'Union Européenne et exécuté par la FAO, en collaboration avec le MAER, le SECNSA et la CLM.

Le Pro-ACT a commandité plusieurs études dont celle portant sur la «Lecture croisée des différents documents de politiques et de stratégies de développement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition» dont le but est d'améliorer la cohérence des documents de politiques et de stratégies de développement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNDN, SNSAR, SNPS, PRACAS, LPSDE, LPSDPA, LPSEDD) à travers une lecture croisée et la formulation de recommandations d'ajustement.

Cette lecture croisée a été faite à travers trois grilles bâties sur les dix critères dont huit critères spécifiques et deux critères transversaux :

1. Analyse du contexte et des risques
2. Ciblage des groupes vulnérables
3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques
4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables
5. Indicateurs d'effets et d'impact
6. Genre et autonomisation des femmes (critère transversal)
7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable
8. Préservation et amélioration des ressources naturelles (critère transversal)
9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation
10. Plan de communication accompagnant la mise en œuvre de la Stratégie

Pour chaque critère, une grille de notation a été élaborée afin de mesurer le niveau d'intégration de la thématique étudiée (nutrition, sécurité alimentaire, protection sociale) dans la politique ou la stratégie étudiée. Des notes variant de 0 à 3 sont données, 3 signifiant un lien fort entre la politique/stratégie étudiée et la thématique sur le critère concerné. L'analyse a été faite sur la base d'une lecture intelligente des documents afin d'identifier les liens directs et indirects avec la thématique étudiée.

Un système de pondération a été mis en place. Les critères jugés plus significatifs (ciblage, contenu des plans d'actions prioritaires) ont les coefficients les plus élevés. L'appréciation du niveau d'intégration de la thématique étudiée est faite sur la base du rapport entre la note obtenue et la note maximale pondérée.

L'exploitation des différentes politiques et stratégies et leur analyse à travers le prisme des grilles a permis d'aboutir aux principaux résultats ci-après :



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Une assez bonne intégration de la nutrition dans 5 des 6 politiques et stratégies étudiées (SNSAR, SNPS, PRACAS, LPSDE et LPSDPA) :

- une intégration très satisfaisante de la nutrition dans la SNSAR, particulièrement pour les critères relatifs au contexte au ciblage, aux objectifs et aux plans d'actions ; les points d'amélioration concernent principalement les critères suivants : indicateurs contributifs, risques et mesures d'atténuation et communication.
- une intégration satisfaisante de la nutrition dans la SNPS, notamment au niveau des critères liées au contexte, au ciblage, au contenu des plans d'actions et aux indicateurs ; en revanche des efforts devront être fournis au niveau du cadre institutionnel, de la gestion des risques et de la communication ;
- une prise en charge moyenne de la nutrition dans le PRACAS avec une bonne intégration de la thématique nutritionnelle au niveau de l'analyse du contexte, des objectifs, des plans d'action et du cadre institutionnel ; des efforts devront être fournis, par contre, dans la stratégie de communication, la gestion des risques, le ciblage et la définition d'indicateurs nutrition sensibles ;
- une intégration satisfaisante de la nutrition dans la LPSDE, principalement au niveau du contexte, des objectifs, des plans d'actions et du cadre institutionnel ; les efforts à déployer devront être concentrés sur la définition d'indicateurs nutrition sensibles et la gestion des risques ;
- une d'intégration moyenne de la nutrition dans la LPSDPA, particulièrement au niveau du contexte, des objectifs et du contenu des plans d'actions ;
- une faible prise en compte de la nutrition dans la LPSEDD et LPSDPA ; pour ces deux politiques, la thématique nutritionnelle est absente dans les critères suivants : objectifs, indicateurs contributifs, risques et mesures d'atténuation et communication.

Par ailleurs, la finalisation (en cours) du Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition (PSMN) et des Plans d'actions sectoriels permettra de définir les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la PNDN. Il permettra également de préciser les activités sectorielles et les indicateurs d'effets liés à la nutrition.

Une intégration satisfaisante à moyenne de la sécurité alimentaire dans 5 des 6 politiques et stratégies analysées (SNPS, PRACAS, LPS-DE, LPSDPA) :

- une prise en compte satisfaisante de la sécurité alimentaire dans la LPSDE, particulièrement au niveau du contexte, des objectifs, des plans d'action et du cadre institutionnel ;
- une intégration moyenne à satisfaisante de la sécurité alimentaire dans le PRACAS, particulièrement au niveau des objectifs, plans d'actions prioritaires et indicateurs contributifs ; la thématique est cependant absente au niveau du ciblage et de l'analyse du contexte ;
- une prise en compte moyenne de la sécurité alimentaire dans la PNDN ; notamment au niveau du contexte, du ciblage, des objectifs et du plan d'action ;
- une intégration moyenne de la sécurité alimentaire dans la SNPS ; la thématique est bien prise en compte au niveau des critères suivants : contexte, gestion des risques, objectifs, contenu des plans d'action et indicateurs ;
- une intégration moyenne des questions de sécurité alimentaire dans la LPSDPA, surtout au niveau des objectifs et plans d'action.
- une prise en charge très faible des questions de sécurité alimentaire dans la LPSDEDD marquée par l'absence de la thématique dans tous les critères sauf au niveau du ciblage, des objectifs et du plan d'action.

Une intégration moyenne à faible de la protection sociale dans les politiques et stratégies analysées :

- une intégration moyenne de la protection sociale dans la PNDN, la SNSAR et la LPSDE ;
- une intégration faible de la protection sociale dans la LPSDEDD ;
- une intégration très faible de la protection sociale dans le PRACAS et la LPSDPA.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Par rapport à l'articulation entre les trois principales politiques et stratégies multisectorielles étudiées (PNDN, SNSAR et SNPS), l'analyse a été faite sur les quatre critères suivants : l'analyse du contexte, le ciblage, les objectifs visés et le cadre institutionnel.

En termes d'analyse du contexte et du diagnostic, on note une articulation moyenne entre la SNSAR et la PNDN, de même qu'entre la PNDN et la SNPS. En revanche, l'articulation est forte entre la SNSAR et la SNPS pour ce critère.

Par rapport au critère relatif au ciblage, l'articulation entre les trois principales politiques et stratégies étudiées est globalement bonne. En effet, elles ciblent toutes, dans leurs objectifs, les enfants âgés de moins de 5 ans et les femmes. En toute logique, la SNPS partage avec la PNDN comme cibles prioritaires supplémentaires les femmes enceintes ou allaitantes ; la SNPS et la SNSAR partagent comme cibles supplémentaires les personnes âgées et les handicapés.

Au niveau de la définition des objectifs globaux et spécifiques, le niveau d'articulation entre les trois documents est globalement satisfaisant, surtout entre la SNSAR et la SNPS. En effet, plusieurs points de convergence se retrouvent dans la déclinaison des objectifs : renforcement de la coordination et de la gouvernance, amélioration de l'état nutritionnel, renforcement de la résilience, etc.

L'articulation au niveau du critère relatif au dispositif de coordination et de pilotage est forte entre la SNSAR et la PNDN, mais aussi entre la SNSAR et la SNPS. Par contre, les points de convergence sont rares entre la PNDN et la SNPS pour ce critère.

Du point de vue de l'ancrage institutionnel, le SECNSA et la CLM sont rattachés à la même institution, à savoir la Primature, tandis que la DGPSN est rattachée à la Présidence de la République.

En outre, les trois politiques et stratégies multisectorielles ne font aucunement référence les unes des autres. La SNPS, validée en 2016, n'a pas intégré les outputs de la SNSAR et de la PNDN validés toutes en novembre 2015.

Recommandations en vue d'une meilleure intégration de la Nutrition dans les Politiques et Stratégies sectorielles (PRACAS, LPSDE, LPSDPA, LPSEDD)

- Par rapport au PRACAS :
 - renforcer la partie diagnostic en donnant quelques indicateurs importants liés à la nutrition ;
 - intégrer au niveau de l'objectif global des indicateurs nutrition sensibles vis-à-vis des plus vulnérables et des zones rurales
- Intégrer davantage des activités et indicateurs nutrition sensibles d'effets contribuant à améliorer la nutrition (ex : valorisation des produits forestiers à haute valeur nutritive) respectivement dans les lignes d'actions de la LPSEDD et son cadre de suivi-évaluation ;
- Proposer des indicateurs liés à la nutrition au niveau de l'impact de la LPSDE, sachant que son objectif de développement contribue au renforcement de la nutrition ;
- Préciser de façon plus explicite les objectifs de renforcement nutritionnel définis dans la

LPSDPA ;

- Prendre en compte, dans les prochaines revues des politiques et stratégies, les nouveaux éléments fournis par le PSMN, les plans d'actions sectoriels et les indicateurs d'effets et d'impact nutrition sensibles proposés ;
- Actualiser le décret de création de la CLM, notamment dans sa composition.

Recommandations en vue d'une meilleure intégration de la Sécurité alimentaire dans les Politiques et Stratégies sectorielles (PRACAS, LPSDE, LPSDPA, LPSEDD)

- Pour le PRACAS :
 - Améliorer la partie diagnostic du PRACAS en donnant les indicateurs relatifs aux taux d'insécurité alimentaire au niveau national et par région
 - Affiner le ciblage du PRACAS pour mieux prendre en compte les populations et régions en situation d'insécurité alimentaire ; promouvoir une agriculture plus inclusive et d'équité
- Proposer des indicateurs liés à la sécurité alimentaire et à ses piliers au niveau des effets et de l'impact de la LPSDE (ses objectifs concourant fortement à la sécurité alimentaire), particulièrement au niveau des piliers disponibilité et accès ;
- Proposer des indicateurs liés à la sécurité alimentaire ou à certains de ses piliers pour la mesure de l'impact de la LPSDPA, sachant que les objectifs de la Politique intègrent parfaitement la sécurité alimentaire ;
- Renforcer, au niveau des effets et impacts de la LPSEDD, les indicateurs liés à la sécurité alimentaire ou à ses piliers ;
- Intégrer le MAER dans le cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la LPSEDD, compte tenu des liens étroits existant entre le secteur agricole, la résilience des populations et l'environnement ;
- Intégrer davantage la sécurité alimentaire dans la PNDN, particulièrement au niveau de l'analyse du contexte et le cadre institutionnel ;
- Fournir quelques données statistiques sur la sécurité alimentaire dans l'analyse du contexte, des opportunités et défis faite dans la PNDN ;
- Prendre en charge les piliers de la sécurité alimentaire dans la déclinaison des objectifs de la PNDN.

Recommandations en vue d'une meilleure intégration de la Protection sociale dans les Politiques et Stratégies sectorielles (PRACAS, LPSDE, LPSDPA, LPSEDD)

- Renforcer le lien entre le PRACAS II et la protection sociale en prenant en compte les besoins des groupes vulnérables dans l'analyse du contexte et la définition des objectifs et plans d'actions ;
- Proposer des indicateurs contribuant à une meilleure protection sociale dans le cadre du PRACAS II ;



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

- Intégrer la dimension gestion des risques liés à la mise en œuvre du PRACAS sur les groupes vulnérables et des mesures visant à leur faciliter l'accès à la terre et aux facteurs de production ;
- Améliorer l'analyse diagnostic faite dans la LPSEDD en établissant le lien avec la résilience et la protection des groupes vulnérables ;
- Proposer des indicateurs liés aux domaines d'impact économique de la protection sociale au niveau de la LPSDPA ;
- Associer la DGPSN aux travaux de pilotage et de coordination de la LPSDE, en raison du rôle de l'élevage dans la résilience des couches vulnérables.

Afin de renforcer l'articulation entre la SNSAR, la PNDN et la SNPS, les mesures suivantes sont proposées :

- Finaliser la validation et le large partage du plan stratégique national multisectoriel de développement de la nutrition et y associer l'ensemble des acteurs clés ;
- Proposer des indicateurs liés à la nutrition et à la protection sociale en vue de la mesure de l'impact de la SNSAR ;
- Lister les principaux membres du Comité interministériel de suivi de la SNPS et y intégrer le SECNSA et la CLM ;
- Mettre en place un cadre de coordination tripartite (SECNSA, CLM, DGPSN) pour renforcer l'articulation des politiques multisectorielles et transversales et assurer une meilleure cohérence et synergies des interventions ;
- Développer d'autres programmes ou interventions phares, au sein de la SNPS ou en synergie, contribuant au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au-delà du Programme National de Cantines scolaires ;
- Définir un cadre de suivi-évaluation harmonisé et commun aux trois politiques et stratégies multisectorielles ;
- Harmoniser les actions de communication prévues au niveau des trois stratégies ;
- Réaliser des actions communes de communication à l'endroit des cibles communes, particulièrement les enfants de moins de 5 ans et les femmes en état de grossesse ou allaitantes.
- Définir un cadre de ciblage prioritaire commun (ménages, groupes et zones), accompagné d'un paquet d'actions communes à fort impact exécutées de façon coordonnée.

L'élaboration du Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à la Résilience (PNSAR) et la validation du PSMN devraient permettre de prendre en charge les recommandations portant sur certains critères (plans d'action, indicateurs et gestion des risques). En effet, ces documents précisent certains aspects opérationnels et de suivi-évaluation, tout en créant une plus grande articulation avec les autres secteurs.

L'approche participative et multisectorielle adoptée par la CLM durant le processus de formulation du PSMN devra être capitalisée en vue du PNASAR.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

1. 1. Contexte général

Le Sénégal s'est doté en 2014 d'un nouveau cadre de référence des politiques économiques et sociales : le Plan Sénégal Emergent (PSE). Le PSE, qui fait suite à la Stratégie Nationale de Développement Économique et Sociale (SNDES), se fixe comme vision de construire « *un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et dans un État de droit* ». Il repose sur trois (3) axes :

(i) Transformation structurelle de l'économie et croissance

(ii) Capital Humain, protection sociale et développement durable,

(iii) Gouvernance, paix et sécurité.

L'opérationnalisation du PSE est assurée à travers des politiques et stratégies sectorielles, parmi lesquelles :

la **Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR)**, validée en novembre 2015, qui vise à assurer aux populations sénégalaises une sécurité alimentaire durable et une meilleure résilience face aux chocs ;

la **Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN)**, finalisée en novembre 2015, qui se fixe comme objectif général d'« assurer à tous un état nutritionnel satisfaisant particulièrement les enfants de moins de cinq ans, les femmes en âge de procréer et les adolescentes » ;

la **Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS)**, révisée en juin 2016, définie sur la période 2015-2035 qui vise à « construire un système de protection sociale accessible à toutes les Sénégalaises et à tous les Sénégalais, fournissant à chacun(e) un revenu minimum garanti et une couverture maladie, mais aussi un filet de sécurité global assurant la résilience à tous ceux qui souffrent des chocs et des crises qui peuvent les faire basculer dans la pauvreté » ;

le **Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS)**, validé en 2014, qui vise : l'optimisation des performances de la filière arachide, l'autosuffisance en riz à l'horizon 2017, l'autosuffisance en oignon et le développement des filières de fruits et légumes de contre-saison ;

la **Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Élevage (LPSDE)**, validée en décembre 2016 et qui s'étale sur la période 2017-2021 ; elle vise trois objectifs stratégiques : i) augmenter significativement la productivité et les productions animales ; ii) mettre en place les mesures et conditions nécessaires pour assurer la durabilité des systèmes d'élevage ; iii) améliorer l'accès aux marchés et la valorisation des produits animaux et iv) améliorer la gouvernance du sous-secteur ;

la **Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSD/PA)**, validée en approuvée en août 2016 et élaborée pour la période 2016-2023 ; son objectif global est de « contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, à la croissance économique et au développement local » ;

la **Lettre de Politique de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD)**, finalisée en décembre 2015, dont l'objectif global est de « créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations ».

Par ailleurs, deux Programmes structurant seront opérationnalisés prochainement : le Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition (PSMN) en cours de validation et le Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à la Résilience (PNSAR) dans la formulation devrait démarrer avant la fin de premier semestre de l'année en cours.

Pour favoriser l'efficacité dans la mise en œuvre de ces stratégies et programmes et optimiser leur impact favorable, il est nécessaire d'assurer l'articulation et la cohérence de leurs objectifs globaux de sécurité alimentaire, de nutrition et de protection sociale.

Par ailleurs, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à travers la SNSAR, la PNDN et la SNPS à renforcer les capacités des parties prenantes dans la planification, la collecte, l'analyse, le suivi et l'évaluation des données sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

C'est dans ce contexte que le Projet de renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition (Pro-ACT), financé par l'Union Européenne et exécuté par la FAO, en collaboration avec le MAER, le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA) et la Cellule de lutte contre la Malnutrition (CLM), a été mis en place. L'un des objectifs du PRO-ACT est l'analyse et l'amélioration de la formulation, de la mise en cohérence des différentes stratégies politiques, programmes de sécurité alimentaire et de nutrition pour renforcer leurs impacts sur les populations vulnérables.

1. 2. Objectifs

L'objectif général de la mission est d'améliorer la cohérence des documents de politiques et de stratégies de développement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNDN, SNSAR, SNPS, PRACAS, LPSDE, LPSDPA, LPSEDD) à travers une lecture croisée et la formulation de recommandations d'ajustement.

De façon spécifique, il s'agira :

- d'analyser le niveau d'intégration de la nutrition dans les politiques et stratégies sectorielles agricoles et de l'environnement (PRACAS, LPSDE, LPSD/PA, LPSEDD) de protection sociale et de sécurité alimentaire ;
- d'analyser l'articulation des politiques et stratégies sectorielles et multisectorielles avec i) la SNSAR ; (ii) la PNDN et iii) la SNPS ;
- d'apprécier la cohérence et l'articulation entre la SNSAR, la PNDN et la SNPS ;
- de formuler des propositions d'amélioration pour l'intégration de la nutrition dans les stratégies de politiques agricoles, de protection sociale et de sécurité alimentaire ;
- de formuler des recommandations pour une meilleure articulation entre la SNSAR, la PNDN et la SNPS.



2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique adoptée pour mener à bien la mission a suivi quatre phases :

- 1) Préparation de la mission et cadrage méthodologique ;
- 2) Revue documentaire et lecture croisée ;
- 3) Elaboration du Rapport provisoire ;
- 4) Restitution du rapport au Comité de Pilotage ;
- 5) Rencontres complémentaires et finalisation du rapport.

2. 1. Préparation de la mission

2.1.1. Briefing avec le Comité technique

Une réunion de démarrage a été organisée avec le Comité technique en charge d'accompagner la mission. Elle a permis de préciser les attentes du Client et d'identifier toute la documentation pertinente, notamment les grilles et critères déjà utilisées au Sénégal et dans les autres pays africains (Tchad, Burkina Faso).

2.1.2. Elaboration du rapport d'orientation

La revue préliminaire des documents de politique et l'exploitation des grilles et critères définis par certains organismes (AGIR, CILSS, ACF, FAO, UE) a permis d'élaborer le rapport d'orientation.

Une deuxième réunion a permis de valider la note, particulièrement les grilles de lecture proposées, et le calendrier de la mission.

2.1.3. Cadrage méthodologique

La mission devra répondre aux questions clés ci-après :

- la nutrition est-elle suffisamment intégrée dans les politiques et stratégies sectorielles Agricoles, de protection sociale et de sécurité alimentaire ?
- la sécurité alimentaire est-elle suffisamment intégrée dans les politiques et stratégies sectorielles Agricoles, de protection sociale et de nutrition ?
- la protection sociale des catégories les plus vulnérables est-elle suffisamment intégrée dans les politiques et stratégies sectorielles Agricoles et de sécurité alimentaire ?
- quel est le niveau d'articulation des stratégies et politiques sectorielles et multisectorielles avec la SNSAR ?
- quel est le niveau d'articulation des stratégies et politiques sectorielles et multisectorielles avec la PNDN et la SNPS ?
- quels sont les ajustements à faire pour mieux intégrer la nutrition dans les politiques et stratégies de développement agricoles, de protection sociale et de sécurité alimentaire ?
- la SNSAR, la PNDN et la SNPS sont-elles bien articulées et cohérentes entre elles ?
- quelles sont les mesures à prendre pour mieux articuler la SNSAR, la PNDN et la SNPS ?

Les critères de lecture ont été établis sur la base d'une analyse de la documentation existante et de critères déjà utilisés au niveau national et régional :

- Grille de lecture des Politiques et Programmes contribuant à la Résilience, élaborée en septembre 2013 dans le cadre de l'Alliance Globale pour la Résilience – AGIR Sahel et Afrique de l'Ouest (CE-DEAO-UEMOA-CILSS) ;
- Grille d'évaluation du niveau d'intégration de la nutrition dans les documents cadres de l'Etat, réalisée en janvier 2015 au Tchad par l'Union Européenne ;
- Critères utilisés par l'Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement durant l'Analyse de l'intégration des objectifs et indicateurs de nutrition dans les politiques et programme sectoriels réalisée en juillet 2014 ;
- Etude de cas réalisé par Action Contre la Faim-International au Burkina Faso en juillet 2013 sur les politiques agricoles et la nutrition ;
- Compendium d'indicateurs agricoles nutrition sensibles de la FAO ;
- Travaux réalisés par la FAO sur : i) recommandations clés pour améliorer la nutrition à travers les l'agriculture et les systèmes alimentaires en 2015 ; ii) nutrition et protection sociale et 2015 ; iii) nutrition et résilience en 2014.

2.1.4. Critères de Lecture

L'exploitation de ces différentes méthodologies a permis de concevoir une grille de lecture et d'analyse des politiques et stratégies basée sur dix (10) critères dont 8 critères spécifiques et 2 critères transversaux :

- 1. Analyse du contexte et des risques**
- 2. Ciblage des groupes vulnérables**
- 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques**
- 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables**
- 5. Indicateurs d'effets et d'impact**
- 6. Genre et autonomisation des femmes (critère transversal)**
- 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable**
- 8. Préservation et amélioration des ressources naturelles (critère transversal)**
- 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation**
- 10. Plan de communication accompagnant la mise en œuvre de la Stratégie**

Nous présentons dans le tableau suivant les questions clés pour chaque critère, de même que les éléments d'appréciation pour les thématiques étudiées (sécurité alimentaire, nutrition et protection sociale) :



Tableau : Critère de lecture des documents étudiés

| CRITERE | QUESTION CLE | ELEMENTS D'APPRECIATION |
|--|--|---|
| 1. Analyse du contexte | Le diagnostic et l'état des lieux ont-ils pris en charge les questions de sécurité alimentaire, de nutrition ou de protection sociale ? | <ul style="list-style-type: none"> Prise en compte de la situation de la sécurité alimentaire, de la nutrition ou de la protection sociale dans l'analyse du contexte Etablissement de la problématique justifiant la nécessité de mettre le lien entre la nutrition, la sécurité alimentaire, la protection sociale et le secteur considéré |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle | La politique, la stratégie et les programmes élaborés intègrent-ils la dimension pauvreté et pro-pauvreté et s'adressent-ils effectivement aux ménages les plus vulnérables aux crises alimentaires ou nutritionnelles ? | <p>Cibles définies en fonction du domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nutrition : enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes ou allaitantes, adolescentes, femmes en âge de procréer prioritairement au sein des ménages pauvres Sécurité alimentaire : populations rurales, périurbaines et urbaines pauvres, ménages/zones en situation d'insécurité alimentaire Protection sociale : enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes ou allaitantes, veuves chefs de ménage, personnes âgées de 60 ans et +, handicapés et invalides, ménages très pauvres, ménages pauvres |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | La logique d'intervention intègre-t-elle des objectifs d'atteinte de la sécurité alimentaire, de la nutrition ou de protection sociale | <ul style="list-style-type: none"> Intégration d'objectifs liés à l'augmentation de la disponibilité alimentaire, à l'amélioration de l'accessibilité aux aliments, de leur utilisation et de la stabilité Existence d'objectif lié à l'amélioration de l'état nutritionnelle Contribution de la Politique au renforcement de la protection sociale des couches vulnérables |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la SAN ou à la PS | Les interventions proposées ont-elles un impact positif sur la sécurité alimentaire, la nutrition ou à la protection sociale ? | <ul style="list-style-type: none"> Liens entre les activités du Plan d'action prévues et les objectifs de Sécurité Alimentaire, de Nutrition et de protection sociale (SNSAR, PNDN, SNPS) Ciblage des pauvres des zones rurales, urbaines et périurbaines |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | Le Plan de suivi-évaluation inclut-il des indicateurs d'effets et d'impact sur la Sécurité Alimentaire, la Nutrition et la protection sociale des ménages ? | <ul style="list-style-type: none"> Un Plan de suivi-évaluation intégrant des indicateurs sectoriels liés à la Sécurité Alimentaire, à la Nutrition et à la protection sociale Document prévoit de mesurer la contribution des actions à l'amélioration directe ou indirecte de la Sécurité Alimentaire, de la Nutrition et de la protection sociale |

| CRITERE | QUESTION CLE | ELEMENTS D'APPRECIATION |
|--|---|--|
| 6. Genre et autonomisation des femmes | La politique prend-elle en compte la dimension genre et l'autonomie économique des femmes ? | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ciblage des femmes et des jeunes, des milieux urbain et rural ▪ Prise en compte de la dimension genre dans les Politiques/Programmes de Sécurité Alimentaire, de Nutrition et de Protection Sociale ou PAS et leurs cadres logiques/plan d'action pour le suivi de leur mise en œuvre ▪ Actions concrètes en faveur de l'autonomisation économique des femmes dans les Politiques/Programmes de Sécurité Alimentaire, de Nutrition et de Protection Sociale |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | Les principaux acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire, nutrition ou la protection sociale sont-ils associés à la coordination et au suivi de la politique/des Programmes | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication des acteurs institutionnels principaux en charge des questions de Politiques/Programmes de Sécurité Alimentaire, de Nutrition et de Protection Sociale (SECNSA, CLM, DGPSSN, OSC) dans le dispositif national de coordination et de suivi de la Politique/Programmes, mesures d'accompagnement de renforcement de capacités, ▪ Prise en compte d'un dispositif intégré de suivi dans les politiques/Programmes ▪ Collaboration, actions communes et synergies avec les acteurs institutionnels dans la planification la mise en œuvre et le suivi des actions ▪ Implication des sectoriels dans le suivi au niveau central et déconcentré/local |
| 8. Préservation et amélioration des ressources naturelles | La politique prend-elle en charge les questions liées à la préservation de l'environnement et à la GRN | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation de la biodiversité, des sols et des ressources en eau ▪ Actions de restauration des ressources naturelles (GDT) et de valorisation des énergies renouvelables ▪ Gestion des changements climatiques |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | La politique a-t-elle identifié des conséquences négatives possibles sur la Sécurité Alimentaire, la Nutrition et la Protection Sociale et la protection sociale ? Prévoit-elle des mesures d'atténuation ? | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'appropriation et obstacles politiques ▪ Identification des conséquences négatives potentielles sur la Sécurité Alimentaire, la Nutrition et la protection sociale ▪ Définition de mesures d'atténuation |
| 10. Plan de communication | Existe-t-il un Plan de communication pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie/politique/programme ? Intègre-t-il les questions de Sécurité Alimentaire, Nutrition et de protection sociale | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des actions de communication prévues en direction des couches ciblées ▪ Existence d'un plan de communication sur la SAN dans les politiques et programmes ▪ Niveau de prise en compte des thématiques liées à la Sécurité Alimentaire, à la Nutrition et à la protection sociale |

NB : Les grilles de lecture pour chaque thématique sont présentées en annexe.

Les critères et grilles de lecture ont été validés à l'occasion d'une deuxième réunion tenue avec les membres du Comité technique.



2. 2. Revue documentaire et analyse croisée

Les différents documents de politiques et stratégies de développement concernés ont été passés en revue (PNDN, SNSAR, SNPS, PRACAS, LPSDE, LPSDPA, LPSEDD) et analysés sous le prisme de grilles spécifiques permettant d'analyser chaque critère et de ressortir l'articulation et la cohérence recherchées entre les différents documents analysés.

L'approche est basée sur une lecture «intelligente» des différents documents afin d'identifier les liens (directs et indirects) avec la thématique.

Pour chaque critère, l'appréciation a été faite sur la base de grilles de notation spécifiques sur une échelle de 0 à 3. Le remplissage des grilles permettra une analyse précise des facteurs favorables pris en compte et d'attribuer une note finale pour chaque critère.

Ensuite, un système de pondération a été défini en attribuant des coefficients à chaque critère selon l'importance qui lui est attribué. Ce qui permettra in fine de calculer la note globale pour chaque politique/stratégie.

Le système de pondération ci-après est a été appliqué :

| CRITERE | Note maximale | Coefficient | Note finale pondérée |
|--|---------------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 3 | 2 | 6 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle | 3 | 4 | 12 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 3 | 2 | 6 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 3 | 4 | 12 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 3 | 2 | 6 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 3 | 2 | 6 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 3 | 1 | 3 |
| 10. Plan de communication | 3 | 1 | 3 |
| NOTE MAXIMALE | 24 | | 54 |

Les critères qui nous paraissent les plus importants obtiennent les coefficients le plus élevés. Il s'agit essentiellement du ciblage des groupes vulnérables et de la prise en compte de la nutrition, de la sécurité alimentaire ou de la protection sociale dans les objectifs et axes stratégiques de la Politique/Stratégie analysée.

Pour chaque critère, des appréciations particulières seront faites en fonction de la valeur de la note.

L'appréciation du niveau d'intégration de la thématique dans la politique et la stratégie étudiée est faite en faisant le rapport entre la note globale obtenue et la note maximale. La visualisation graphique des différentes notes des critères permet de mesurer les gaps pour chaque critère par rapport à la note maximale.

Les critères transversaux (Genre et autonomisation des femmes & Préservation et amélioration des ressources naturelles) sont, quant à eux, analysés séparément par rapport aux autres critères.

2. 3. Elaboration du rapport provisoire

L'analyse de la grille de lecture renseignée a permis de répondre aux questions clés de la mission. Pour chaque document de politique et stratégie analysée, les résultats ont été présentés sous forme de tableaux et de narratif (pour chaque critère) et le niveau d'articulation avec la SNSAR, la PNDN et la SNPS a été apprécié. Les résultats finaux ont été illustrés à l'aide de représentations graphiques et complétés par des recommandations.

2. 4. Organisation de l'atelier de validation

La deuxième version du rapport provisoire intégrant les commentaires et observations des membres du Comité technique a été présentée aux membres du Comité de Pilotage à l'occasion d'un atelier national de restitution. Ce qui a permis de recueillir l'avis des autres parties prenantes, particulièrement celui des Cellules d'Etudes et de Planification (CEP) des Ministères des secteurs analysés.

2. 5. Rencontres complémentaires et finalisation du rapport

A la suite de l'atelier de restitution et conformément aux recommandations du Comité de Pilotage, des séances de travail ont été tenues avec le Bureau Exécutif de la CLM, mais aussi avec les CEP de certains Ministères dont les documents ont été étudiés (Pêche et Aquaculture, Elevage et productions animales). Ce qui a permis de mieux affiner la lecture et de vérifier directement dans les documents la prise en charge de la thématique étudiée.

C'est par la suite que le présent rapport final a été produit.

2. 6. Limites de l'étude

L'exercice de lecture croisée présente deux limites principales :

- Les documents analysés se situent à des niveaux différents (politique, stratégique et opérationnel) qui ne permettent pas de les comparer équitablement sur les dix critères validés par le Comité technique ; en effet, certains critères ne sont pas applicables aux documents de Politique comme la PNDN qui, en général, n'abordent pas les questions opérationnelles et de suivi-évaluation (critères 4, 5, 7 et 9) ;
- L'opérationnalisation de certains documents de politique et de stratégie comme la PNDN et la SN-SAR est prévue dans le cadre de Programmes spécifiques (PSMN et PNASAR respectivement). Les détails liés à la mise en œuvre, aux indicateurs d'effets et d'impact, à la gestion des risques et à la communication seront précisés dans ces documents qui ne font pas partie du champ de lecture car non encore élaborés ou validés. C'est le cas aussi pour les Lettres de Politique Sectorielle de Développement qui, dans leur processus d'opérationnalisation, ont prévu de mettre en place des systèmes de suivi-évaluation et différents comités en charge du suivi et de la coordination de la mise en œuvre. La période de réalisation de la présente mission de permettra malheureusement pas de prendre en compte ces éléments.

Les résultats atteints devront donc être analysés au regard de ces deux limites. En effet, à chaque fois que le critère n'est pas applicable¹, la note 0 a été donnée.

¹ Ex : le critère n°4 sur le contenu des Plans opérationnels n'est pas applicable à la PNDN



3. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

3.1. Intégration de la nutrition dans les politiques et stratégies sectorielles agricoles et de l'environnement

3.1.1. Intégration de la Nutrition dans la SNSAR

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Prise en compte de la nutrition dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | La SNSAR dans son diagnostic fait une description détaillée de la situation nutritionnelle au niveau national | 3 |

La partie de la SNSAR relative au diagnostic dresse un état des lieux détaillé de la situation de la nutrition au Sénégal à travers la Politique définie (PNDN), la situation des indicateurs spécifiques à la nutrition : malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans, malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans, insuffisance pondérale (pages 32 et 33).

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--------------------------------------|------|
| Ciblage des enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes ou allaitantes, adolescentes, femmes en âge de procréer | La SNSAR cible toutes ces catégories | 3 |

Le principe n°4 sur la prise en compte de l'équité et l'égalité de genre montre que ce sont les femmes, les enfants et les personnes âgées et/ou personnes vivant avec un handicap qui sont les plus exposés à l'insécurité alimentaire (p. 47). Il s'y ajoute que les femmes enceintes et allaitantes ainsi que les enfants de 0 à 5 ans sont les catégories qui souffrent le plus de maladies carencielles et nutritionnelles.

Ce ciblage est réaffirmé dans les orientations stratégiques avec les femmes, des enfants de 0 à 5 ans et des personnes âgées (P. 48).

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la nutrition dans la logique d'intervention | La SNSAR intègre des objectifs liés à la nutrition dans sa vision et au niveau des axes stratégiques 1 et 2 | 3 |

La nutrition est prise en compte dans l'énoncé de la vision de la SNSAR qui est d'« œuvrer à ce que les couches et les catégories les plus vulnérables à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle accèdent aisément et de manière durable à une alimentation suffisante, saine et nutritive avec de fortes capacités de résilience à l'horizon 2035 » (p. 44).

L'une des orientations stratégiques de la SNSAR est l'amélioration de l'état nutritionnel des populations, notamment des femmes, des enfants de 0 à 5ans et des personnes âgées. La nutrition est également bien prise en compte dans les axes stratégiques 1 et 2 (pages 48 et 49).

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables à la nutrition

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|----------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables à la nutrition | La SNSAR par rapport à la nutrition a un lien jugé très fort du fait que les quatre grands axes stratégiques du document sont déclinés en lignes d'actions toutes liées à une amélioration de la nutrition de façon directe ou indirecte. | 3 |

La SNSAR a retenu quatre secteurs piliers que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, et l'industrie agroalimentaire. Les axes stratégiques 1 et 2 qui sous-tendent ces piliers sont cependant plus liés à la nutrition et sont déclinés en termes de lignes d'actions parmi lesquels nous pouvons citer :

R1-A1 : une plus grande production et diversification des produits alimentaires est assurée (p. 51) :

- L1/R1.A1** : Renforcer les capacités nationales en cultures de contre-saison,
- L2/R1.A1** : Élaborer et mettre en œuvre une politique de diversification de la production alimentaire intégrée (produits agricoles, d'élevage, de pêche, d'agroforesterie, d'agro-alimentaire...),
- L3/R1.A1** : Renforcer les capacités d'intervention des exploitations familiales et des organisations de producteurs.
- L4/R1.A1** : Développer l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie et la valeur ajoutée de leurs produits, là où le potentiel le permet et de manière à accroître le disponible alimentaire comme les revenus qui en découlent.
- L4/R2.A1** : Réorganiser et renforcer le système national de contrôle sanitaire des aliments.

R2-A1 : une agriculture pro-nutrition, diversifiée, saine et à haute valeur nutritive est développée (p. 51)

- L1/R2.A1** : Initier des projets et programmes de développement de cultures bio-fortifiées,
- L2/R2.A1** Renforcer les projets et programmes de développement de cultures bio-fortifiées,
- L3/R2.A1** : Renforcer les programmes d'information, d'éducation et de communication sur l'hygiène de l'eau et des aliments,
- L4/R2.A1** : Réorganiser et renforcer le système national de contrôle sanitaire des aliments.

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la nutrition dans le Plan de suivi-évaluation de la SNSAR | La SNSAR ne dispose pas encore de plan de suivi-évaluation. Aucun indicateur lié à la nutrition n'est donc proposé | 0 |

Les outils et le dispositif de suivi-évaluation de la SNSAR sont décrits, mais seulement dans le cadre d'une esquisse. Il n'y a pas encore de plan de suivi-évaluation.



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|----------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/programmes de nutrition sont associés à la coordination et au suivi de la SNSAR, y compris au niveau déconcentré/local | La CLM est membre du dispositif de suivi évaluation de la SNSAR et impliquée dans l'exécution de plusieurs activités | 3 |

Il est indiqué que le dispositif de suivi évaluation de la SNSAR est coordonné par un Comité Technique mis en place au niveau du SECNSA et composé des principales structures intervenant dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la résilience et de la nutrition dont la CLM. Celle-ci est également impliquée dans des activités sur plusieurs résultats attendus : R2-A1 (une agriculture pro-nutrition, diversifiée, saine et à haute valeur nutritive est développée), R3.A4 (les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments sont mieux maîtrisés), etc.

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|----------|
| Identification des risques sur la nutrition et mesures d'atténuation | Le document de la SNSAR ne contient pas de partie liée à l'identification et la mitigation des risques liées à l'exécution de la stratégie et à l'atteinte de ses objectifs. | 0 |

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|----------|
| Intégration d'action liée à la nutrition dans le plan de communication de la SNSAR | La stratégie de communication de la SNSAR ne contient pas d'action spécifique à la nutrition | 0 |

La SNSAR a prévu de « développer une communication active dans le but de favoriser son appropriation par tous les acteurs ». La communication ne contient cependant pas d'activités liées à la nutrition.

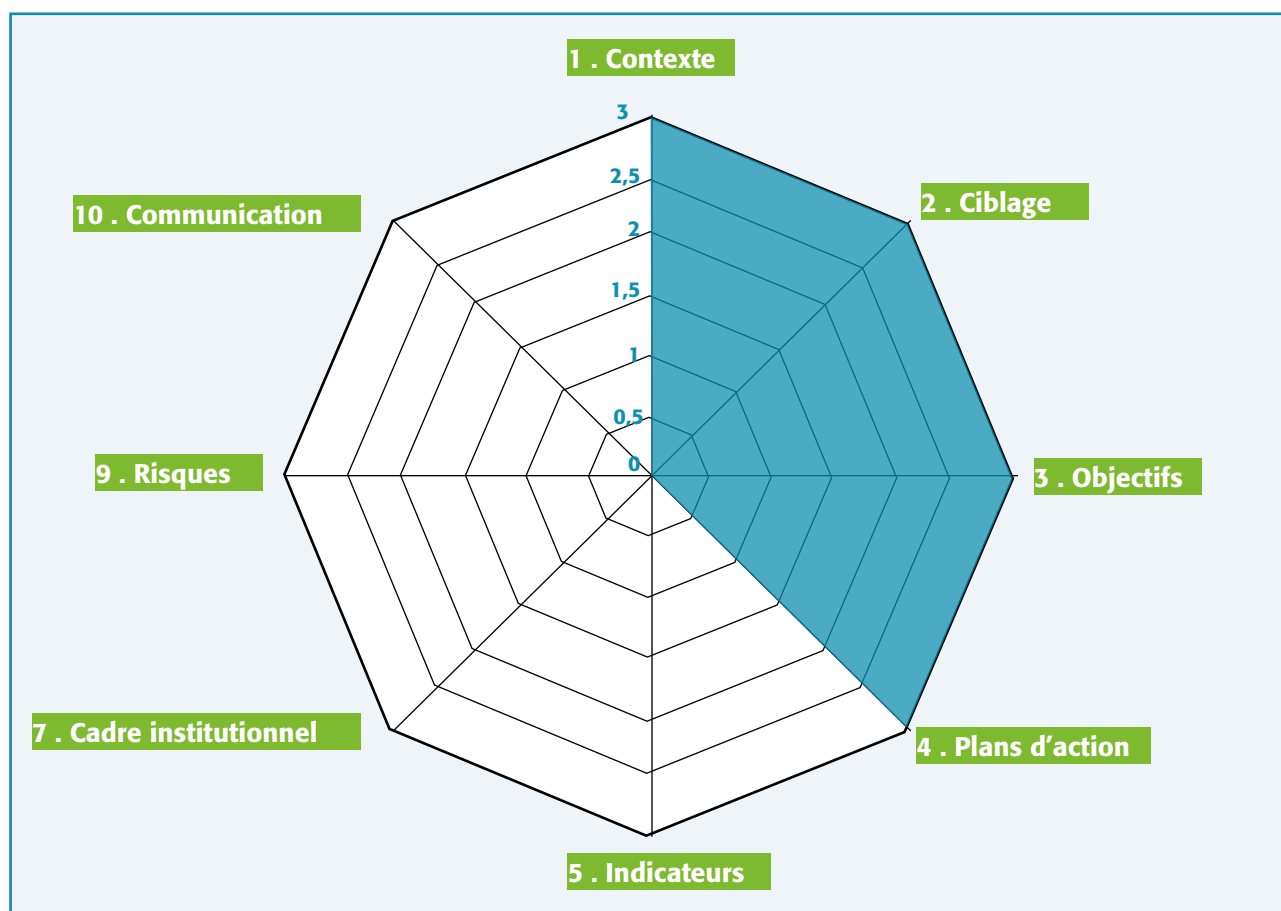
RECAPITULATIF DES NOTES ET APPRECIATION

Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture :

| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|--|------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 3 | 2 | 6 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 3 | 4 | 12 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 3 | 2 | 6 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 3 | 4 | 12 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 0 | 2 | 0 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 3 | 2 | 6 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 0 | 1 | 0 |
| 10. Plan de communication | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | | | 42 |

La représentation graphique des notes non pondérées se présente comme suit :

Graphique 1 : Intégration de la Nutrition dans la SNSAR selon les 8 critères spécifiques de lecture



Le niveau d'intégration de la nutrition dans la SNSAR est satisfaisante (80% de la note maximale pondérée). La note maximale est obtenue pour 4 critères sur 8. En revanche, la nutrition n'est pas prise en compte dans les critères suivants : indicateurs, cadre institutionnel, gestion des risques et stratégie de communication.

3.1.2. Intégration de la Nutrition dans la SNPS

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|----------|
| Prise en compte de la nutrition dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | La SNPS décrit de façon détaillée la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans avec différents indicateurs spécifiques | 3 |

Au niveau du Chapitre 2 sur le Profil de la pauvreté, des vulnérabilités et des risques, particulièrement dans la partie 2.2.1 « **Maternité et petite enfance** », la SNPS décrit la situation nutritionnelle des enfants de 0 à 5 ans avec plusieurs indicateurs de nutrition à l'appui (page 19) : malnutrition aiguë sévère, malnutrition aiguë modérée, insuffisance pondérale, etc.



Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|-------------------------------------|----------|
| Ciblage des enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes ou allaitantes, adolescentes, femmes en âge de procréer | La SNPS cible toutes ces catégories | 3 |

La SNPS cible toutes les Sénégalaises et tous les Sénégalais, avec en priorité : i) les enfants; ii) à la population en âge de travailler, en particulier ceux qui ne sont pas salariés du secteur public et des grandes entreprises du secteur privé, les mères vulnérables et les chefs de famille qui perdent leurs emplois; iii) aux personnes âgées et iv) aux personnes en situation de handicap. Les femmes enceintes ou allaitantes figurent également parmi les cibles, notamment dans le cadre des prestations familiales (pages 35, 37 et 55).

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|----------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la nutrition dans la logique d'intervention | La SNPS intègre des objectifs liés à la nutrition au niveau de son OS 1 | 1 |

L'OS 1 vise à soutenir la protection sociale intégrée pour tous les enfants. Les investissements sur les enfants contribueront, entre autres, à améliorer leur santé et leur situation nutritionnelle (page 35).

Parmi les programmes phares de protection sociale en faveur des enfants, on note le passage à l'échelle des cantines scolaires et du programme de Nutrition dans les écoles primaires et les daaras, conformément aux recommandations de la PNDN (page 36).

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la nutrition

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la nutrition | La SNPS présente un lien fort par rapport à la nutrition, notamment dans le cadre du Programme National de Cantines scolaires qui cible les enfants âgés de 5 à 15 ans | 2 |

Parmi les programmes cités dans la SNPS qui sont sensibles à la nutrition, nous avons retenu (page 34) : Programme National de Cantines scolaires, Programme de Promotion crèches et garderies Communautaire, Couverture Maladie Universelle.

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|----------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la nutrition dans le Plan de suivi-évaluation de la SNPS | Parmi les indicateurs d'effets et d'impact prévus par la SNPS, certains sont liés à la nutrition : réduction de la malnutrition, réduction des retards de croissance, etc. | 2 |

La SNPS présente les indicateurs d'effets et d'impact dont certains sont classés dans la rubrique « Effets et impacts nutritionnels » (page 65). Les indicateurs proposés sont liés à la réduction des retards de croissance, à l'amélioration l'alimentation, à la réduction de la malnutrition.

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/programmes de nutrition sont associés à la coordination et au suivi de la SNPS, y compris au niveau déconcentré/local | La CLM n'a pas été citée parmi les institutions actrices et la composition des membres du Comité interministériel de suivi de la SNPS n'a pas été spécifiée | 0 |

Le suivi de la mise en œuvre de la SNPS est assuré par un Comité interministériel (page 52). Il est également prévu de mettre des sous-comités ou commissions de travail fonctionnelles dédiées à chaque cible avec une relative autonomie et sous la direction de la DGPSN.

Cependant, la liste des membres n'a pas été précisée et la CLM non citée comme actrice.

Au niveau décentralisé (région, département ou commune), il sera mis en place des guichets uniques (communs) des services de protection sociale regroupant les structures qui gèrent les programmes phares (DGPSN, ACMU, DGAS, MAER, ICAMO, etc.).

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Identification des risques sur la nutrition et mesures d'atténuation | Le document de SNPS ne contient pas de partie liée à l'identification et la mitigation des risques | 0 |

Les risques liés à la mise en œuvre de la stratégie et à l'atteinte des objectifs n'ont pas été identifiés, encore moins les mesures de mitigation.

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Intégration d'actions liées à la nutrition dans le plan de communication de la SNPS | La stratégie de communication de la SNPS ne contient pas d'action spécifique à la nutrition | 0 |

La SNPS a prévu de réaliser un plan commun consolidé de communication et d'ingénierie sociale les structures qui gèrent les programmes phares de protection sociale dans les régions. Les objectifs visés sont : mutualiser les moyens, réduire les doubles emplois, articuler les discours et message, mieux satisfaire les bénéficiaires/ clients, de les informations et évaluer ensemble la mise en œuvre des politiques et programmes de protection sociale au niveau local.



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

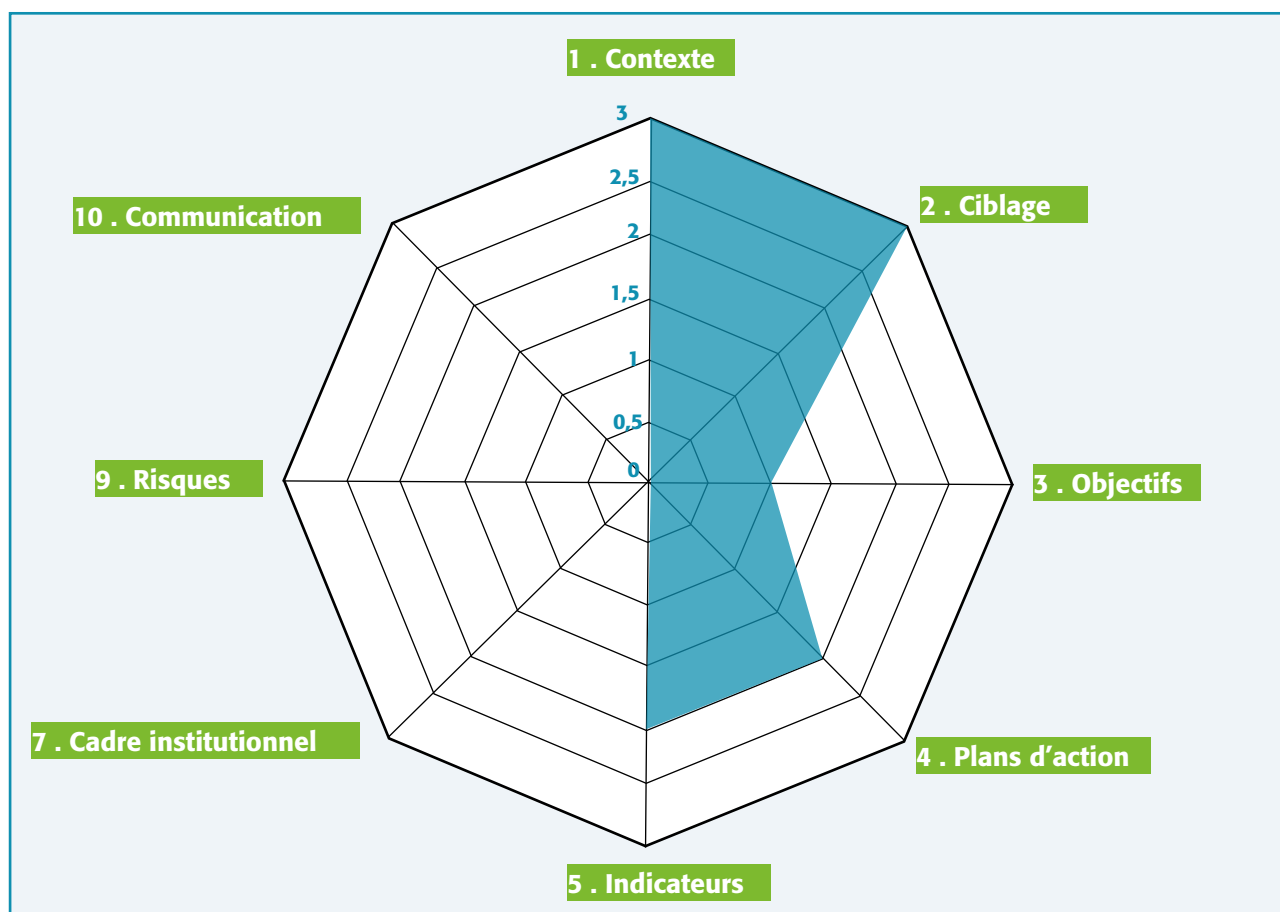
Récapitulatif des notes et appréciation

Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture

| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|--|------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 3 | 2 | 6 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 3 | 4 | 12 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 1 | 2 | 2 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 2 | 4 | 8 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 2 | 2 | 4 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 0 | 2 | 0 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 0 | 1 | 0 |
| 10. Plan de communication | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | | | 32 |

La représentation graphique des notes non pondérées se présente comme suit :

Graphique 2 : Intégration de la nutrition dans la SNPS selon les 8 critères spécifiques



La nutrition est assez bien intégrée dans la SNPS (54%). Son niveau de prise en charge est très satisfaisant au niveau du contexte et du ciblage et moyennement satisfaisant dans le contenu des plans d'actions et les indicateurs.

Par contre, elle est absente au niveau de la communication, de la gestion des risques et cadre de pilotage.

3.1.3. Prise en compte de la Nutrition dans le PRACAS

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Prise en compte de la nutrition dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | L'introduction et la partie relative à l'analyse des opportunités et facteurs limitant prennent en compte nutrition. Les points forts de la nutrition ont même été clairement identifiés dans cette partie. La carte de la malnutrition aiguë globale est fournie, de même que celle sur la prévalence du retard de croissance globale. | 3 |

Le texte introductif du document, la sécurité alimentaire et nutritionnelle est considérée comme un des défis pressants auxquels le Sénégal est confronté

Les opportunités identifiées sont en lien avec la nutrition car concourent à l'amélioration de la productivité agricole et à l'amélioration de l'accès aux marchés.

Les points forts² pour la nutrition (et la transformation) ont été clairement identifiés au chapitre 1.1.4 (page 20). Il s'agit des éléments suivants :

- La fortification des aliments (farine, lait, huile) ;
- Le développement de produits de diversification nutritionnelle ;
- L'existence d'un réseau national de Laboratoires de contrôle de la Sécurité Sanitaire des produits agricoles dont celui d'analyse de résidus pesticides (CERES-Locustox) est accrédité selon ISO/CEI 17025 ;
- La valorisation et l'existence de réseaux de distribution de produits locaux.

En outre, les résultats de la dernière enquête nutritionnelle nationale ont été présentés au niveau du chapitre 3.2.7 sur la nutrition comme mesure d'accompagnement (page 59)

La carte de la prévalence de la malnutrition aiguë globale est présentée en annexe 12 (page 84).

Les problèmes nutritionnels sont également évoqués à la page 58 où il est écrit que **« Le Sénégal, à l'instar d'autres pays en voie de développement, fait face au «double fardeau» de problèmes nutritionnels de carence (malnutrition infantile, anémie, avitaminose) et de surcharge (surpoids, obésité) »**.

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Ciblage des enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes ou allaitantes, adolescentes, femmes en âge de procréer | Le PRACAS a ciblé dans ses interventions les femmes rurales et les groupements de femmes actives dans la transformation de produits agricoles. Aucun ciblage pro-nutrition n'a été donc fait. | 0 |

Le PRACAS cible globalement les producteurs agricoles, exploitants familiaux et les ménages, sans différenciation ou segmentation plus affinées sur les ménages plus à risque de malnutrition. Il vise également les populations rurales (objectif décliné à la page 43. Chapitre 3.1.).

Plus spécifiquement, au niveau de la Valorisation et mise en marché des produits agricoles (chapitre 3.1.1.4), le PRACAS cible, entre autres, les groupements de femmes en rapport avec les Départements Ministériels impliqués

² L'analyse du contexte prend en compte les éléments de diagnostic (forces/faiblesses, contraintes/opportunités)

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

Le PRACAS n'intègre pas la dimension pauvreté et pro-pauvreté et ne s'adressent pas explicitement aux ménages les plus vulnérables aux crises alimentaires ou nutritionnelles.

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la nutrition dans la logique d'intervention | Le PRACAS dans sa stratégie vise, entre autres, à améliorer la situation nutritionnelle des populations. Cela apparaît clairement dans la finalité du Programme. | 2 |

Le PRACAS, dans sa partie introductive, contribue à améliorer à moyen terme l'état nutritionnel des populations. Son but est décliné comme suit : « **la sécurité alimentaire et nutritionnelle** est atteinte par cercles concentriques glissants à partir des produits prioritaires à haut potentiel de développement et à hautes valeurs ajoutées d'ici fin 2017 » (page 64).

La nutrition figure parmi les mesures d'accompagnement du PRACAS qui vise à ce niveau à : i) garantir des approvisionnements sûrs et nutritionnellement adéquats ; ii) optimiser la stabilité du flux des approvisionnements ; iii) assurer à chaque ménage les moyens matériels, sociaux et économiques de se nourrir correctement (page 58).

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables à la nutrition

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables à la nutrition | Le PRACAS base ses interventions sur trois approches pour avoir un impact sur la situation nutritionnelle des communautés : <ul style="list-style-type: none">• Les interventions pour garantir la disponibilité alimentaire• Les interventions pour garantir l'accès à une alimentation saine et nutritive• Les interventions visant à assurer une bonne utilisation des aliments disponibles | 2 |

La liste des actions envisagées au cours de ces interventions dans le cas du PRACAS qui militent en faveur d'un lien très fort en faveur de la nutrition est la suivante :

- Promouvoir l'agriculture familiale durable ;
- Promouvoir l'horticulture pour la consommation des ménages ruraux : maraîchage, arboriculture, culture hydroponique (micro-jardinage) ;
- Améliorer les conditions de transformation (bio fortification) et de stockage des produits.
- l'accessibilité géographique des aliments tels que les programmes de mise en place de circuit de distribution et les interventions qui ont pour objectif de désenclaver certaines localités ;
- l'accessibilité financière des aliments par des programmes de subvention des aliments de base.

Ces actions devraient permettre d'accroître considérablement les disponibilités alimentaires, ce qui contribuerait indirectement à la réduction de la malnutrition.

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la nutrition dans le Plan de suivi-évaluation du PRACAS | Aucun indicateur lié à la nutrition n'est proposé dans le plan de suivi. Les indicateurs assimilés à la nutrition sont plutôt liés à la sécurité alimentaire | 0 |

Le PRACAS dispose d'un cadre de suivi évaluation clairement défini incluant des indicateurs d'effets et d'impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Par contre ces indicateurs prennent en charge partiellement la problématique ; ils sont associés à la nutrition, mais sont plutôt relatifs à la sécurité alimentaire.

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/programmes de nutrition sont associés à la coordination et au suivi du PRACAS, y compris au niveau déconcentré/local | La CLM n'a pas été citée comme membre du cadre institutionnel de pilotage et de coordination. Elle est désignée cependant comme actrice responsable de deux actions inscrites dans les mesures d'accompagnement du Programme | 2 |

Le dispositif de suivi-évaluation du PRACAS comprend plusieurs comités, dont les comités d'accélération de la cadence. Ces comités regroupent essentiellement les sectoriels agricoles, sans aucun lien vers les autres secteurs. Néanmoins, la CLM figure comme actrice responsable dans deux activités du Plan d'actions des mesures d'accompagnement du PRACAS (autonomisation économique des femmes et nutrition).

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Identification des risques sur la nutrition et mesures d'atténuation | Le PRACAS n'a pas identifié de risques spécifiques à la nutrition. Néanmoins, certains risques ont un lien indirect avec la sécurité nutritionnelle et quelques mesures d'atténuation sont également proposées | 1 |

Certains risques identifiés sont indirectement liés à la nutrition, particulièrement le risque lié au comportement des consommateurs pour toutes les filières visant le marché domestique, telles que le riz local et l'oignon. La promotion du consommateur local est la mesure phare proposée à travers des campagnes de sensibilisation sur la valeur nutritionnelle et les bénéfices pour la santé des produits locaux, mais aussi des mesures incitatives pour les consommateurs.

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Intégration d'actions liées à la sécurité alimentaire dans le plan de communication du PRACAS | Le PRACAS a prévu des actions de communication liées à l'accès à l'utilisation des aliments locaux (promotion du consommateur local) | 1 |

Afin de mitiger les risques liés au comportement des consommateurs pour toutes les filières visant le marché domestique, le PRACAS a prévu de promouvoir le consommateur local à travers des mesures incitatives. Ce qui reste lié à l'accès et à l'utilisation des aliments (piliers de la sécurité alimentaire).



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

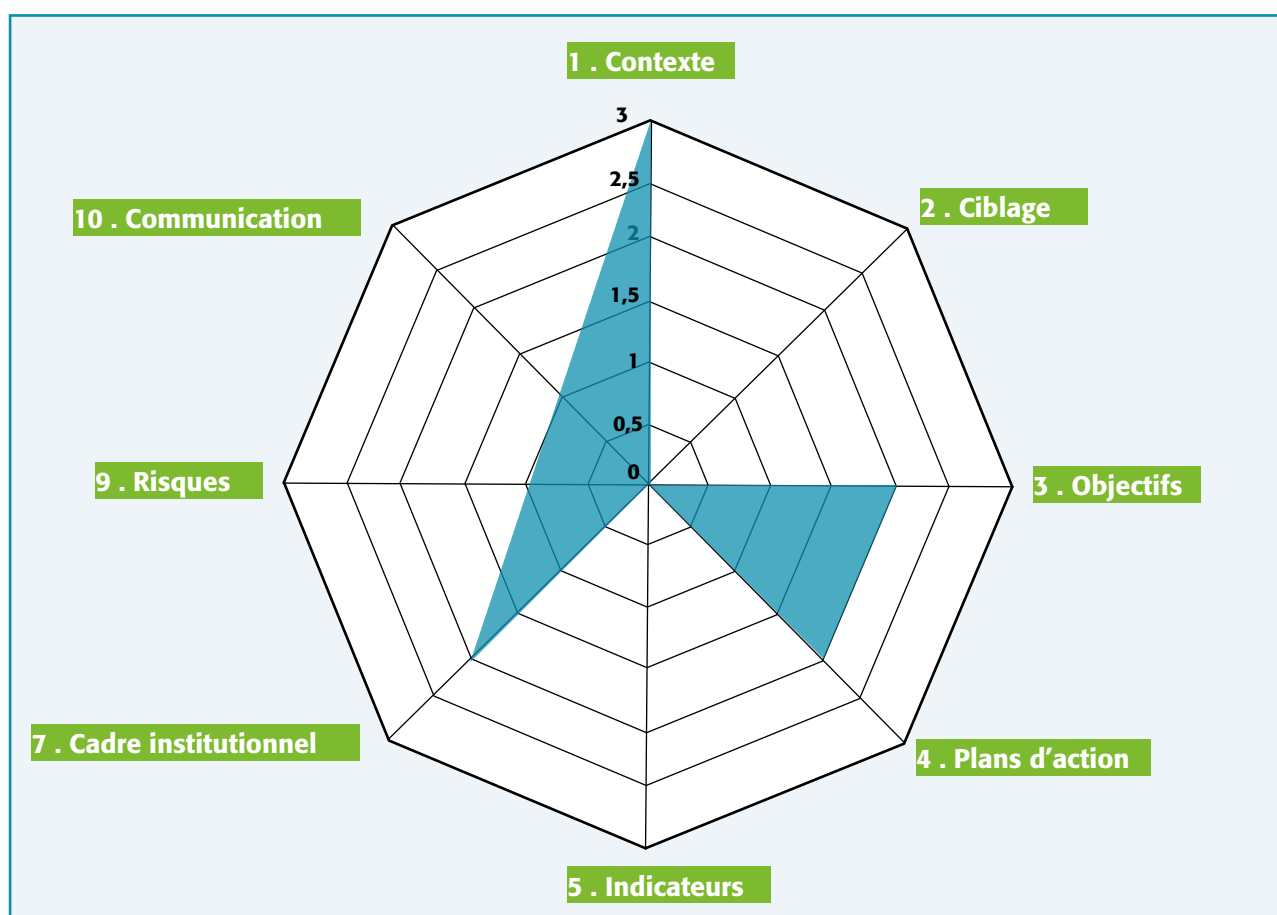
Récapitulatif des notes et appréciation

Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture

| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|--|------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 3 | 2 | 6 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 0 | 4 | 0 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 2 | 2 | 4 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 2 | 4 | 8 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 0 | 2 | 0 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 2 | 2 | 4 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 1 | 1 | 1 |
| 10. Plan de communication | 1 | 1 | 1 |
| TOTAL | | | 24 |

La représentation graphique des notes (non pondérées) pour les différents critères se présente comme suit :

Graphique 3 : Intégration de la nutrition dans le PRACAS selon les 8 critères spécifiques



Le PRACAS intègre la nutrition à hauteur de près de 45% sur les 8 critères spécifiques ; ce qui est moyennement satisfaisant. La nutrition est bien prise en charge au niveau de l'analyse du contexte, des objectifs, des plans d'action et du cadre institutionnel. Par contre, des efforts devront être fournis au niveau de la stratégie de communication, de la gestion des risques et dans le ciblage. Les indicateurs sensibles à la nutrition sont quant à eux inexistantes. Ces manquements pourront être corrigés durant l'élaboration du PRACAS II.

3.1.4. Prise en compte de la Nutrition dans la Lettre de Politique de Développement de l'Élevage (LPSDE)

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Prise en compte de la nutrition dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | L'analyse du contexte montre la contribution de l'élevage à l'amélioration de la situation nutritionnelle. Le diagnostic donne des statistiques détaillées sur les problèmes nutritionnels rencontrés par certains groupes (anémie, carence en vitamine A, carence en vitamine C) | 3 |

Le document de LPSDE souligne dans son contexte l'importance de l'intensification et de la spécialisation de l'élevage pour contribuer durablement à une nourriture suffisante des populations. Il souligne le rôle du secteur de l'élevage dans la sécurité nutritionnelle des populations. Le document révèle également la récurrence de la malnutrition et la prévalence de la sous-alimentation en Afrique Subsaharienne.

L'apport de l'élevage aux ménages en termes de protéines et autres nutriments d'origine animale supplémentaires est souligné. Le diagnostic fait de l'élevage un secteur clé dans l'amélioration de la situation nutritionnelle du Sénégal. Des statistiques détaillées sont fournies sur les différents problèmes nutritionnels que certains groupes vulnérables rencontrent. La place centrale de l'élevage dans la PNDN est même soulignée.

Enfin, il est indiqué que les produits animaux constituent d'importantes sources de micronutriments, permettent de lutter contre les carences en fer et en zinc, contre le retard de croissance et augmentent la valeur énergétique des aliments de suppléments destinés aux enfants.

Malgré ces intérêts nutritionnels, il n'est pas fait référence à la plus haute qualité biologique des produits d'origine animale, ni du fait qu'ils sont les seuls à contenir de la vitamine B12 (TBC), haute qualité biologique

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Ciblage des enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes ou allaitantes, adolescentes, femmes en âge de procréer | La LPSDE intègre dans son diagnostic les enfants de moins de 5 ans et les femmes en âge de procréer. Elle cible également les femmes à travers l'appui aux chaînes de valeurs telles que l'aviculture familiale et l'élevage de petits ruminants. | 2 |

Dans le diagnostic, la LPSDE souligne les problèmes nutritionnels que rencontrent les enfants de moins de 5 ans et les femmes en âge de procréer.

Dans la stratégie, le renforcement des chaînes de valeur à fort impact sur les femmes (élevage de petits ruminants, aviculture familiale) constitue une orientation forte.

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la nutrition dans la logique d'intervention | La sécurité nutritionnelle est l'une des finalités de la LPSDE. Les axes stratégiques 1 et 2 sont liés à la nutrition (pilier 1 du cadre conceptuel). Elle apparaît également clairement dans l'énoncé de mission. | 3 |

L'objectif de développement du secteur de l'élevage est de contribuer significativement à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la croissance de l'économie nationale (page 58).



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

Les axes stratégiques 1 intitulé « accroissement de la productivité et des productions animales » et 2 portant sur l'élevage pastoral sont liés au pilier 1 du cadre conceptuel de la nutrition portant sur la production d'aliments à haute valeur nutritive. Il en est de même également pour l'axe 3 « amélioration de la mise en marché des produits animaux, qui vise à améliorer l'accès aux marchés et la valorisation des produits animaux » (page 58) contribue indirectement à la nutrition.

La mission de la LPSDE est déclinée comme suit : « Mettre en place des stratégies et programmes visant l'augmentation et la sécurisation des productions animales et l'amélioration de leur qualité et promouvoir l'identification et le développement de filières porteuses, afin de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle » (page 25).

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la nutrition

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|----------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la nutrition | La LPSDE présente un lien fort par rapport à la nutrition en ce qu'il identifie des lignes d'actions déjà proposées par le PSMN comme orientation pour le secteur de l'élevage. Plusieurs actions pertinentes sont prévues au niveau des axes 1, 2 et 3 | 3 |

Plusieurs lignes d'actions montrent l'intégration de la nutrition dans le LPSDE :

Axe 1 : Accroissement de la productivité et des productions animales

- Programme 1 « Modernisation et intensification des productions animales »

Axe 2 : « Création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage » : (Programme 3 : « Sécurisation de l'élevage »)

- la promotion de l'éducation nutritionnelle auprès des ménages pastoraux (ligne d'action 4 sur Renforcement de la résilience des systèmes d'élevage).

Axe 3 : Amélioration de la mise en marché des produits animaux

- **LA 1** : Renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de transformation, de conservation et de commercialisation des produits animaux ;
- **LA 2** : Promotion des normes sanitaires relatives aux produits animaux.

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|----------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la nutrition dans le Plan de suivi-évaluation de la LPSDE | La LPSDE n'a pas défini d'indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre et pour l'évaluation des effets et impact | 0 |

Le cadre de mise en œuvre de la stratégie suivi-évaluation est bien défini. Les différents outils à mettre en place (cadre de mesure de rendement, plan de suivi évaluation et manuel de suivi-évaluation) sont énoncés dans le document, mais aucun indicateur d'effet ou d'impact n'est défini.

Ce travail supplémentaire est prévu dans les prochains mois par la CEP et dans le cadre du PSMN.

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|----------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/ programmes de nutrition sont associés à la coordination et au suivi de la LPSDE, y compris au niveau déconcentré/local | La CLM est membre du Comité de Pilotage de la LPSDE | 3 |

Le Comité de pilotage de la PNDN est présidé par le Ministre de l'Élevage et des Productions Animales ou son représentant. Il est composé des représentants de l'ensemble des structures du Ministère de l'Élevage et des Productions Animales et de plusieurs structures dont le Bureau exécutif de la CLM.

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|----------|
| Identification des risques sur la nutrition et mesures d'atténuation | La LPSDE n'a pas identifié ni de risques liés à la nutrition | 0 |

Les risques liés à la LPSDE et à ses impacts n'ont pas été passés en revue dans le document. Il s'agit plutôt de la gestion des risques, intégrée comme activité dans le cadre du renforcement de la résilience des systèmes d'élevage.

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|----------|
| Intégration d'actions liées à la nutrition dans le plan de communication de la LPSDE | Le document de LPSDE prévoit des actions d'éducation nutritionnelle pour les ménages pastoraux | 2 |

La promotion de l'éducation nutritionnelle est prévue comme activité du Programme 3 sur la « Sécurisation de l'élevage ». En outre, au niveau de l'axe 4 sur le renforcement du cadre institutionnel d'intervention, la LPSDE a prévu d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication interne et externe.

RECAPITULATIF DES NOTES ET APPRECIATION

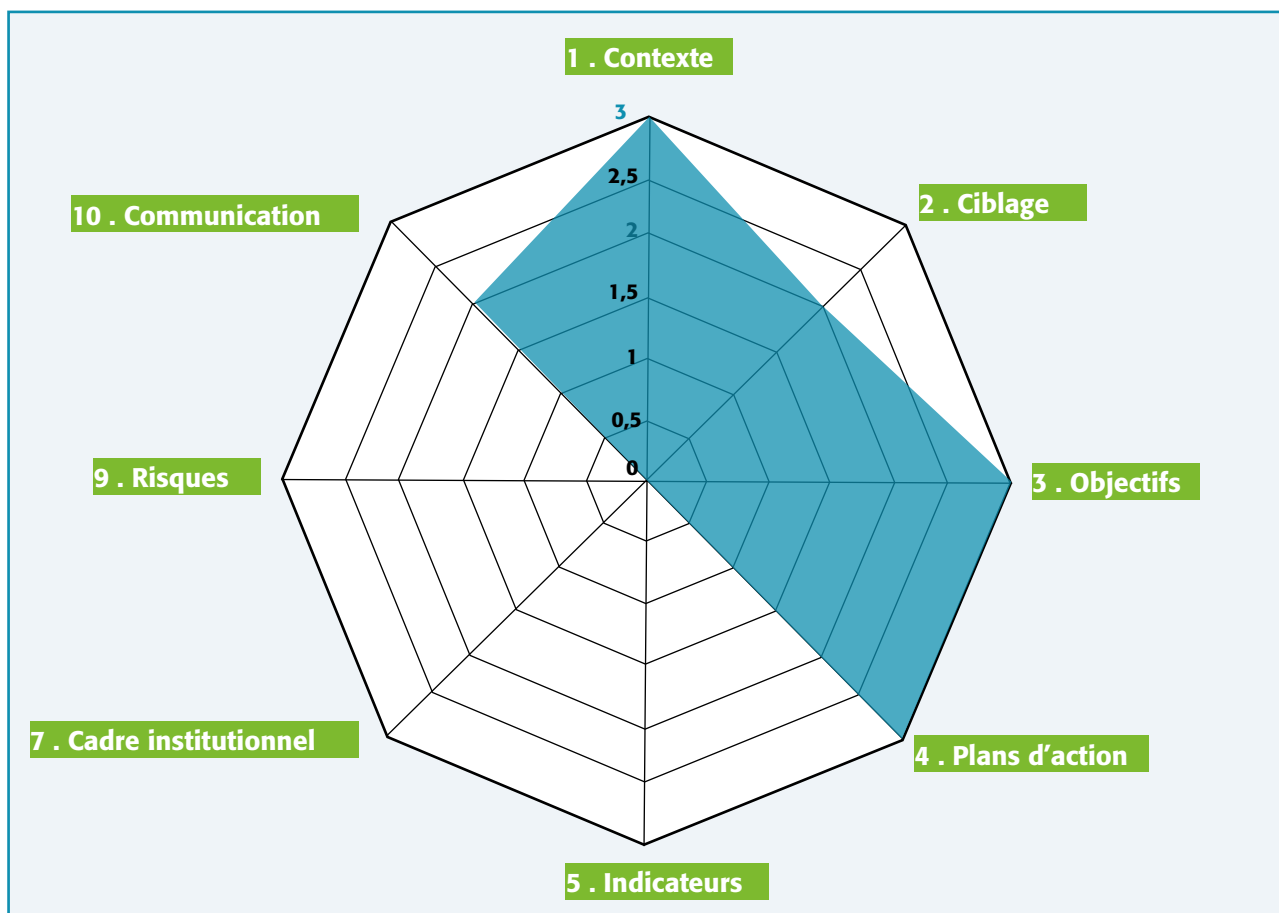
Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture

| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|---|------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 3 | 2 | 6 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 2 | 4 | 8 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 3 | 2 | 6 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 3 | 4 | 12 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 0 | 2 | 0 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 3 | 2 | 6 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 0 | 1 | 0 |
| 10. Plan de communication | 2 | 1 | 2 |
| TOTAL | | | 40 |

La représentation graphique des notes non pondérées se présente comme suit :



Graphique 6 : Intégration de la nutrition dans la LPSDE selon les 8 critères spécifiques



Le niveau d'intégration de la nutrition dans la LPSDE est satisfaisant (74%). La note maximale est obtenue pour les trois critères suivants : contexte, objectifs, plans d'actions et cadre institutionnel. En revanche, la nutrition n'est pas prise en compte dans les critères suivants : indicateurs d'effets et d'impact et gestion des risques.

3.1.5. Prise en compte de la Nutrition dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Pêches et de l'Aquaculture (LPSDPA)

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Prise en compte de la nutrition dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | La baisse des stocks et de la disponibilité en ressources halieutiques figure parmi les contraintes identifiées dans la LPSDPA. Le contexte insiste aussi sur l'importance de veiller à ce que la promotion des exportations n'ait pas de conséquences négatives sur la nutrition. La contribution de la pêche à la consommation de poisson per capita est également soulignée | 2 |

L'analyse des contraintes propres à la pêche continentale montre une baisse notable de la production halieutique. En outre, les contraintes liées aux effets du changement climatique ont des conséquences négatives sur l'abondance et la distribution de poisson, en particulier les petits pélagiques. Parmi les menaces identifiées, on note l'extension de l'effondrement des stocks pélagiques côtiers, vitaux pour la consommation nationale.

Cette situation rend plus difficile l'accès au poisson pour les ménages, un aliment riche de protéines. Au niveau du contexte, la LPSDPA insiste sur la nécessité pour l'Etat de veiller à ce que l'exportation ne porte pas préjudice à la satisfaction des besoins nutritionnels des populations.

Le document précise également que « la consommation de poisson est estimée à 26 kg » et note la tendance baissière de cette consommation, même si elle reste au dessus de la moyenne mondiale.

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Ciblage des enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes ou allaitantes, adolescentes, femmes en âge de procréer | La LPSDPA ne cible pas de groupes de populations en particulier | 0 |

La LPSDPA cible la population dans sa globalité et travaille en particulier avec les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la nutrition dans la logique d'intervention | La nutrition est prise en compte dans la vision déclinée dans la LPSDPA, mais aussi de façon indirecte dans le contenu des objectifs stratégiques 2 et 3 sur la valorisation de la ressource halieutique | 2 |

Les fondamentaux de la politique sectorielle visent au niveau institutionnel, entre autres, à améliorer sa contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition des populations. L'OS 2 vise à résorber le gap alimentaire des populations grâce à l'aquaculture tandis que l'OS 3 visant à promouvoir et valoriser la ressource halieutique. Ce qui est en lien avec la nutrition.

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la nutrition

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la nutrition | La LPSDPA revêt un lien très fort par rapport à la nutrition au niveau de ses trois programmes que sont : (1) Programme « Gestion durable des ressources halieutiques et de restauration des habitats », (2) Programme « Développement de l'Aquaculture », (3) Programme « Valorisation des ressources halieutiques ». | 2 |

Les lignes d'actions identifiées dans le cadre de la mise en œuvre des trois programmes et qui sont sensibles à la nutrition sont :

Restauration des écosystèmes marins et des plans d'eau douce :

- Promouvoir des mesures de conservation de la ressource (récifs artificiels, repos biologique, création et gestion des ZPP, etc.).

Développement de la chaîne de valeur de la filière halieutique

- Améliorer les conditions de production, de transport et de commercialisation des produits.
- Renforcer le système de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture.



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

Mise en place d'infrastructure de soutien au développement de l'aquaculture

- Promouvoir l'aquaculture marine à travers la mise en place de stations aquacoles, l'élaboration de plans d'aménagement et la promotion d'activités de revitalisation et de repeuplement.
- Réaliser des aménagements pour l'accès à l'eau, des étangs, des parcs ostréicoles, des facilités de distribution (pistes et routes d'accès, marchés et aires de traitement/stockage, etc.)

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la nutrition dans le Plan de suivi-évaluation de la LPSDPA | La LPSDPA n'a pas de cadre de résultats, ni d'indicateurs liés à la nutrition | 0 |

Ce critère n'est pas applicable. En effet, la CEP du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture a prévu de travailler sur un cadre de mesure du rendement, avec l'ensemble des acteurs. C'est ce cadre qui va préciser les indicateurs d'effets et d'impact à mesurer.

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/programmes de nutrition sont associés à la coordination et au suivi de la LPSDPA, y compris au niveau déconcentré/local | La CLM n'a pas été citée comme membre dans les différents comités prévus au niveau national et régional pour le suivi de la LPSDPA | 0 |

Ce critère n'est applicable. Plusieurs comités sont prévus au niveau politique et opérationnel pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la LPSDPA. Ces comités sont déclinés au niveau national et régional. Cependant, la composition de ces comités n'a pas encore été fixée.

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Identification des risques sur la nutrition et mesures d'atténuation | La LPSDPA a prévu au niveau de l'axe stratégique 3 des mesures pour atténuer les risques de surexploitation des ressources halieutiques. | 1 |

Au niveau de la «restauration des écosystèmes marins et des plans d'eau douce» (axe stratégique 3), il est prévu une série de mesures pour conserver et préserver la ressource halieutique.

Cependant, les risques identifiés pour la LPSDPA sont essentiellement liés à son financement, exécution et coordination de la LPSDPA : absence de volonté du Gouvernement, manque de mobilisation de ressources financières additionnelles au niveau de l'Etat, coordination déficiente des programmes, absence d'un programme d'information et de sensibilisation des populations, etc.

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Intégration d'actions liées à la nutrition dans le plan de communication de la LPSDPA | Le document de LPSDPA ne dispose pas de plan de communication et les quelques actions prévues dans ce sens sont plutôt liées à la promotion de l'aquaculture | 0 |

Il n'existe pas de plan de communication dans le document de LPSDPA. Des actions sont prévues néanmoins au niveau de l'axe 1 (mise en place des conditions d'attraction des investissements privés) pour promouvoir l'aquaculture : mise en place d'un système de collecte, de traitement et de diffusion des informations, confection la diffusion d'outils de communication sur l'aquaculture.

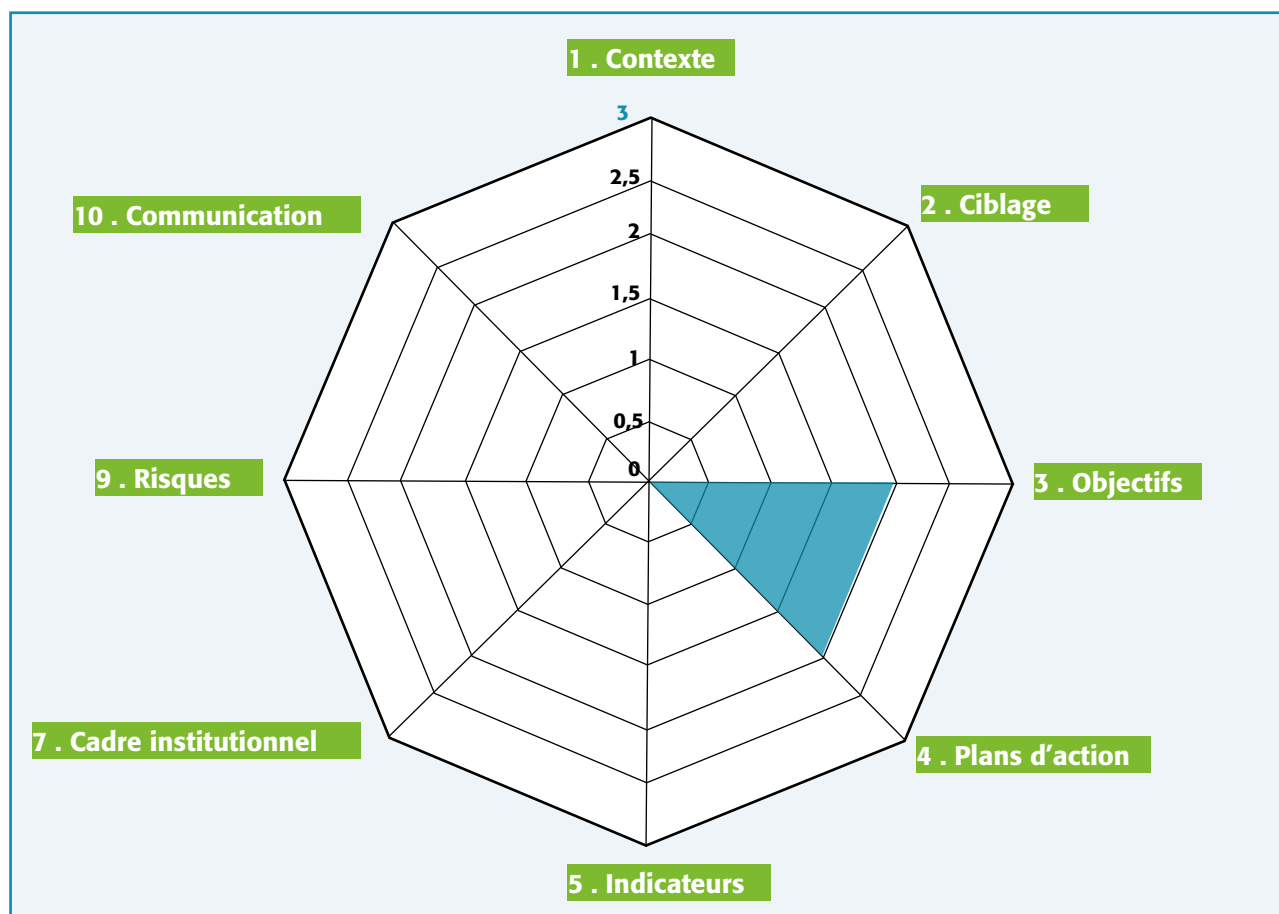
RECAPITULATIF DES NOTES ET APPRECIATION

Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture

| CRITERE | Note | Coeffi- cient | Note finale pondérée |
|--|------|------------------|----------------------------|
| 1. Analyse du contexte | 2 | 2 | 4 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 0 | 4 | 0 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 2 | 2 | 4 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 2 | 4 | 8 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 0 | 2 | 0 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 0 | 2 | 0 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 1 | 1 | 1 |
| 10. Plan de communication | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | | | 17 |

La représentation graphique des notes non pondérées se présente comme suit :

Graphique 5 : Intégration de la nutrition dans la LPSDPA selon les 8 critères spécifiques



Le niveau d'intégration de la nutrition dans la LPSDPA est très moyen (31,5%). La prise en charge est satisfaisante au niveau du contexte, des objectifs et du contenu des plans d'actions. Par contre, la lecture est difficile pour les critères sur le cadre institutionnel et les indicateurs. En effet, les documents (cadre de mesure du rendement, arrêtés, etc.) contenant les informations relatives à ces critères sont en cours d'élaboration.



3.1.6. Prise en compte de la Nutrition dans la Lettre de Politique de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD)

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Prise en compte de la nutrition dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | La LPSEDD ne fait pas référence à la nutrition dans le contexte et le diagnostic | 0 |

Le contexte et l'analyse diagnostique du secteur de l'environnement et du développement durable ne font pas référence aux questions liées à la nutrition.

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Ciblage des enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes ou allaitantes, adolescentes, femmes en âge de procréer | Les cibles de la LPSEDD sont constituées par les populations à la base et les couches vulnérables. Les détails sur ces cibles ne sont pas précisés | 1 |

Au niveau du cadre d'orientation stratégique, la LPSEDD cible les couches vulnérables et les populations à la base à qui elle garantit des moyens d'existence durables, sans plus de détail sur leur profil. Au niveau de l'objectif global, par contre, elle vise toutes les populations.

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la nutrition dans la logique d'intervention | L'objectif global et l'objectif spécifique 1 de la LPSEDD a un lien indirect avec la nutrition | 0 |

La LPSEDD vise, entre autres, à renforcer la résilience des populations aux changements climatiques. Au niveau de son OS 1, elle vise la promotion d'une agriculture agro-sylvo-pastorale plus intensive et durable et l'exploitation de la biomasse, des produits ligneux et non ligneux. Le lien avec la nutrition reste peu évident.

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la nutrition

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la nutrition | La LPSEDD n'a pas prévu d'action en lien avec la nutrition | 0 |

La Lettre prévoit en termes de ligne d'action sensible à la nutrition la ligne LA 1.1 Développer les chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux (dans le cadre de son premier programme 1). Aucune autre action de promotion de produits forestiers à haute valeur nutritive n'est prévue.

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la nutrition dans le Plan de suivi-évaluation de la LPSEDD | Le cadre de résultats de la LPSEDD n'intègre pas d'indicateurs spécifiquement liés à la nutrition | 0 |

Le dispositif de suivi-évaluation est clairement décliné et intègre des outils de planification stratégique (cadre de résultat). Des indicateurs sont définis pour l'objectif global et les deux objectifs spécifiques, mais sont plutôt relatifs à l'environnement et au développement durable.

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/programmes de nutrition sont associés à la coordination et au suivi de la LPSEDD, y compris au niveau déconcentré/local | La CLM n'a pas été citée comme actrice parmi les structures impliquées dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la LPSEDD | 0 |

Au-delà des services du MEDD, les acteurs ci-après ont été cités dans le cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la LPSEDD : structures décentralisées, parlementaires, collectivités locales, secteur privé, ONG, producteurs, associations, institution de recherche, associations de femmes et de jeunes, institutions financières, diaspora, etc.

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Identification des risques sur la nutrition et mesures d'atténuation | La LPSEDD n'a pas identifié de risques spécifiques à la nutrition, ni de risques liés à la nutrition | 0 |

Les risques qui sont identifiés sont plutôt liés à la mise en œuvre de la LPSEDD ou spécifiques à l'environnement : disponibilité de ressources humaines et financières suffisantes, Gouvernement accordant peu de priorité à l'environnement à cause des politiques de lutte contre la pauvreté et du développement des infrastructures, appuis des populations, etc.

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Intégration d'actions liées à la nutrition dans le plan de communication de la LPSEDD | Les actions de communication prévues dans la LPSEDD ne sont pas directement liées à la nutrition | 0 |

Les campagnes de communication prévues sont plutôt orientées vers la sensibilisation sur les enjeux et les implications du développement durable et sur le renforcement des capacités des populations en matière de lutte contre les feux de brousse.

RECAPITULATIF DES NOTES ET APPRECIATION

Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture

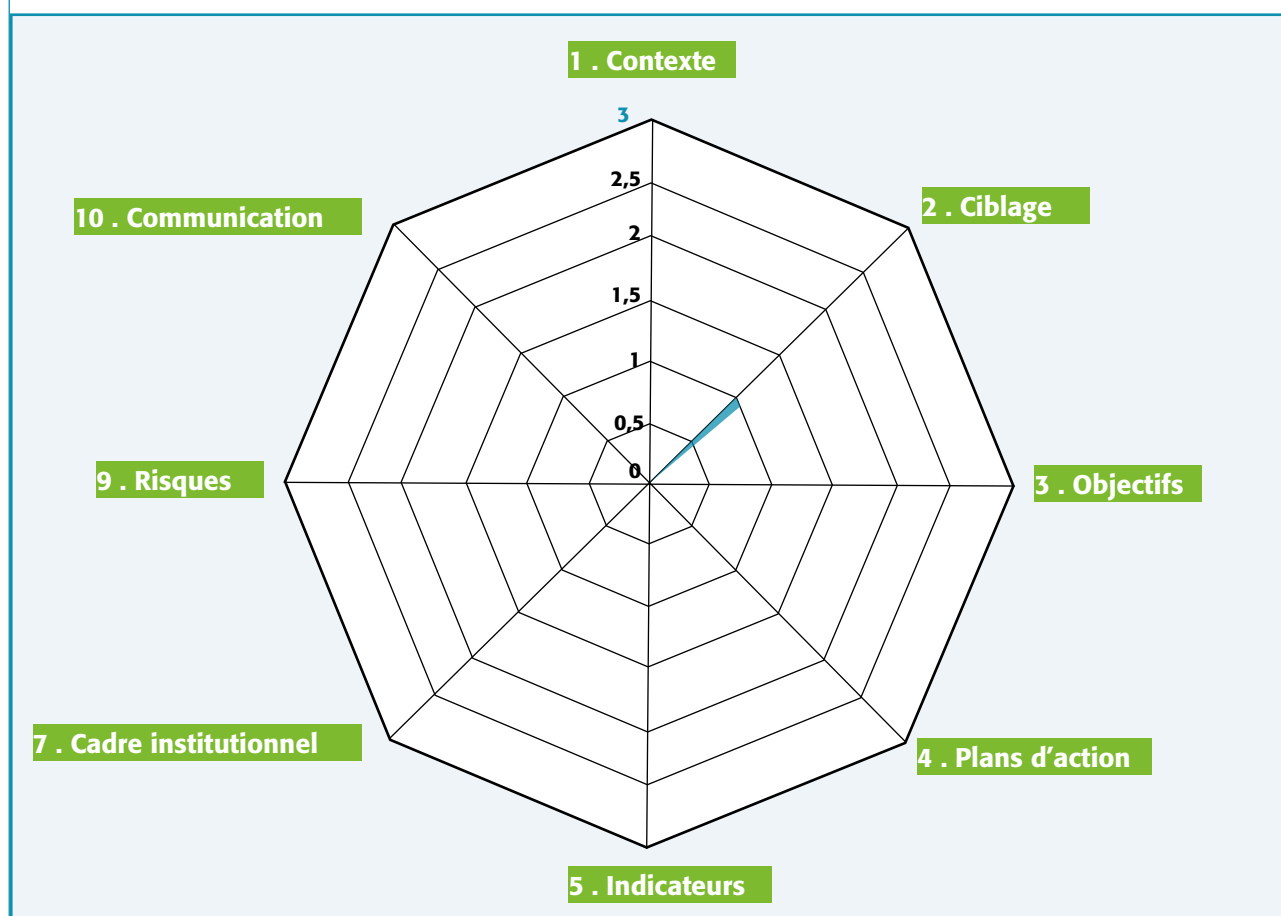
| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|--|------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 0 | 2 | 0 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 1 | 4 | 4 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 0 | 2 | 0 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 0 | 4 | 0 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 0 | 2 | 0 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 0 | 2 | 0 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 0 | 1 | 0 |
| 10. Plan de communication | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | | | 4 |



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

En termes de représentation graphique des notes non pondérées, la situation se présente comme suit :

Graphique 4 : Intégration de la nutrition dans la LPSEDD selon les 8 critères spécifiques



Le niveau d'intégration de la nutrition dans la LPSEDD est quasi inexistante (7,5%). Seul le critère lié au ciblage est pris en compte.

SYNTHESE DES RESULTATS SUR LA NUTRITION

| CRITERES | SNSAR | SNPS | PRACAS | LPSDE | LPSDPA | LPSEDD |
|-------------------------------------|-------|------|--------|-------|--------|--------|
| 1. Contexte | +++ | +++ | +++ | +++ | ++ | - |
| 2. Ciblage spécifique | +++ | +++ | - | ++ | - | + |
| 3. Objectifs et Axes stratégique | +++ | ++ | ++ | +++ | ++ | - |
| 4. Plans d'actions prioritaires | +++ | +++ | ++ | +++ | ++ | - |
| 5. Indicateurs contributifs | - | ++ | - | - | - | - |
| 7. Cadre institutionnel | +++ | - | ++ | +++ | - | - |
| 9. Risques et mesures d'atténuation | - | - | + | - | + | - |
| 10. Communication | - | - | + | ++ | - | - |

3. 2. Intégration de la sécurité alimentaire dans les politiques et stratégies sectorielles agricoles et de l'environnement

3.2.1. Intégration de la Sécurité alimentaire dans la PNDN

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Prise en compte de la SA dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | La PNDN fait référence à la sécurité alimentaire dans l'analyse du contexte et au niveau des défis | 2 |

Au niveau de l'analyse du contexte, la PNDN fait référence aux grandes orientations définies sur le plan international à savoir, entre autres, la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire. Au niveau des défis majeurs de la nutrition au Sénégal, figurent : l'accessibilité à des aliments à haute valeur nutritive et la mise en place d'une véritable résilience des populations et des systèmes. Ce qui reste lié à certains piliers de la sécurité alimentaire.

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Ciblage des populations rurales, périurbaines et urbaines pauvres, ménages/zones en situation d'insécurité alimentaire | Parmi les cibles de PNDN figurent les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ou allaitantes. Ces cibles constituent des groupes vulnérables, rejoignant en partie celles de la sécurité alimentaire | 2 |

La PNDN cible particulièrement les enfants de moins de 5 ans, les femmes en âge de procréer et les adolescent(e)s. Cela apparaît au niveau de l'analyse du contexte, mais aussi dans l'objectif global et ses objectifs intermédiaires.

La situation des femmes enceintes ou allaitantes est également décrite dans le document.

Ce qui rejoint en partie les cibles de la sécurité alimentaire.

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers ses quatre piliers dans la logique d'intervention | La PNDN intègre dans son cadre conceptuel la sécurité alimentaire, notamment au niveau des deux premiers piliers (« Production d'aliments à haute valeur nutritive » et « Transformation, distribution et tarification ») | 2 |

Deux parmi les piliers du cadre conceptuel de la nutrition (qui est en réalité son cadre stratégique) prend en charge la sécurité alimentaire dans ses piliers disponibilité et accès. En outre, l'un des objectifs intermédiaires de la PNDN est de « promouvoir la recherche et la production des aliments à haute valeur nutritive ». Il est indiqué dans le document que « ce pilier garantit la disponibilité, la sécurité alimentaire et la nutrition », à travers entre autres la production en quantité et en qualité pour tous les groupes d'aliments.

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables à la SA

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables à la sécurité alimentaire | Dans les piliers de la PNDN, des actions sont prévues pour renforcer la disponibilité alimentaire et l'accès aux aliments, deux dimensions de la sécurité alimentaire et qui seront opérationnalisées dans le PSMN. | 2 |

La PNDN ne comporte pas de plan d'action, ni de projets et programmes. Ces aspects opérationnels sont pris en charge par le PSMN. Il est en effet annoncé que « sa mise en œuvre passera par l'élaboration d'un plan stratégique national multisectoriel de développement de la nutrition » et que « chaque secteur s'attèlera par la suite à élaborer son plan d'actions sectoriel ».

Néanmoins, au niveau des piliers de la nutrition relatifs à la « production d'aliments à haute valeur nutritive » et à « la transformation, la distribution et la tarification », il est prévu des actions spécifiques ayant un lien avec l'augmentation de la disponibilité alimentaire et l'élargissement de l'accès aux aliments.

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la Sécurité Alimentaire dans le Plan de suivi-évaluation de la PNDN | Ce critère n'est pas applicable. Le Plan de suivi-évaluation du PSMN est en cours d'élaboration. | 0 |

Le document de PNDN ne dispose pas de plan de suivi-évaluation, encore moins d'indicateurs de mesure de la performance des plans qui seront proposés plus tard. Ce travail est en cours dans le cadre de la mise en place du PSMN.

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/programmes de sécurité alimentaire sont associés à la coordination et au suivi de la PNDN, y compris au niveau déconcentré/local | Le décret de création de la CLM signé en 2004 cite dans ses membres un représentant du Ministère chargé de l'Agriculture | 2 |

La CLM assure l'administration et la gestion participative de la Politique tandis que le suivi-évaluation est confié au Bureau Exécutif National qui assure le Secrétariat de la CLM. Celui-ci travaillera avec les Cellules d'Etudes et de Planification des différents Ministères impliqués, sans plus de détails.

Le décret de création de la CLM signé en 2004 donne la composition de la Cellule qui compte un représentant du Ministère en charge de l'Agriculture. néanmoins, l'approche participative et multisectorielle adoptée par la CLM dans le cadre de l'élaboration du PSMN a permis d'intégrer l'ensemble des structures Ministériels, mais aussi le SECNSA.

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| Identification des risques sur la sécurité alimentaire et mesures d'atténuation | Ce critère n'est pas applicable. Le Plan de gestion des risques est prévu par le PSMN. | 0 |

Le document de PNDN n'a pas identifié de risques. Il précise, toutefois, des mesures politiques spécifiques à prendre par le Gouvernement pour renforcer les « interventions clés dans les divers domaines de la nutrition en vue d'atteindre les objectifs fixés ».

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|----------|
| Intégration d'actions liées à la sécurité alimentaire dans le plan de communication de la PNDN | La PNDN prévoit dans son cadre conceptuel des actions de communication, plaidoyer pour le Changement Social et de Comportement (CCSC | 2 |

La communication institutionnelle, le plaidoyer et la Communication pour le Changement Social et de Comportement (CCSC) constituent l'une des fonctions transversales de soutien à la PNDN et présentes dans le cadre conceptuel.

Récapitulatif des notes et appréciation

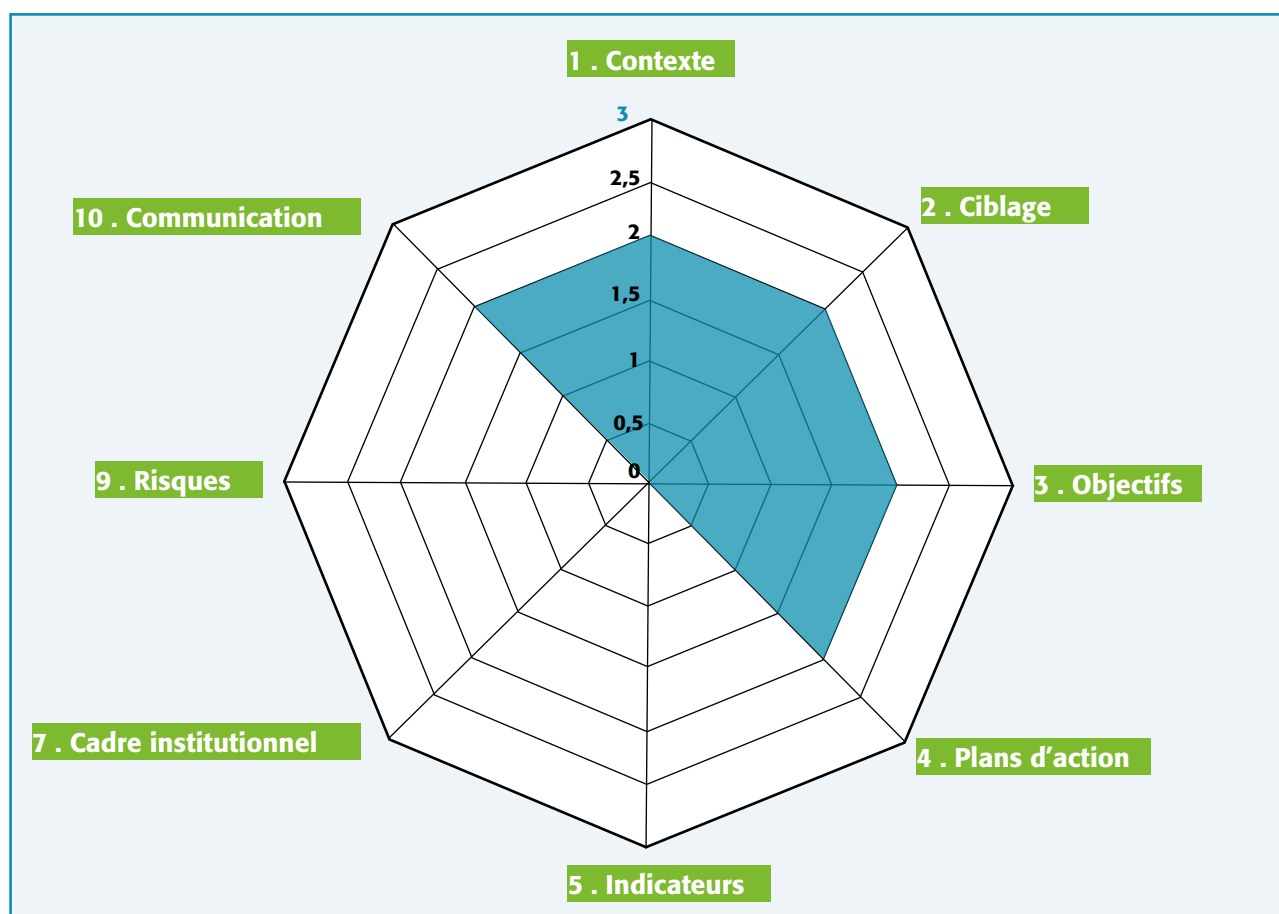
Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture

| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|---|-----------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 2 | 2 | 4 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 2 | 4 | 8 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 2 | 2 | 4 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 2 | 4 | 8 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 0 | 2 | 0 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 2 | 2 | 4 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 0 | 1 | 0 |
| 10. Plan de communication | 2 | 1 | 2 |
| TOTAL | 30 | | 30 |

La représentation graphique des notes non pondérées se présente comme suit :



Graphique 7 : Intégration de la Sécurité alimentaire dans la PNDN selon les 8 critères spécifiques



La sécurité alimentaire est assez bien prise en compte dans la PNDN (55%). L'articulation est faite au niveau du contexte, du ciblage, des objectifs et des actions envisagées.

La mise en œuvre du PSMN, en cours de validation, permettra de renforcer l'intégration de la sécurité alimentaire.

3.2.2. Intégration de la Sécurité alimentaire dans la SNPS

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Prise en compte de la SA dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | La SNPS présente en détail l'état de la sécurité alimentaire au niveau du chapitre 2 intitulé « Profil de la pauvreté, des vulnérabilités et des risques » | 3 |

Le document de SNPS décrit de façon détaillée la situation alimentaire au niveau national et dans les régions administratives du Sénégal (chapitre 2.2.7 : Chocs, catastrophes, pauvreté saisonnière et insécurité alimentaire). Il présente les résultats de l'Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (EN-SAN, 2013) tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Ciblage des enfants de moins de 5 ans, femmes en état de grossesse ou allaitantes, personnes âgées de 60 ans et + ou vivant avec un handicap, populations rurales, périurbaines et urbaines pauvres, ménages/zones en situation d'insécurité alimentaire | La SNPS ne cible pas spécifiquement les groupes touchés par l'insécurité alimentaire | 0 |

La SNPS cible particulièrement : les enfants, la population en âge de travailler (non-salariés, mères vulnérables et chefs de famille au chômage, personnes âgées et handicapés. Les femmes enceintes ou allaitantes figurent également parmi les cibles, notamment dans le cadre des prestations familiales. Ce qui constitue plutôt des cibles de la nutrition, et non de la sécurité alimentaire.

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers ses quatre piliers dans la logique d'intervention | L'objectif spécifique n°5 de la SNPS est lié à l'un des piliers de la sécurité alimentaire, à savoir la disponibilité | 1 |

La SNPS vise au niveau de son objectif spécifique 5 à « Renforcer la résilience des communautés aux chocs et catastrophes ».

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la SA

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la sécurité alimentaire | Deux parmi les programmes phares prévus par la SNPS sont liés à la sécurité alimentaire | 2 |

Certains Programmes phares de la plateforme des filets sociaux, prévention et gestion des risques sont favorables à la sécurité alimentaire : Programme National de Cantines scolaires et Programme de promotion de l'assurance agricole et 4 R.

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la Sécurité Alimentaire dans le Plan de suivi-évaluation de la SNPS | Au moins, deux parmi les indicateurs d'impact retenus sont liés à la sécurité alimentaire : consommation des ménages, diversité alimentaire | 2 |

Certains effets attendus de la SNPS sont liés à la sécurité alimentaire : augmentation de la consommation des ménages (services sociaux, alimentation), réduction de la période de soudure en milieu rural, etc. Cependant, les indicateurs d'impact choisis sont plutôt liés à la nutrition.

L'augmentation de la consommation des ménages est un des indicateurs retenus (il est lié au pilier « utilisation »), de même que la diversité alimentaire et l'apport calorifique.



Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|----------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/programmes de sécurité alimentaire sont associés à la coordination et au suivi de la SNPS, y compris au niveau déconcentré/local | Les services en charge des questions de sécurité alimentaire n'ont pas été cités (membres du Comité interministériel non précisés). Le MAER est cependant l'un des acteurs du Programme de promotion de l'assurance agricole et 4 R. | 1 |

Le suivi de la mise en œuvre de la SNPS est assuré par un Comité interministériel dont la liste des membres n'a pas été précisée. Au niveau décentralisé, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural est cité comme l'un des acteurs du programme de promotion de l'assurance agricole et 4 R.

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|----------|
| Identification des risques sur la sécurité alimentaire et mesures d'atténuation | Les risques sur l'insécurité alimentaire ont été identifiés et des mesures d'atténuation proposées (assurance agricole, création d'actifs pour les ménages) | 3 |

La SNPS a identifié les principaux risques covariants en milieu rural et qui « sont liés aux facteurs climatiques qui conduisent à des situations d'insécurité alimentaire ».

Des mesures de mitigation ont été proposées, notamment : le renforcement de l'assurance agricole, « la création d'actifs durables au profit des ménages vulnérables avec les projets sectoriels d'appui à la résilience et d'adaptation aux changements climatiques (semences d'espèces à cycle court comme le niébé, élevage de volaille et petits ruminants, apiculture, aquaculture, production fourragère, passage de dons », etc.

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|----------|
| Intégration d'actions liées à la sécurité alimentaire dans le plan de communication de la SNPS | Les actions de communication prévues dans la SNPS ne sont pas directement liées à la sécurité alimentaire | 0 |

Un plan de communication et d'ingénierie sociale consolidé est prévu pour accompagner la mise en œuvre de la SNPS. Les structures qui gèrent les programmes phares de protection sociale dans les régions, y compris celles du MAER seront impliquées. Les actions prévues ne sont pas directement liées à la sécurité alimentaire.

Récapitulatif des notes et appréciation

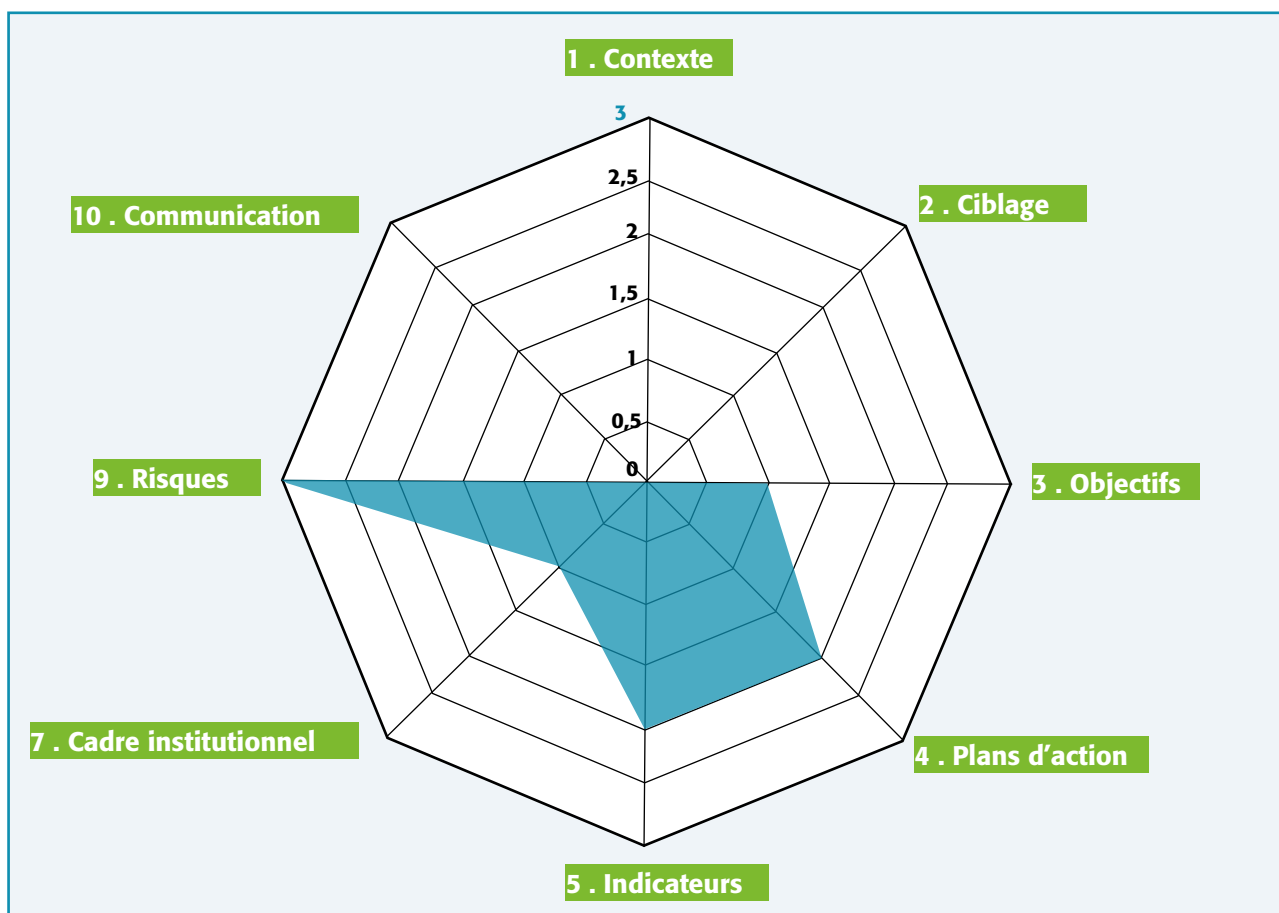
Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture

| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|--|------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 3 | 2 | 6 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 0 | 4 | 0 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 1 | 2 | 2 |

| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|--|------|-------------|----------------------|
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 2 | 4 | 8 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 2 | 2 | 4 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 1 | 2 | 2 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 3 | 1 | 3 |
| 10. Plan de communication | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | | | 25 |

La représentation graphique des notes non pondérées se présente comme suit :

Graphique 8 : Intégration de la Sécurité alimentaire dans la SNPS selon les 8 critères spécifiques



La sécurité alimentaire est intégrée de façon moyenne dans la SNPS (47%). Cette prise en charge est très satisfaisante au niveau des critères relatifs à l'analyse du contexte et à la gestion des risques. Elle est également satisfaisante au niveau des objectifs, du contenu des plans d'action et des indicateurs de suivi.

Par contre, des efforts devront être déployés pour mieux intégrer les structures en charge des questions de sécurité alimentaire dans le cadre de pilotage, mais aussi dans la communication.



3.2.3. Prise en compte de la sécurité alimentaire dans le PRACAS

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Prise en compte de la SA dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | Le PRACAS prend en compte la sécurité alimentaire dans sa partie introductive et l'analyse des atouts et contraintes est en lien avec les autres piliers de la sécurité alimentaire. Cependant, la situation alimentaire n'est pas décrite. | 1 |

Dans le texte introductif du document, la sécurité alimentaire et nutritionnelle est considérée comme un des défis pressants auxquels le Sénégal est confronté.

Au niveau des atouts et opportunités à saisir dans l'agriculture, la sécurité alimentaire est considérée comme une des finalités de l'agriculture.

Certaines opportunités identifiées sont en lien direct avec les quatre piliers de la sécurité alimentaire: construction d'infrastructures structurantes qui permettent d'améliorer la productivité agricole (aménagement hydro agricoles, pistes de production, interventions en cours de projets et programmes de soutien à la sécurité alimentaire.

Au niveau des limites également, les contraintes et faiblesses identifiées au niveau global et dans les différentes filières ciblées (riz, oignon, arachide, fruits & légumes) sont en lien avec la sécurité alimentaire :

- faible utilisation des intrants,
- vétusté du matériel agricole,
- problèmes de mise en marché des produits, etc.).

Le diagnostic identifie le développement des chaînes de valeur céréales (riz, maïs) comme facteur important pour l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire.

La situation alimentaire du pays et les différents niveaux d'insécurité alimentaire ne sont cependant pas décrits.

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Ciblage des populations rurales, périurbaines et urbaines pauvres, ménages/zones en situation d'insécurité alimentaire | Le PRACAS ne cible aucune couche parmi celles touchées par l'insécurité alimentaire | 0 |

Le PRACAS cible, entre autres, les producteurs agricoles, exploitants familiaux et les populations rurales (objectif décliné à la page 43. Chapitre 3.1.), sans plus de détails. Il cible également les femmes actives dans la valorisation et la mise en marché des produits agricoles (chapitre 3.1.1.4) tandis que l'autonomisation économique des femmes est une des mesures d'accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie (chapitre 3.2.).

Aucune couche, parmi celles touchées par l'insécurité alimentaire n'est donc ciblée.

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|----------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers ses quatre piliers dans la logique d'intervention | Les axes et objectifs du PRACAS sont en phase avec les piliers suivants de la sécurité alimentaire : 1. amélioration disponibilité alimentaire ; 2. renforcement de l'accessibilité physique et économique ; 3. bonne utilisation 4. renforcement de la stabilité | 3 |

Le PRACAS vise à moyen terme à améliorer à moyen terme la sécurité alimentaire des populations (introduction). Pour cela, ses interventions visent à garantir la disponibilité alimentaire, l'accès à une alimentation saine et nutritive et une bonne utilisation des aliments disponibles.

Ses axes et objectifs spécifiques sont en liens avec certains piliers de la sécurité alimentaire : la promotion de l'exploitation agricole familiale par l'intensification par une meilleure mise en marché et une meilleure gestion de la qualité (axe 1), la résilience des populations vulnérables à travers la diversification des productions et la satisfaction des besoins en céréales au niveau national (axe 4). L'intensification des productions agricoles pour les filières prioritaires et la valorisation et la mise en marché des produits agricoles figurent parmi les stratégies d'ensemble du PRACAS.

Le but du Programme décliné dans le cadre logique se présente comme suit : « la sécurité alimentaire et nutritionnelle est atteinte par cercles concentriques glissants à partir des produits prioritaires à haut potentiel de développement et à hautes valeurs ajoutées d'ici fin 2017 ».

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables à la SA

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|----------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables à la sécurité alimentaire | Les bases des interventions du PRACAS pour avoir un impact sur la situation nutritionnelle des communautés constituent des interventions qui sont sensible à la sécurité alimentaire : Les interventions pour garantir la disponibilité alimentaire Les interventions pour garantir l'accès à une alimentation saine et nutritive | 2 |

Les actions envisagées au cours de ces interventions dans le cadre du PRACAS qui militent en faveur d'un lien très fort en faveur de la sécurité alimentaire sont inscrites dans les quatre axes stratégiques du PRACAS :

- Promotion de l'exploitation agricole familiale par l'intensification, par une meilleure mise en marché et une meilleure gestion de la qualité ;
- L'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural basé sur une synergie intelligente entre l'agro-business et l'agriculture familiale, respectueuse de l'environnement, soucieuse de l'adaptation aux changements climatiques ;
- Une bonne implication des jeunes et des femmes dans le secteur agricole avec la mise en place de fermes agricoles génératrices d'emplois et un renforcement des connaissances techniques et des équipements adaptés ;
- Une résilience des populations vulnérables (diversification des productions et satisfaction des besoins en céréales au niveau national).



Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|----------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la Sécurité Alimentaire dans le Plan de suivi-évaluation du PRACAS | Le plan de suivi-évaluation intègre 02 indicateurs de sécurité alimentaire et plusieurs indicateurs liés à au moins l'un de ses 04 piliers | 2 |

Le plan de suivi-évaluation du PRACAS contient plusieurs indicateurs liés à la sécurité alimentaire ou à ses piliers : taux de couverture des besoins céréaliers, taux de couverture des besoins alimentaires, incidence sur l'insécurité alimentaire, nombre de km de pistes de production construit, etc.

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|----------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/programmes de sécurité alimentaire sont associés à la coordination et au suivi du PRACAS, y compris au niveau déconcentré/local | Le SECNSA n'est pas membre du cadre institutionnel de pilotage et de coordination. Il figure comme acteur responsable au niveau de 3 mesures. Il en est de même pour la DAPSA qui figure comme actrice dans le plan d'action des mesures d'accompagnement | 1 |

Les structures en charge des questions de sécurité alimentaire (SECNSA, DAPSA, CEP sectorielles etc.) n'ont pas été citées dans le dispositif de coordination et de suivi du PRACAS. Néanmoins, le SECNSA et la DAPSA sont parties prenantes dans plusieurs lignes du plan d'action des mesures d'accompagnement.

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| Identification des risques sur la sécurité alimentaire et mesures d'atténuation | Le PRACAS a identifié deux risques importants liés à la sécurité alimentaire ou à ses piliers. Beaucoup de mesures d'atténuation ont été proposées | 2 |

Des risques liés à la sécurité alimentaire ont été identifiés et sont en liens avec certains de ses piliers (disponibilité, accès et stabilité) :

- Le risque lié au comportement des consommateurs pour toutes les filières visant le marché domestique, telles que le riz local et l'oignon ; avec une dépendance quasi-permanente du marché extérieur. Quelques mesures d'atténuations ont été identifiées comme la mise en place d'un fonds de garantie et de bonification pour le crédit à la commercialisation.
- Les risques liés aux changements climatiques sont : un approvisionnement en eau des exploitations agricoles erratique, l'intrusion du biseau salé au niveau des aquifères, etc. Une des mesures d'atténuation prévues est l'adoption de variétés adaptées à la variabilité du climat et de techniques culturales économisant l'eau.

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|----------|
| Intégration d'actions liées à la nutrition dans le plan de communication du PRACAS | Le PRACAS a prévu des actions de communication dont la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation sur la valeur nutritionnelle des produits locaux (pilier utilisation) | 1 |

Afin de mitiger les risques liés au comportement des consommateurs pour toutes les filières visant le marché domestique, le PRACAS a prévu de promouvoir le consommateur local par la mise en œuvre de

campagnes de sensibilisation sur la valeur nutritionnelle et les bénéfiques pour la santé des produits locaux.

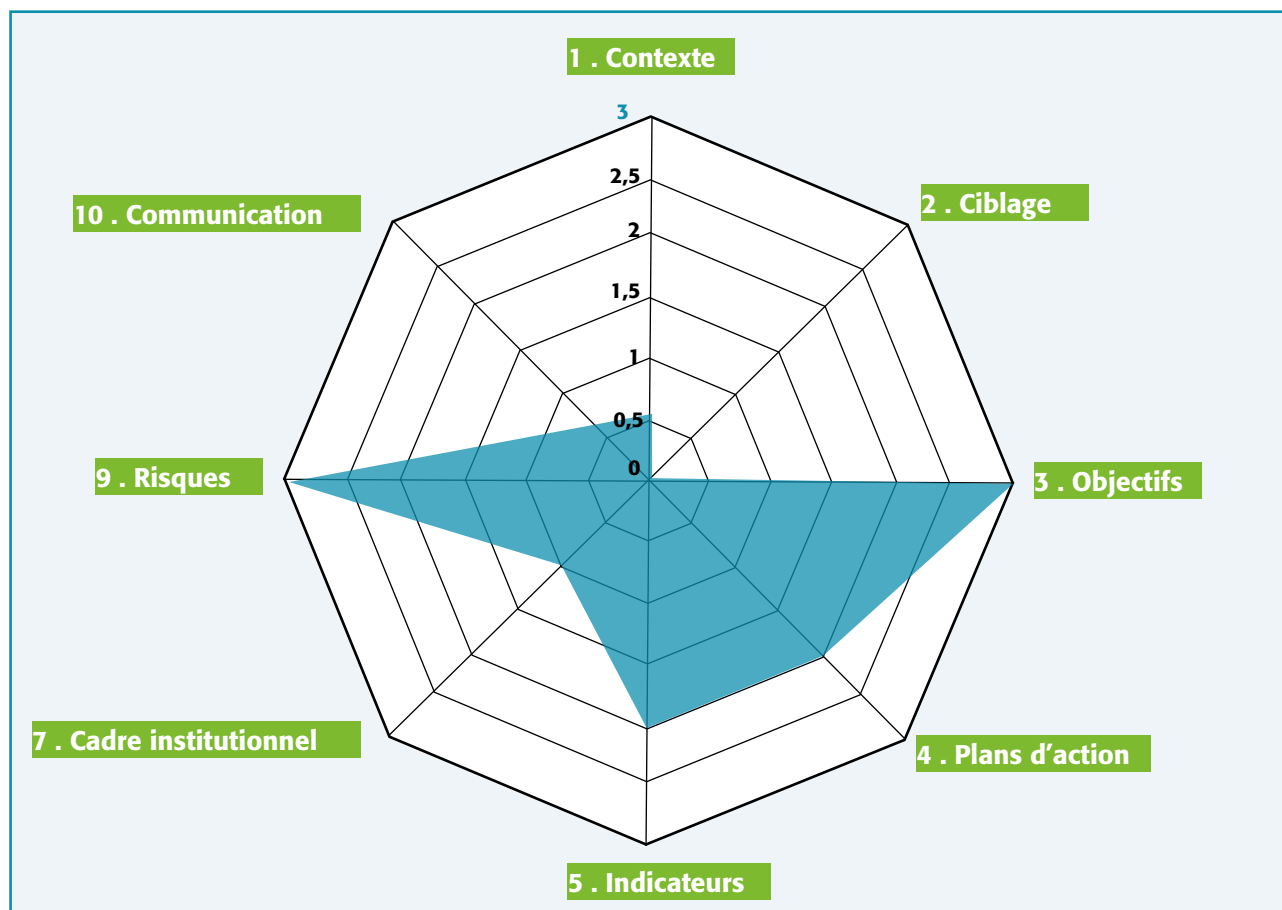
Récapitulatif des notes et appréciation

Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture

| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|--|------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 1 | 2 | 2 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 0 | 4 | 0 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 3 | 2 | 6 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 2 | 4 | 8 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 2 | 2 | 4 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 1 | 2 | 2 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 2 | 1 | 2 |
| 10. Plan de communication | 1 | 1 | 1 |
| TOTAL | | | 25 |

La représentation graphique des notes non pondérées se présente comme suit :

Graphique 9 : Intégration de la sécurité alimentaire dans le PRACAS selon les 8 critères spécifiques



Le PRACAS prend en charge de façon moyenne les questions de sécurité alimentaire (46,2%). Cela est plus marqué pour du critère relatif aux objectifs et axes stratégiques et moyennement au niveau des plans d'actions prioritaires et des indicateurs contributifs.

Les efforts de renforcement de l'intégration de la sécurité alimentaire dans le PRACAS devront être orientés prioritairement au niveau du ciblage des couches touchées par l'insécurité alimentaire et de l'analyse du contexte.

3.2.4. Prise en compte de la Sécurité alimentaire dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Élevage (LPSDE)

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Prise en compte de la sécurité alimentaire dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | La sécurité alimentaire est considérée comme l'une des finalités de la LPSDE dans l'analyse du contexte (mais de l'Afrique Subsaharienne). Cela apparaît clairement dans le contexte. Certains éléments du diagnostic sont liés à deux piliers de la sécurité alimentaire (disponibilité et accès). | 3 |

L'importance de la sécurité alimentaire est soulignée dans la partie introductive et le contexte. Le document indique à la page 7 que « l'élevage reste, en effet, un secteur important de l'économie sénégalaise, de par sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et à la création de richesses ».

Le contexte du document de LPSDE souligne l'importance de l'intensification et de la spécialisation de l'élevage pour contribuer durablement à une nourriture suffisante des populations. Il souligne également le rôle des systèmes de production agricole (y compris l'élevage) dans la sécurité alimentaire des populations. Le taux de prévalence de la sous-alimentation en Afrique Subsaharienne est cité.

La contribution du secteur de l'élevage à la sécurité alimentaire est considérée comme fondamentale et certains éléments du diagnostic sont liés aux piliers « disponibilité et accès ». C'est le cas pour la collecte, la transformation, la conservation et la distribution des produits animaux.

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Ciblage des populations rurales, périurbaines et urbaines pauvres, ménages/zones en situation d'insécurité alimentaire | La LPSDE cible les populations pastorales qui sont censées être vulnérables donc cibles de la Sécurité alimentaire. Les ménages ruraux figurent également parmi les cibles avec 47% des ménages ruraux qui exercent cette activité | 2 |

La stratégie de la LPSDE cible, entre autres, les ménages ruraux et les populations pastorales ; deux groupes affectés par l'insécurité alimentaire. Le milieu rural est une zone prioritaire dans les interventions de la stratégie.

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers ses quatre piliers dans la logique d'intervention | L'atteinte de la sécurité alimentaire est l'un des objectifs de développement de la LPSDE. Les axes 1 et 3 sont liés aux piliers de la sécurité alimentaire. La sécurité alimentaire est également inscrite dans les principes directeurs et la mission de la LPSDE | 3 |

L'objectif de développement du secteur de l'élevage est de contribuer significativement à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la croissance de l'économie nationale.

L'axe 1 intitulé « Accroissement de la productivité et des productions animales, qui a pour objectif d'augmenter significativement la productivité et les productions animales » contribue au pilier 1 de la sécurité alimentaire. Il en est de même pour l'axe 3 portant « amélioration de la mise en marché des produits animaux, qui vise à améliorer l'accès aux marchés et la valorisation des produits animaux ».

La mission (page 25) insiste également sur la contribution de la LPSDE à la sécurité alimentaire.

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la SA

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la sécurité alimentaire. | La LPSDE présente un lien moyen avec la sécurité alimentaire : certains programmes identifiés ont une incidence sur la SA, notamment sur les piliers « disponibilité », « accès » et « stabilité » | 3 |

Ces programmes sont :

Programme 1 : Programme Modernisation et intensification des productions animales

Les lignes d'actions du programme sont les suivantes :

- L'amélioration des conduites d'élevage dans les différentes zones agro écologiques ;
- L'amélioration du potentiel génétique du cheptel ;
- L'accès à un financement adapté aux spéculations animales.

Programme 3 : Programme Sécurisation de l'élevage

- Gestion concertée des ressources pastorales.

Programme 4 : Amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux

Lignes d'actions prioritaires du programme :

- Renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de transformation et de commercialisation des produits animaux ;
- Promotion des normes sanitaires relatives aux produits animaux ;
- Promotion de la création de produits innovants et adaptés à la demande

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|----------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la Sécurité Alimentaire dans le Plan de suivi-évaluation de la LPSDE | Ce critère n'est pas applicable. La LPSDE n'a pas défini d'indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre et pour l'évaluation des effets et impact | 0 |

Le cadre de mise en œuvre de la stratégie suivi-évaluation est bien défini. Les différents outils à mettre en place (cadre de mesure de rendement, plan de suivi évaluation et manuel de suivi-évaluation) seront mis en place par la CEP dans le cadre de l'opérationnalisation de la Politique.

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/programmes de sécurité alimentaire sont associés à la coordination et au suivi de la LPSDE, y compris au niveau déconcentré/local | Le SECNSA est membre du Comité de Pilotage de la LPSDE | 3 |



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

Le Comité de pilotage de la LPSDE est présidé par le Ministre de l'Élevage et des Productions Animales ou son représentant. Il est composé des représentants de l'ensemble des structures du Ministère de l'Élevage et des Productions Animales des représentants de plusieurs structures dont le SECNSA.

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|----------|
| Identification des risques sur la sécurité alimentaire et mesures d'atténuation | La LPSDE n'a pas identifié de risques spécifiques à la sécurité alimentaire, ni à l'un de ses piliers | 0 |

Les risques liés à la LPSDE et à ses impacts n'ont pas été passés en revue dans le document. Il s'agit plutôt de la gestion des risques, intégrée comme activité dans le cadre du renforcement de la résilience des systèmes d'élevage.

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| Intégration d'actions liées à la sécurité alimentaire dans le plan de communication de la LPSDE | Le document de LPSDE ne dispose pas de plan de communication. Les actions de communication prévues à l'axe 4 ne sont pas liées à la sécurité alimentaire | 0 |

Au niveau de l'axe 4 sur le renforcement du cadre institutionnel d'intervention, la LPSDE a prévu d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication interne et externe. Les activités prévues n'ont pas de liens avec la sécurité alimentaire.

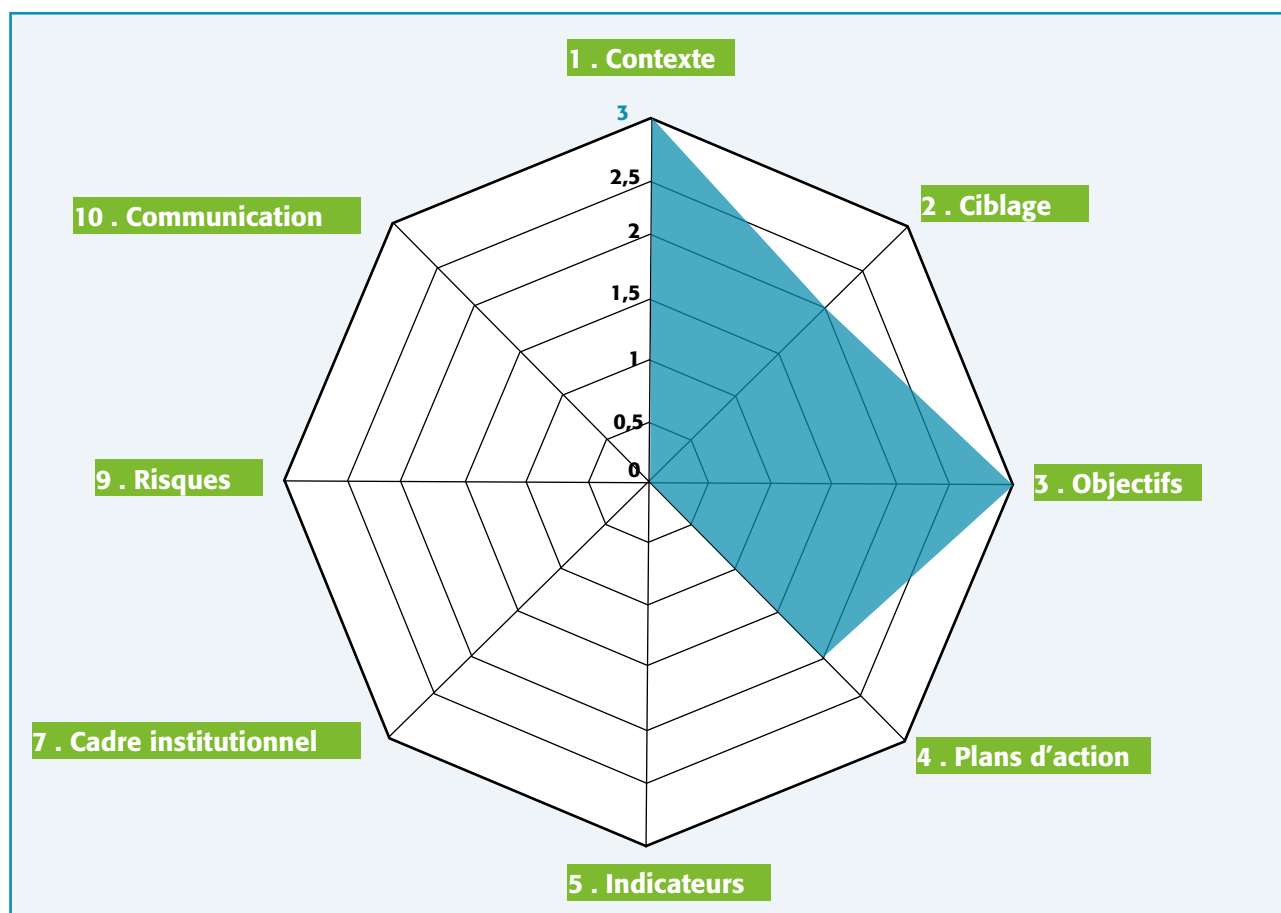
Récapitulatif des notes et appréciation

Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture

| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|--|------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 3 | 2 | 6 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 2 | 4 | 8 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 3 | 2 | 6 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 3 | 4 | 12 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 0 | 2 | 0 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 3 | 2 | 6 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 0 | 1 | 0 |
| 10. Plan de communication | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | | | 38 |

La représentation graphique des notes non pondérées se présente comme suit :

Graphique 12 : Intégration de la sécurité alimentaire dans la LPSDE selon les 8 critères spécifiques



L'intégration de la sécurité alimentaire dans la LPSDE est satisfaisante (70%). Elle est bien prise en compte au niveau du contexte, des objectifs, des plans d'action et du cadre institutionnel. Les travaux à venir compléteront le document avec la définition d'indicateurs de résultats, un plan de communication et la partie sur les risques et mesures d'atténuation.

3.2.5. Prise en compte de la Sécurité alimentaire dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Pêches et de l'Aquaculture (LPSDPA)

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Prise en compte de la sécurité alimentaire dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | La LPSDPA cite la baisse de la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire comme une des conséquences des contraintes identifiées. La baisse de la ressource halieutique est liée aux piliers de la sécurité alimentaire. | 2 |

Parmi les menaces identifiées, on note la poursuite de l'effondrement des stocks pélagiques côtiers, vitaux pour la consommation nationale. La conséquence notée dans le diagnostic est la dégradation de la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire nationale.

La surexploitation de la ressource entraîne également une baisse de la disponibilité de poisson et des autres produits halieutiques. Ce qui est en lien direct avec la réduction de la disponibilité et de l'accès alimentaire, deux des piliers de la sécurité alimentaire.



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

L'un des défis (gestion responsable et durable de la pêche), est de faire renouer la pêche avec sa vocation naturelle de secteur contribuant à la sécurité alimentaire.

En outre, au niveau du chapitre 2.2.2.4. sur la contribution de la pêche à la consommation, il est écrit que « l'évolution de cette contribution à la sécurité alimentaire suit une tendance baissière dernières années passant de 41 kg par ménage en 2003 à 26 kg en 2000.

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Ciblage des populations rurales, périurbaines et urbaines pauvres, ménages/zones en situation d'insécurité alimentaire | Aucun groupe parmi ces cibles n'est adressé par la LPSDPA. | 0 |

Globalement, la LPSDPA cible toute la population dans sa globalité et plus spécifiquement les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers ses quatre piliers dans la logique d'intervention | L'atteinte de la sécurité alimentaire est l'une des finalités de la LPSDPA. Un des objectifs spécifiques est lié aux piliers de la sécurité alimentaire (ex : production visée : 30 000 tonnes à l'horizon 2023) | 2 |

La LPSDPA vise comme objectif global à contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, à la croissance économique et au développement local. L'OS 2 : développer l'aquaculture contribue directement à augmenter la disponibilité alimentaire. Au niveau de cet OS, il est écrit que « le développement des activités aquacoles a toujours été une option forte dans les politiques passées pour, entre autres, résorber le gap alimentaire des populations ». L'aquaculture permet d'augmenter l'offre de poisson sur le marché, donc la disponibilité alimentaire.

En outre, les fondamentaux de la Politique sectorielle visent au niveau institutionnel, entre autres, à améliorer sa contribution à la sécurité alimentaire des populations.

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables à la SA

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables à la sécurité alimentaire | La LPSDPA revêt un lien très fort par rapport à la sécurité alimentaire au niveau de ses trois programmes que sont : (1) Programme « Gestion durable des ressources halieutiques set de restauration des habitats », (2) Programme « Développement de l'Aquaculture », (3) Programme « Valorisation des ressources halieutiques ». | 2 |

Les lignes d'actions identifiées dans le cadre de la mise en œuvre des trois programmes et qui sont sensibles à la sécurité alimentaire sont :

Restauration des écosystèmes marins et des plans d'eau douce

- Promouvoir des mesures de conservation de la ressource (récifs artificiels, repos biologique, création et gestion des ZPP, etc.).
- Développer des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans la pêche.

Concernant le développement de la chaîne de valeur de la filière halieutique, on peut plus particulièrement citer :

- Améliorer les conditions de production, de transport et de commercialisation des produits.
- Renforcer le système de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Mise en place d'infrastructure de soutien au développement de l'aquaculture

- Promouvoir l'aquaculture marine à travers la mise en place de stations aquacoles, l'élaboration de plans d'aménagement et la promotion d'activités de revitalisation et de repeuplement.
- Réaliser des aménagements pour l'accès à l'eau, des étangs, des parcs ostréicoles, des facilités de distribution (pistes et routes d'accès, marchés et aires de traitement/stockage, etc.)

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la Sécurité Alimentaire dans le Plan de suivi-évaluation de la LPSDPA | La LPSDPA n'a pas de plan de suivi-évaluation, ni d'indicateurs liés à la sécurité alimentaire | 0 |

Ce critère n'est pas applicable pour la LPSDPA ; la CEP a prévu de mettre en place un système de suivi-évaluation précisant tous les indicateurs de performance (un bureau de consultant a d'ailleurs été recruté dans ce sens).

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|----------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/programmes de sécurité alimentaire sont associés à la coordination et au suivi de la LPSDPA, y compris au niveau déconcentré/local | La composition des différents comités prévus sera précisée plus tard dans le cadre d'arrêté primatorial, interministériel et ministériel. | 0 |

Plusieurs comités sont prévus au niveau politique et opérationnel pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la LPSDPA. Ces comités sont déclinés au niveau national et régional. Leur composition et leur fonctionnement sera précisés plus tard. La CEP est entrain de préparer les projets d'arrêt pour les différents organes prévus.

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|----------|
| Identification des risques sur la sécurité alimentaire et mesures d'atténuation | La LPSDPA n'a pas identifié de risques spécifiques à la sécurité alimentaire, ni à l'un de ses piliers. Cependant, l'axe stratégique 3 prévoit de restaurer les écosystèmes marins et des plans d'eau douce | 1 |

Les risques identifiés sont essentiellement liés au financement, à l'exécution et à la coordination de la



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

LPSDPA : absence de volonté du Gouvernement, manque de mobilisation de ressources financières additionnelles au niveau de l'Etat, coordination déficiente des programmes, absence d'un programme d'information et de sensibilisation des populations, etc.

Au niveau l'axe stratégique 3 cependant, il est prévu une série de mesures pour conserver et préserver la ressource halieutique.

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|----------|
| Intégration d'actions liées à la sécurité alimentaire dans le plan de communication de la LPSDPA | Le document de LPSDPA ne dispose pas de plan de communication. Des actions de communication sur l'aquaculture sont prévues (liées à l'augmentation de la disponibilité alimentaire) | 1 |

Il n'existe pas de plan de communication dans le document de LPSDPA. Des actions sont prévues néanmoins au niveau de l'axe 1 (mise en place des conditions d'attraction des investissements privés) pour promouvoir l'aquaculture : mise en place d'un système de collecte, de traitement et de diffusion des informations, confection la diffusion d'outils de communication sur l'aquaculture.

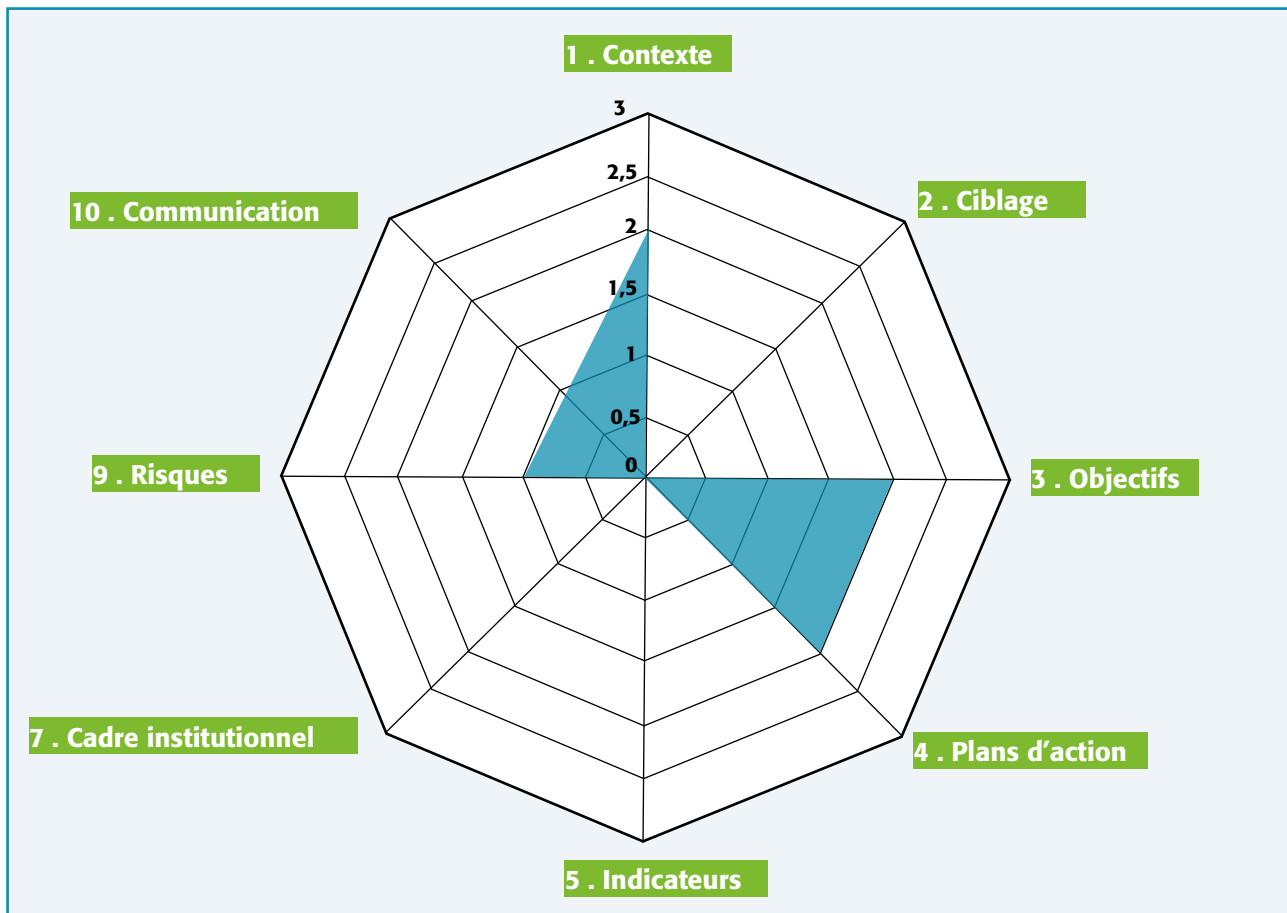
Récapitulatif des notes et appréciation

Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture

| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|---|------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 2 | 2 | 4 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 0 | 4 | 0 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 2 | 2 | 4 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 2 | 4 | 8 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 0 | 2 | 0 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 0 | 2 | 0 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 1 | 1 | 1 |
| 10. Plan de communication | 1 | 1 | 1 |
| TOTAL | | | 18 |

La représentation graphique des notes non pondérées se présente comme suit :

Graphique 11 : Intégration de la sécurité alimentaire dans la LPSDPA selon les 8 critères spécifiques



Le niveau de prise en charge de la sécurité alimentaire dans la LPSDPA est moyen (33%). La sécurité alimentaire est bien intégrée dans l'analyse du contexte, les objectifs et axes stratégiques et les plans d'action prioritaires et la gestion des ressources naturelles (et faiblement dans les risques et communication). Elle est, par contre, absente dans certains critères importants comme le ciblage et les indicateurs d'effets et d'impact (un cadre de mesure du rendement sera élaboré par la CEP).

3.2.6. Prise en compte de la Sécurité alimentaire dans la Lettre de Politique de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD)

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Prise en compte de la sécurité alimentaire dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | La LPSEDD ne fait pas référence à la sécurité alimentaire, ni à un de ses piliers dans l'analyse du contexte | 0 |

Le contexte et l'analyse diagnostique du secteur de l'environnement et du développement durable ne font pas référence au contexte national de la sécurité alimentaire de manière globale, ni à l'un de ses quatre piliers.



Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Ciblage des populations rurales, périurbaines et urbaines pauvres, ménages/ zones en situation d'insécurité alimentaire | La LPSEDD cible les populations à la base et les couches vulnérables sans plus de détails | 1 |

La LPSEDD globalement toutes les populations, notamment les couches vulnérables et les populations à la base pour favoriser leur accès aux moyens d'existence durables.

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers ses quatre piliers dans la logique d'intervention | L'objectif global et les objectifs spécifiques de la LPSEDD sont liés au moins à deux piliers de la sécurité alimentaire (disponibilité et stabilité) | 1 |

Aucun objectif n'est dédié spécifiquement à la sécurité alimentaire, mais le lien entre les objectifs de la LPSEDD et la sécurité alimentaire peut être établi à plusieurs niveaux :

- l'objectif global de la LPSEDD prend en charge le renforcement de la résilience (stabilité) des populations aux changements climatiques ;
- l'Objectif spécifique (OS) 1 vise, entre autres, la promotion d'une agriculture agro-sylvo-pastorale plus intensive (disponibilité) et durable et l'exploitation de la biomasse, des produits ligneux et non ligneux ;
- l'OS 2 veille à l'intégration du développement durable dans la promotion de moyens d'existence, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation. L'OS 2 assure la promotion de l'économie verte tout en tenant compte de la transversalité de la sécurité alimentaire.

Ces objectifs sont liés indirectement à certains piliers de la sécurité alimentaire.

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la SA

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la sécurité alimentaire | La LPSEDD comporte deux axes stratégiques qui militent en faveur "du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques a un lien indirect avec la sécurité alimentaire. | 1 |

Les activités suivantes sont liés aux piliers « stabilité » et « disponibilité », mais indirectement.

Axe stratégique 1 : Gestion de l'environnement et des ressources naturelles

Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres

- LA 11 : Assurer la restauration et la gestion durable des terres
- LA 15 : Réduire la dégradation des ressources forestières
- LA 13 : Développer les chaînes de valeurs des produits forestiers non ligneux

Programme 3 : Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques :

- LA 34 : Mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets néfastes des changements climatiques etc.

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la Sécurité Alimentaire dans le Plan de suivi-évaluation de la LPSEDD | Le cadre de résultats ne contient pas d'indicateurs d'effet et d'impact sur la sécurité alimentaire. | 0 |

Aucun indicateur parmi ceux proposés n'est lié à la sécurité alimentaire ou à l'un de ses piliers.

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/programmes de sécurité alimentaire sont associés à la coordination et au suivi de la LPSEDD, y compris au niveau déconcentré/local | Le SECNSA et les services compétents du MAER et n'ont pas été cités comme acteurs parmi les structures impliquées dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la LPSEDD | 0 |

Au-delà des services du MEDD, les acteurs ci-après ont été cités dans le cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la LPSEDD : structures décentralisées, parlementaires, collectivités locales, secteur privé, ONG, producteurs, associations, institution de recherche, associations de femme set de jeunes, institutions financières, diaspora, etc.

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Identification des risques sur la sécurité alimentaire et mesures d'atténuation | La LPSEDD n'a pas identifié de risques spécifiques à la sécurité alimentaire, ni à l'un de ses piliers | 0 |

Les risques qui sont identifiés sont plutôt liés à la mise en œuvre de la LPSEDD ou spécifiques à l'environnement : disponibilité de ressources humaines et financières suffisantes, Gouvernement accordant peu de priorité à l'environnement à cause des politiques de lutte contre la pauvreté et du développement des infrastructures, appuis des populations, etc.

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Intégration d'actions liées à la sécurité alimentaire dans le plan de communication de la LPSEDD | Les actions de communication prévues dans la LPSEDD ne sont pas directement liées à la sécurité alimentaire | 0 |

Les campagnes de communication prévues sont plutôt orientées vers la sensibilisation sur les enjeux et les implications du développement durable et sur le renforcement des capacités des populations en matière de lutte contre les feux de brousse.

Récapitulatif des notes et appréciation



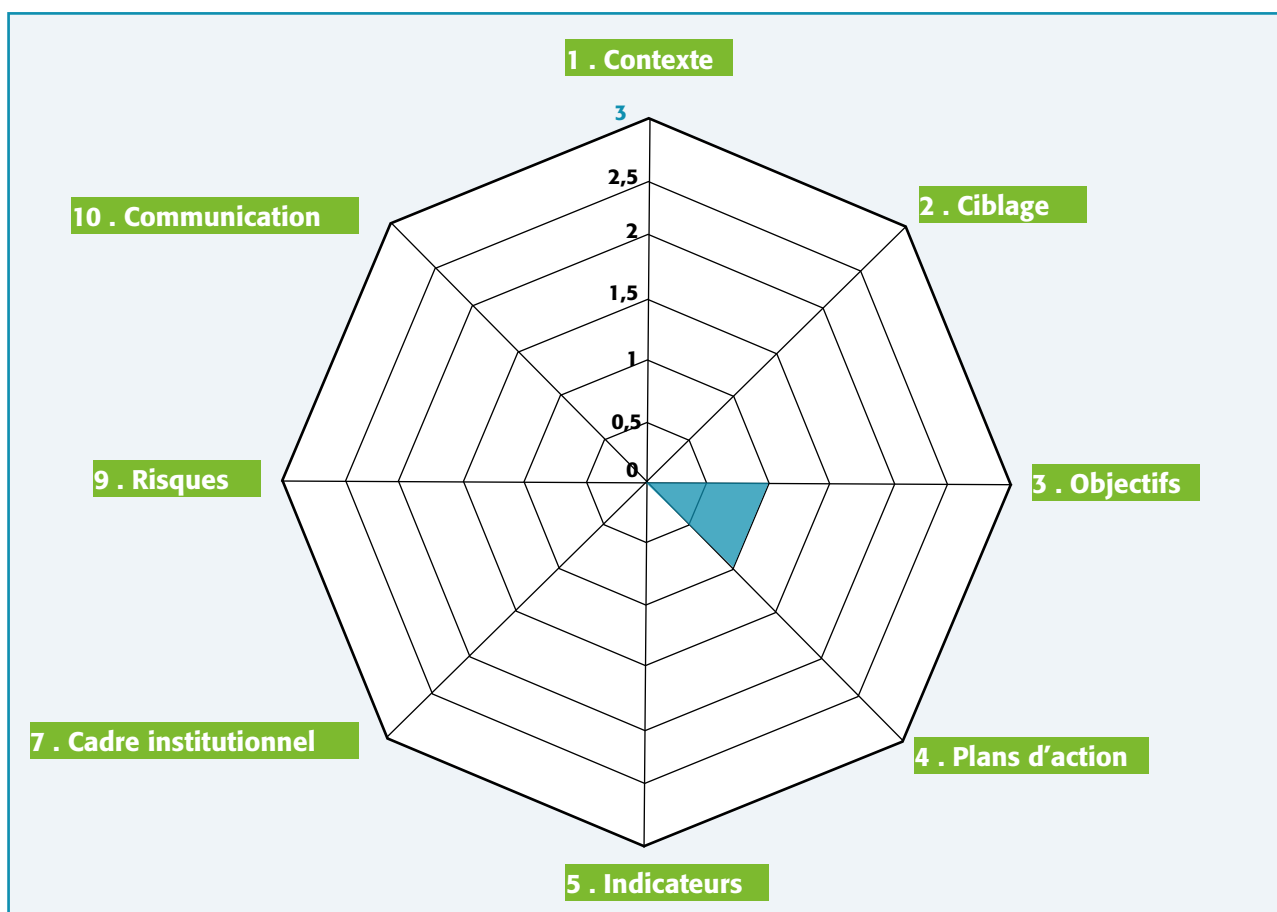
PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture

| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|--|------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 0 | 2 | 0 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 1 | 4 | 4 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 1 | 2 | 2 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 1 | 4 | 4 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 0 | 2 | 0 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 0 | 2 | 0 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 0 | 1 | 0 |
| 10. Plan de communication | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | | | 10 |

La représentation graphique des notes non pondérées se présente comme suit :

Graphique 10 : Intégration de la sécurité alimentaire dans la LPSEDD selon les 8 critères spécifiques



Le niveau de prise en charge de la sécurité alimentaire dans la LPSEDD est très faible (18,5%). La sécurité alimentaire, à travers ses piliers, est uniquement prise en compte au niveau du ciblage, des objectifs et des plans d'actions prioritaires.

Des efforts devront être faits surtout au niveau des indicateurs contributifs, de la communication, de la gestion des risques et de l'intégration du SECNSA dans le dispositif de pilotage.

SYNTHESE DES RESULTATS SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

| CRITERES | PNDN | SNPS | PRACAS | LPSDE | LPSDPA | LPEDD |
|-------------------------|------|------|--------|-------|--------|-------|
| 1. Contexte | ++ | +++ | + | +++ | ++ | 0 |
| 2. Ciblage | ++ | - | - | ++ | - | + |
| 3. Objectifs et Axes | ++ | + | +++ | +++ | ++ | + |
| 4. Plans d'actions | ++ | ++ | ++ | +++ | ++ | + |
| 5. Indicateurs | - | ++ | ++ | - | - | - |
| 7. Cadre institutionnel | ++ | + | + | +++ | - | - |
| 9. Risques | - | +++ | ++ | - | + | - |
| 10. Communication | ++ | - | + | - | + | - |

3. 3. Intégration de la protection sociale dans les politiques et stratégies sectorielles agricoles et de l'environnement

3.3.1. Intégration de la Protection Sociale dans la PNDN

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Prise en compte de la PS dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | Le contexte et l'analyse des potentialité et défis font indirectement référence à la protection sociale. | 1 |

Quelques éléments contenus dans les défis de la PNDN n'ont qu'un lien indirect avec la protection sociale, à savoir : la mise en place d'une véritable résilience des populations et des systèmes et l'amélioration de l'accès et l'utilisation des services de santé de qualité (page 7).

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Ciblage des enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes, veuves chefs de ménage, personnes âgées de 60 ans et +, handicapés et invalides, ménages très pauvres, ménages pauvres | La PNDN cible, entre autres, les enfants de moins de 5 ans et les femmes en état de grossesse ou allaitantes | 1 |

Les principales cibles de la PNDN telles que déclinées dans les objectifs de la PNDN à la page 7 sont : les enfants de moins de 5 ans, les femmes en âge de procréer et les adolescent(e)s.

La situation des femmes enceintes ou allaitantes est également décrite dans le document à la page 5. Ce qui rejoint quelques cibles parmi celles de la SNPS.

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la protection sociale dans la logique d'intervention | La PNDN a prévu un objectif concourant à une meilleure protection sociale des couches vulnérables | 1 |



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

L'un des objectifs intermédiaires de la PNDN est d'améliorer l'accès et l'utilisation des services de santé de qualité. Au niveau du pilier relatif à cet objectif, des liens entre la nutrition et la protection sociale ont été établis.

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la PS

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|----------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la protection sociale | La PNDN ne comporte pas de plan d'actions ou de programmes opérationnels. Il est prévu cependant de prendre en charge la protection sociale dans certaines interventions | 2 |

La PNDN n'a pas proposé de plans d'action ou programmes opérationnels pour mettre en œuvre la stratégie (prévu dans le cadre du PSMN). Néanmoins, au niveau du pilier en rapport avec les services essentiels de nutrition et de santé il est prévu « d'intégrer des services nutritionnels aux interventions de protection sociale. Les programmes de protection sociale pourront aussi améliorer dans une certaine mesure l'accès aux services sociaux de base comme la santé, l'hygiène, l'assainissement, l'éducation et la nutrition » (page 12). Les détails opérationnels n'ont pas été précisés.

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|----------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la Protection sociale dans le Plan de suivi-évaluation de la PNDN | La PNDN n'a pas proposé d'indicateurs pour mesurer les effets et impacts des interventions prévues. Cela est prévu dans le PSMN qui assure son opérationnalisation. | 0 |

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|----------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/programmes de protection sociale sont associés à la coordination et au suivi de la PNDN, y compris au niveau déconcentré/local | Les structures en charge des questions PS (DGPSN, Agence CMU, Direction de l'Action Sociale/MSAS, CNAAS, etc.) ne sont pas citées dans le dispositif de pilotage, de coordination et de suivi de la PNDN | 3 |

Le décret de création de la CLM intégrait en 2004 dans sa composition un représentant du Ministère du Développement social et de la solidarité nationale.

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|----------|
| Identification des risques sur la protection sociale et mesures d'atténuation | Ce critère n'est pas applicable. La PNDN n'a pas identifié les risques sur la Protection sociale, ni aucun risque d'ailleurs (prévu dans le PSMN) | 0 |

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|----------|
| Intégration d'actions liées à la protection sociale dans le plan de communication de la PNDN | La Communication pour le Changement Social et de Comportement (CCSC) prévue dans la PNDN est liée à la protection sociale | 2 |

La PNDN dans sa stratégie de communication a prévu une Communication pour le Changement Social et de Comportement (CCSC). Cette forme de communication contribue à une meilleure inclusion sociale des couches marginalisées.

Récapitulatif des notes et appréciation

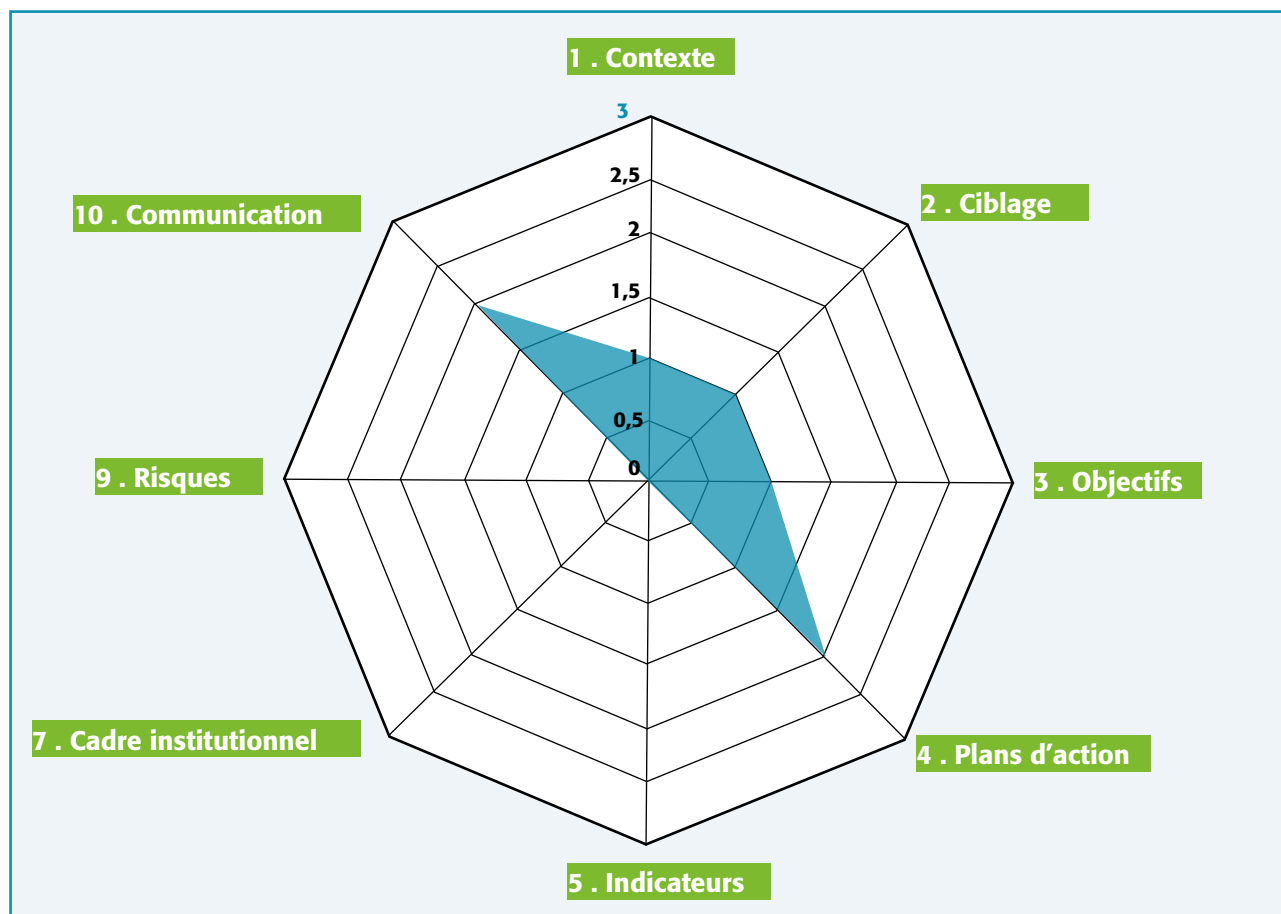
Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture

| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|---|------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 1 | 2 | 2 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 1 | 4 | 4 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 1 | 2 | 2 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 2 | 4 | 8 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 0 | 2 | 0 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 3 | 2 | 6 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 0 | 1 | 0 |
| 10. Plan de communication | 2 | 1 | 2 |
| TOTAL | | | 24 |

La représentation graphique des notes non pondérées se présente comme suit :



Graphique 13 : Intégration de la Protection sociale dans la PNDN selon les 8 critères spécifiques de lecture



La protection sociale est moyennement prise en compte dans la PNDN (44%). Les critères relatifs au cadre institutionnel, aux plans d'actions et la communication présentent la meilleure situation.

3.3.2. Intégration de la Protection Sociale dans la SNSAR

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Prise en compte de la PS dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | La protection sociale est prise en compte dans l'analyse diagnostique de la SNSAR à travers les liens entre la sécurité alimentaire et la résilience des populations et communautés vulnérables. Elle est considérée (à tort ou à raison) comme un secteur clé de la sécurité alimentaire (principe n°5). La situation de la protection sociale au niveau national n'est cependant pas décrite | 2 |

L'articulation entre la sécurité alimentaire et la résilience a été établie dans l'analyse diagnostique. La SNSAR montre la « **relation de cause à effet entre les capacités de résilience des populations, notamment les plus vulnérables, et leur état de sécurité alimentaire** ». **Le document ajoute que « l'articulation entre la sécurité alimentaire et la résilience intègre celle de la vulnérabilité et de la protection sociale des catégories les plus exposées aux chocs ».**

Dans cette partie toujours, la protection sociale fait partie des trois niveaux du socle de sécurité alimentaire (voir encadré 2, page 20).

Le lien est également établi au niveau du tableau 10 intitulé «*Etat des lieux de la Gouvernance de la*

«Sécurité alimentaire et de résilience» (pages 41 et 42).

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Ciblage des enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes, veuves chefs de ménage, personnes âgées de 60 ans et +, handicapés et invalides, ménages très pauvres, ménages pauvres | La SNSAR cible au moins 02 catégories par celles visées dans le cadre de la protection sociale | 2 |

La SNSAR cible dans ses orientations stratégiques les personnes âgées et/ou les personnes vivant avec un handicap qui sont les plus exposés à l'insécurité alimentaire.

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la protection sociale dans la logique d'intervention | Les axes stratégiques 3 et 4 de la SNSAR sont indirectement liés à la protection sociale | 1 |

La protection sociale est également prise en compte indirectement dans 2 axes stratégiques :

Axe stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance et des systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire et de résilience (p. 52) ;

Axe stratégique 4 : Renforcement de la capacité de coordination, de prévention et de gestion des crises alimentaires (p. 54).

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la PS

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la protection sociale | La SNSAR a prévu une action directe protection sociale | 1 |

Plusieurs actions prévues dans la SNSAR concourent au renforcement de la protection sociale ; particulièrement au niveau de :

- L'Axe stratégique 2 : Renforcement de l'accessibilité physique et économique des populations vulnérables à une alimentation diversifiée, saine et nutritive
 - R4A2 : Les revenus des populations vulnérables, notamment en milieu rural, sont améliorés de manière durable à travers des mécanismes de protection sociale ;

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la Protection sociale dans le Plan de suivi-évaluation de la SNSAR | La SNSAR n'a pas proposé d'indicateurs pour la mesure des effets et impacts, encore moins de Plan de suivi-évaluation | 0 |



Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|----------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/programmes de protection sociale sont associés à la coordination et au suivi de la SNSAR, y compris au niveau déconcentré/local | La DGPSN est membre du cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SNSAR. Le MSAS est cité comme acteur principale dans plusieurs lignes d'action | 3 |

La DGPSN est l'un des acteurs clés du cadre de mise en œuvre de la SNSAR. Il figure également parmi les structures membres du dispositif de suivi évaluation coordonné par le Comité Technique. En outre, le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale est cité comme acteur principal dans plusieurs lignes d'action (L1/R3A, L1/R6.A4, L3.R6A4, etc.).

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| Identification des risques sur la protection sociale et mesures d'atténuation | Le document de SNSAR ne contient pas de partie liée à l'identification et la mitigation des risques liées à l'exécution de la stratégie et à l'atteinte de ses objectifs. Les risques liés aux changements climatiques ont été cependant identifiés et sont fortement liés à la résilience des populations | 1 |

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| Intégration d'actions liées à la protection sociale dans le plan de communication de la SNSAR | La mise en œuvre de la SNSAR sera accompagnée d'une stratégie de communication surtout destinée à accompagner le programme. Il n'y a pas d'actions spécifiques à la protection sociale | 0 |

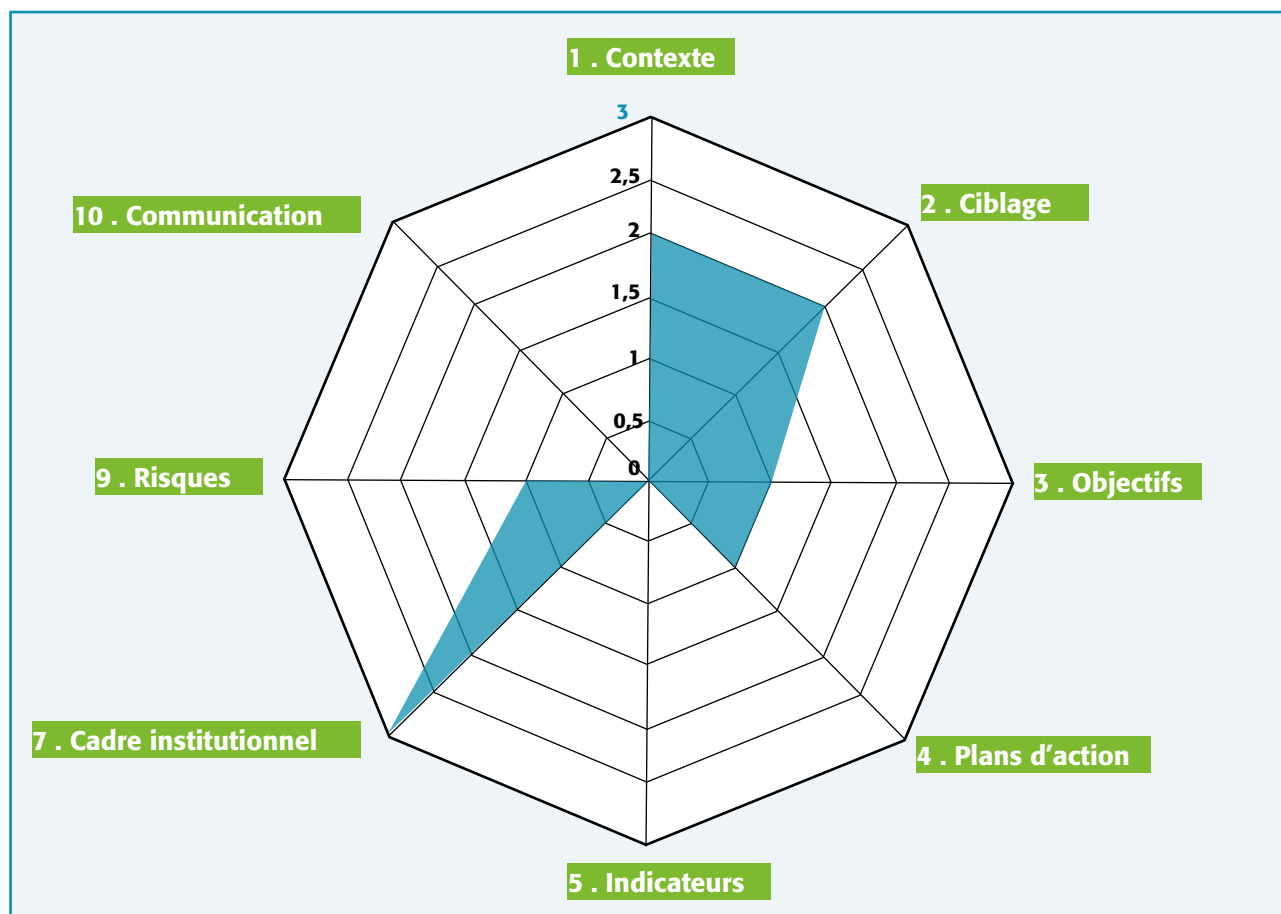
Récapitulatif des notes et appréciation

Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture

| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|---|------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 2 | 2 | 4 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 2 | 4 | 8 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 1 | 2 | 2 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 1 | 4 | 4 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 0 | 2 | 0 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 3 | 2 | 6 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 1 | 1 | 1 |
| 10. Plan de communication | 0 | 1 | - |
| TOTAL | | | 25 |

La représentation graphique des notes non pondérées se présente comme suit :

Graphique 14 : Intégration de la Protection sociale dans la SNSAR selon les 8 critères spécifiques



La protection sociale est intégrée de façon moyenne dans la SNSAR (46,3%), particulièrement pour les critères relatifs au cadre institutionnel, au contexte, au ciblage et, dans une moindre mesure, au contenu des plans d'actions. Les progrès à réaliser devront surtout être concentrés sur les indicateurs, la gestion des risques et le plan de communication.

3.3.3. Prise en compte de la Protection Sociale dans le PRACAS

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Prise en compte de la PS dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | Le PRACAS ne fait aucunement référence à la protection sociale dans sa partie introductive et dans la l'analyse des atouts et facteurs limitant au développement de l'agriculture | 0 |



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Ciblage des enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes, veuves chefs de ménage, personnes âgées de 60 ans et +, handicapés et invalides, ménages très pauvres, ménages pauvres | Le PRACAS ne cible de façon explicite aucun parmi ces groupes | 0 |

Le PRACAS cible essentiellement les producteurs agricoles, exploitants familiaux, populations rurales, etc. intègre dans ses axes une bonne implication des jeunes et des femmes dans le secteur agricole, mais aussi la résilience des populations vulnérables, sans donner plus de détails dans la composition de ces groupes.

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la protection sociale dans la logique d'intervention | L'axe 4 du PRACAS, résilience des populations vulnérables, est lié à la protection sociale | 1 |

Les objectifs du PRACAS n'ont pas de lien direct avec ceux de protection sociale, sauf au niveau de l'axe 4 qui vise à assurer une résilience des populations vulnérables (diversification des productions et satisfaction des besoins en céréales au niveau national).

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la PS

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la protection sociale. | Le PRACAS a identifié dans son plan d'action une action sensible à la protection sociale | 1 |

L'activité pertinente identifiée dans le plan d'action concerne : la promotion du développement de l'assurance agricole indexée aux risques climatiques.

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la Protection sociale dans le Plan de suivi-évaluation du PRACAS | Le PRACAS ne comporte pas d'indicateurs explicitement liés à la protection sociale. Néanmoins, deux indicateurs liés à la création d'emplois et l'augmentation du revenu des producteurs contribuent aux domaines d'impact (économique) de la protection sociale | 1 |

Quelques indicateurs présents dans le plan de suivi-évaluation du PRACAS contribuent à certains domaines d'impact de la protection sociale : 342 210 emplois directs et indirects créés d'ici 2017, taux de croissance du revenu moyen des producteurs.

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|----------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/programmes de protection sociale sont associés à la coordination et au suivi du PRACAS, y compris au niveau déconcentré/local | Aucune des structures n'a été identifiée comme membre du cadre de pilotage et de coordination du PRACAS | 0 |

Les structures en charge des questions de protection sociale (DGPSN, Agence CMU, Direction de l'Action Sociale/MSAS, CNAAS, etc.) ne figurent pas dans le dispositif de coordination et de suivi du PRACAS. La CNAAS a été citée comme actrice dans le plan d'actions des mesures d'accompagnement (risques liés aux aléas et aux changements climatiques).

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|----------|
| Identification des risques sur la protection sociale et mesures d'atténuation | Le PRACAS n'a pas identifié les risques sur la protection sociale | 0 |

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| Intégration d'actions liées à la protection sociale dans le plan de communication du PRACAS | Les actions de communication prévues dans le cadre du PRACAS n'ont pas de liens avec la protection sociale | 0 |

RECAPITULATIF DES NOTES ET APPRECIATION

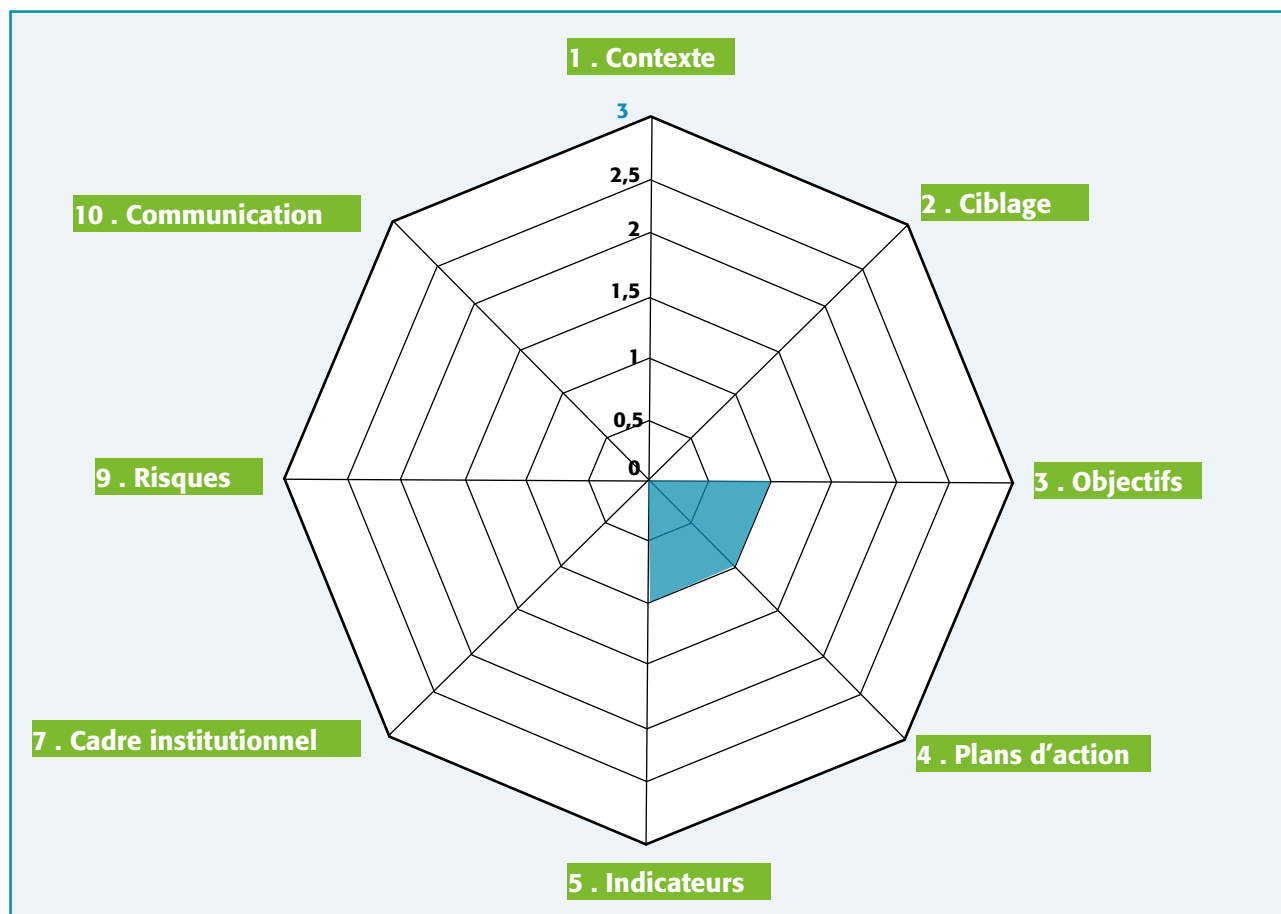
Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture

| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|---|------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 0 | 2 | 0 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 0 | 4 | 0 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 1 | 2 | 2 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 1 | 4 | 4 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 1 | 2 | 2 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 0 | 2 | 0 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 0 | 1 | 0 |
| 10. Plan de communication | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | | | 8 |

La représentation graphique des notes non pondérées se présente comme suit :



Graphique 15 : Intégration de la protection sociale dans le PRACAS selon les 8 critères spécifiques



Le niveau d'intégration de la protection sociale dans le PRACAS est très faible (15% de la note maximale pondérée). Seuls les critères relatifs aux objectifs, plans d'actions et indicateurs intègrent la protection sociale.

3.3.4. Prise en compte de la protection sociale dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Élevage (LPSDE)

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Prise en compte de la protection sociale dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | Le contexte et l'état des lieux réalisés dans la LPSDE établissent un lien de causalité fort entre l'élevage et la protection sociale | 3 |

L'analyse du contexte de la LPSDE insiste sur les opportunités offertes par l'élevage en termes de revenus, d'emplois et de renforcement de la résilience face aux différents chocs et crises. Son incidence sur la réduction de la pauvreté et la création de richesses est soulignée.

Les revenus générés par l'élevage contribuent à couvrir les dépenses liées à la santé, entre autres.

L'intégration de l'élevage avec les activités agricoles au sens strict est également notée ; ce qui favorise une meilleure gestion des risques.

La promotion de l'assurance pastorale est considérée comme un des atouts du secteur. Le développement de l'Assurance Agricole (avec CNAAS) et d'un mécanisme d'assurance indicelle contre le risque climatique (ARC) ont été cités à la page 12.

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| Ciblage des enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes, veuves chefs de ménage, personnes âgées de 60 ans et +, handicapés et invalides, ménages très pauvres, ménages pauvres | La LPSDE cible, entre autres, les femmes et les populations pastorales | 1 |

Les enfants de moins de 5 ans figurent parmi les cibles dans diagnostic. Parmi les cibles, figurent les femmes et les populations pastorales, deux groupes considérés comme vulnérables.

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la protection sociale dans la logique d'intervention | L'axe 2 contribue au renforcement de la protection sociale des systèmes d'élevage. | 1 |

Au niveau de l'axe 2 « Création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage », il est prévu de renforcer la résilience des systèmes d'élevage, notamment la promotion de l'assurance pastorale.

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la PS

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|----------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la protection sociale. | La LPSDE présente un lien moyen avec la protection sociale, à travers notamment la mise en place d'un système d'assurance bétail, d'un mécanisme d'assurance indicielle contre le risque climatique. Au niveau de la résilience des pasteurs et agropasteurs, il est prévu la mise en place ou le renforcement de mesures de protection sociale des pasteurs et des agropasteurs (page 29). | 3 |

Plusieurs activités liées à la protection sociale sont prévues dans les différents programmes de la LPSDE, particulièrement au niveau du Programme 3 « Sécurisation de l'élevage ».

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|----------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la Protection sociale dans le Plan de suivi-évaluation de la LPSDE | La LPSDE n'a pas défini d'indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre et pour l'évaluation des effets et impact | 0 |

Le cadre de mise en œuvre de la stratégie suivi-évaluation est bien défini. Les différents outils à mettre en place (cadre de mesure de rendement, plan de suivi évaluation et manuel de suivi-évaluation) sont énoncés dans le document, mais aucun indicateur n'est défini.



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|----------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/programmes de protection sociale sont associés à la coordination et au suivi de la LPSDE, y compris au niveau déconcentré/local | Les structures en charge des questions de protection sociale (DGPSN, Agence CMU, Direction de l'Action Sociale/MSAS, CNAAS, etc.) ne sont pas membres du Comité de Pilotage de la LPSDE | 0 |

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| Identification des risques sur la protection sociale et mesures d'atténuation | La LPSDE n'a pas identifié de risques liés à la protection sociale | 0 |

Les risques liés à la LPSDE et à ses impacts n'ont pas été passés en revue dans le document. Il s'agit plutôt de la gestion des risques intégrée comme activité dans le cadre du renforcement de la résilience des systèmes d'élevage.

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| Intégration d'actions liées à la protection sociale dans le plan de communication de la LPSDE | Le document de LPSDE ne dispose pas de plan de communication. Les actions de communication prévues à l'axe 4 ne sont pas liées à la protection sociale | 0 |

Au niveau de l'axe 4 sur le renforcement du cadre institutionnel d'intervention, la LPSDE a prévu d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication interne et externe. Les activités prévues n'ont pas de lien avec la protection sociale.

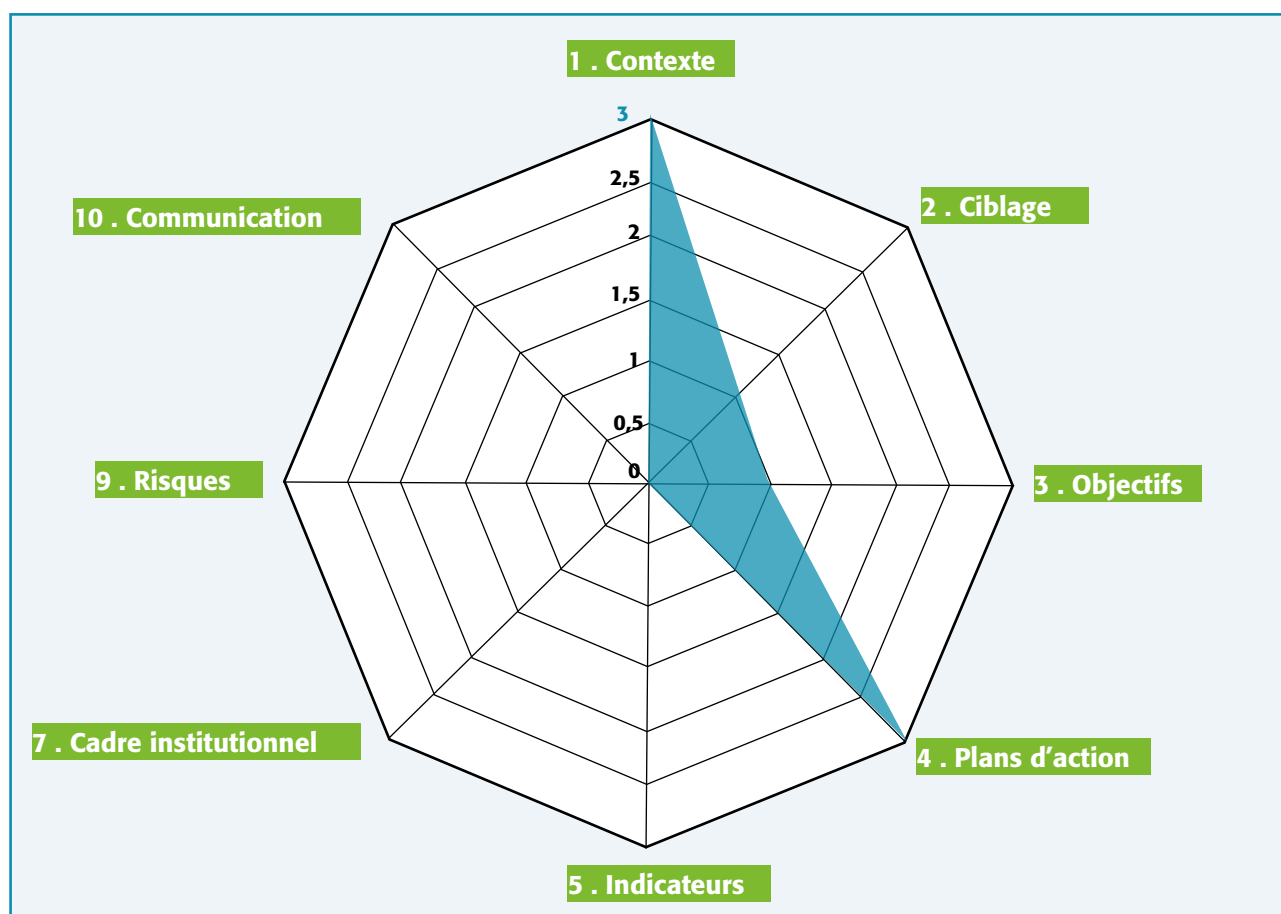
RECAPITULATIF DES NOTES ET APPRECIATION

Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture

| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|--|------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 3 | 2 | 6 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 1 | 4 | 4 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 1 | 2 | 2 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 3 | 4 | 12 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 0 | 2 | 0 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 0 | 2 | 0 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 0 | 1 | 0 |
| 10. Plan de communication | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | | | 17 |

La représentation graphique des notes non pondérées se présente comme suit :

Graphique 18 : Intégration de la protection sociale dans la LPSDE selon les 8 critères spécifiques



Le niveau d'intégration de la protection sociale dans la LPSDE est moyenne (44%). Deux critères prennent parfaitement en charge cette question : l'analyse du contexte et les plans d'actions.

Les efforts à fournir concernent essentiellement les critères liés aux objectifs et à la définition d'indicateurs d'effets et d'impact liés à la protection sociale.

En outre, le document ne dispose pas de plan de gestion des risques et de stratégie de communication.

3.3.5. Prise en compte de la protection sociale dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Pêches et de l'Aquaculture (LPSDPA)

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Prise en compte de la protection sociale dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | L'analyse du contexte s'intéresse aux risques de pertes d'emplois dans certaines sous-filières occupées par les femmes (ex : transformation artisanale) | 1 |

L'analyse des contraintes spécifiques au secteur industriel montre un risque de pertes d'emplois massives dans la transformation artisanale principalement occupées par les femmes. Ce qui réduit la protection sociale des populations



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Ciblage des enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes, veuves chefs de ménage, personnes âgées de 60 ans et +, handicapés et invalides, ménages très pauvres, ménages pauvres | La LPSDPA ne cible pas de groupe de populations en particulier | 0 |

La LPSDPA cible la population dans sa globalité et travaille en particulier avec les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la protection sociale dans la logique d'intervention | La LPSDPA contribue au renforcement de la protection sociale à travers la création d'emplois, l'augmentation des revenus en milieu rural. Elle considère, dans sa vision, la pêche comme un secteur d'inclusion sociale | 2 |

La vision de développement de la LPSDPA est déclinée comme suit : « Un secteur, moteur durable de croissance et d'inclusion sociale tout en assurant l'alimentation de la population ». Il intègre donc la protection sociale en ce sens qu'il considère la pêche comme un secteur d'inclusion sociale.

La LPSDPA vise également à relever le niveau d'emplois et de revenus en milieu rural. Elle vise à créer 20 000 emplois à l'horizon 2023.

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la PS

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la protection sociale. | La LPSDPA revêt un lien très fort en matière de protection sociale eu égard aux lignes d'actions identifiées. | 3 |

Les lignes d'actions identifiées dans le cadre de la mise en œuvre des trois programmes et qui sont sensibles à la protection sociale sont :

Restauration des écosystèmes marins et des plans d'eau douce

- ✓ Développer des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans la pêche.

Développement de la chaîne de valeur de la filière halieutique

- ✓ Renforcer le système de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Mise en place d'infrastructure de soutien au développement de l'aquaculture

- ✓ Réaliser des aménagements pour l'accès à l'eau, des étangs, des parcs ostréicoles, des facilités de distribution (pistes et routes d'accès, marchés et aires de traitement/stockage, etc.)

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la protection sociale dans le Plan de suivi-évaluation de la LPSDPA | Le plan de suivi-évaluation est en cours d'élaboration, sous la direction de la CEP | 0 |

Ce critère n'est pas applicable ; le plan de suivi évaluation de la LPSDPA est en cours d'élaboration.

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/programmes de protection sociale sont associés à la coordination et au suivi de la LPSDPA, y compris au niveau déconcentré/local | Les différents comités prévus aux niveaux politique et opérationnel n'ont pas encore été mis en place. Les arrêtés sont en cours d'élaboration. | 0 |

Plusieurs comités sont prévus au niveau politique et opérationnel pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la LPSDPA. Ces comités sont déclinés au niveau national et régional. La signature des Arrêtés créant ces différents comités permettra d'y voir plus clair.

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Identification des risques sur la protection sociale et mesures d'atténuation | La LPSDPA n'a pas identifié de risques liés à la protection sociale | 0 |

Les risques identifiés sont essentiellement liés au financement, à l'exécution et à la coordination de la LPSDPA : absence de volonté du Gouvernement, manque de mobilisation de ressources financières additionnelles au niveau de l'Etat, coordination déficiente des programmes, absence d'un programme d'information et de sensibilisation des populations, etc.

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Intégration d'actions liées à la protection sociale dans le plan de communication de la LPSDPA | Le document de LPSDPA ne dispose pas de plan de communication. Les quelques actions de communication prévues n'ont pas de lien avec la protection sociale | 0 |

Récapitulatif des notes et appréciation

Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture

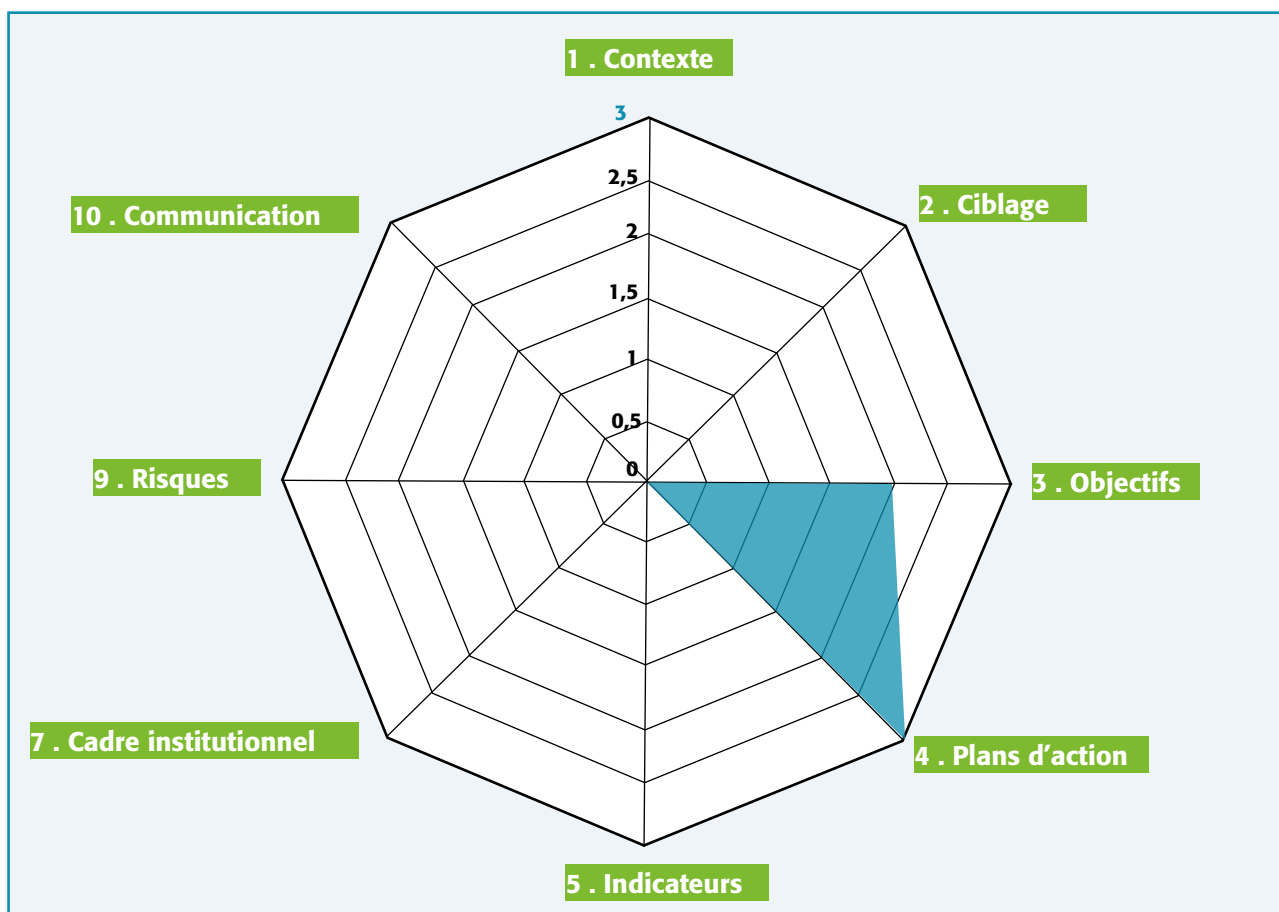
| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|--|------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 1 | 2 | 2 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 0 | 4 | 0 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 2 | 2 | 4 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 3 | 4 | 12 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 0 | 2 | 0 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 0 | 2 | 0 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 0 | 1 | 0 |
| 10. Plan de communication | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | | | 18 |



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

La représentation graphique des notes non pondérées se présente comme suit :

Graphique 17 : Intégration de la protection sociale dans la LPSDPA selon les 8 critères spécifiques



Le niveau d'intégration de la protection sociale dans la LPSDPA est globalement faible à moyen (33%). La protection sociale est bien prise en compte au niveau des plans d'actions, des objectifs et dans l'analyse du contexte. Elle est, par contre, absente dans les autres critères.

3.3.6. Prise en compte de la protection sociale dans la Lettre de Politique de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD)

Critère n°1 : Analyse du contexte

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Prise en compte de la protection sociale dans l'analyse du contexte et l'état des lieux | La LPSEDD ne fait pas explicitement référence à la protection sociale dans le contexte et l'analyse diagnostique | 0 |

Le contexte et l'analyse diagnostique du secteur de l'environnement et du développement durable ne font pas référence directement à la protection sociale. Ceci, même si dans certains passages, il est indiqué que « la satisfaction des besoins sociaux de base est essentielle pour la promotion du développement humain durable et l'économie verte ».

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Ciblage des enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes, veuves chefs de ménage, personnes âgées de 60 ans et +, handicapés et invalides, ménages très pauvres, ménages pauvres | La LPSEDD cible les populations à la base et les groupes vulnérables. Aucun détail supplémentaire n'est donné sur leur profil | 1 |

Dans l'énoncé de son objectif, la LPSEDD cible toutes les populations à la base et les couches vulnérables.

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Prise en compte d'objectifs liés à l'amélioration de la protection sociale dans la logique d'intervention | L'OS contribue de façon indirecte au renforcement de la protection sociale | 2 |

Au niveau de l'OS 2, la LPSEDD vise la résilience des groupes vulnérables. Il prend aussi en charge la création d'emplois verts dans le cadre de la promotion de l'économie verte. Il est indiqué que cette promotion tient compte des politiques de pauvreté.

La LPSEDD contribue donc indirectement à l'amélioration de la protection sociale.

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la PS

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la protection sociale. | La LPSEDD par le biais de son programme 4 identifie une ligne d'actions en lien avec la protection sociale. | 1 |

Axe stratégique 2 : Gestion de l'environnement et des ressources naturelles

Programme 4 : Pilotage, coordination, soutien aux services, amélioration des connaissances et promotion du développement durable : « LA 411 : Développer le partenariat public privé en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement et la promotion d'un système d'assurance contre les catastrophes ».

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|------|
| Intégration d'indicateurs sectoriels liés à la Protection sociale dans le Plan de suivi-évaluation de la LPSEDD | Le cadre de résultats de la LPSEDD ne comporte pas d'indicateurs explicitement liés à la protection sociale. | 0 |

Les indicateurs inscrits au cadre de résultats de la LPSEDD ne pas directement liés à la protection sociale. Deux indicateurs (% personnes satisfaites de leur cadre de vie et évolution des émissions de CO2 par an/personne) contribuent cependant à l'amélioration de la santé des populations.



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Les acteurs institutionnels en charge des questions de politiques/programmes de protection sociale sont associés à la coordination et au suivi de la LPSEDD, y compris au niveau déconcentré/local | Aucune des structures n'a été identifiée comme membre du cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la LPSEDD | 0 |

Au-delà des services du MEDD, les acteurs ci-après ont été cités dans le cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la LPSEDD : structures décentralisées, parlementaires, collectivités locales, secteur privé, ONG, producteurs, associations, institution de recherche, associations de femmes et de jeunes, institutions financières, diaspora, etc.

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Identification des risques sur la protection sociale et mesures d'atténuation | La LPSEDD n'a pas identifié de risques liés à la protection sociale | 0 |

Les risques qui sont identifiés sont plutôt liés à la mise en œuvre de la LPSEDD ou spécifiques à l'environnement : disponibilité de ressources humaines et financières suffisantes, Gouvernement accordant peu de priorité à l'environnement à cause des politiques de lutte contre la pauvreté et du développement des infrastructures, appuis des populations, etc.

Critère 10 : Plan de communication

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Intégration d'actions liées à la protection sociale dans le plan de communication de la LPSEDD | Les actions de communication prévues dans la LPSEDD ne sont pas directement liées à la protection sociale | 0 |

Les campagnes de communication prévues sont plutôt orientées vers la sensibilisation sur les enjeux et les implications du développement durable et sur le renforcement des capacités des populations en matière de lutte contre les feux de brousse.

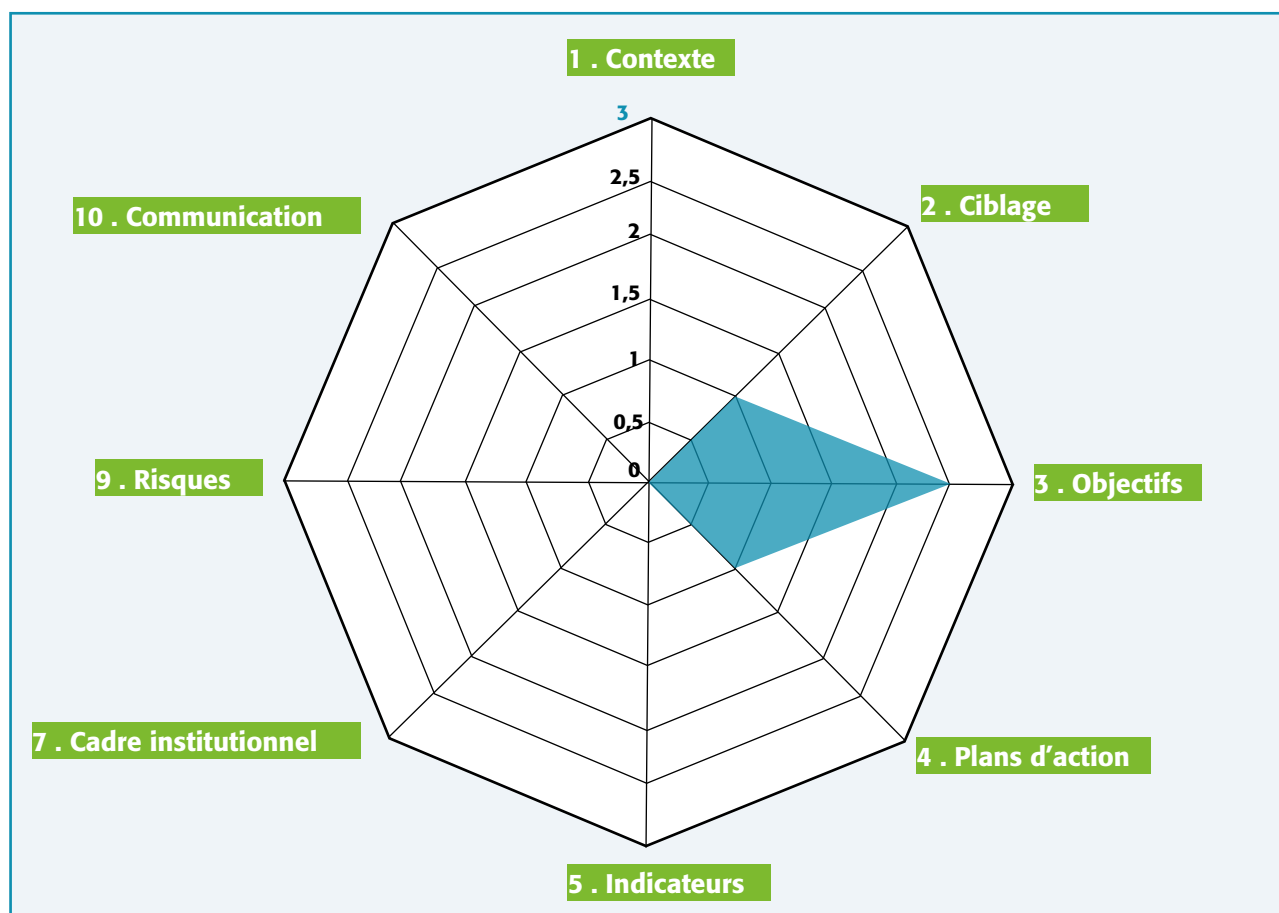
RECAPITULATIF DES NOTES ET APPRECIATION

Le tableau suivant présente les notes données pour chacun des critères de lecture

| CRITERE | Note | Coefficient | Note finale pondérée |
|--|------|-------------|----------------------|
| 1. Analyse du contexte | 0 | 2 | 0 |
| 2. Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition | 1 | 4 | 4 |
| 3. Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques | 2 | 2 | 4 |
| 4. Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévues en termes d'activités favorables | 1 | 4 | 4 |
| 5. Indicateurs d'effets et d'impact | 0 | 2 | 0 |
| 7. Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable | 0 | 2 | 0 |
| 9. Risques d'impact négatif et mesures d'atténuation | 0 | 1 | 0 |
| 10. Plan de communication | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | | | 12 |

La représentation graphique des notes non pondérées se présente comme suit :

Graphique 16 : Intégration de la protection sociale dans la LPSEDD selon les 8 critères spécifiques



La protection sociale est faiblement prise en compte dans la LPSEDD (22%). Elle est prise en compte au niveau de trois critères : ciblage, objectifs et plans d'actions prioritaires. Elle est inexistante pour tous les autres critères.

SYNTHESE DES RESULTATS SUR LA PROTECTION SOCIALE

| CRITERES | PNDN | SNPS | PRACAS | LPSDE | LPSDPA | LPSEDD |
|-------------------------|------|------|--------|-------|--------|--------|
| 1. Contexte | + | ++ | - | +++ | + | - |
| 2. Ciblage | + | ++ | - | + | - | + |
| 3. Objectifs et Axes | + | + | + | + | ++ | ++ |
| 4. Plans d'actions | ++ | + | + | +++ | +++ | + |
| 5. Indicateurs | - | - | + | - | - | - |
| 7. Cadre institutionnel | +++ | +++ | - | - | - | - |
| 9. Risques | - | + | - | - | - | - |
| 10. Communication | ++ | - | - | - | - | - |



3. 4. Prise en compte des critères transversaux (Genre et ressources naturelles)

Les deux critères transversaux sont : i) Genre et autonomisation des femmes et ii) Préservation et amélioration des ressources naturelles.

3.4.1. Au niveau de la PNDN

Genre et autonomisation des femmes

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| La PNDN prend en compte la dimension genre et l'autonomisation des femmes | Le genre est parfaitement intégré dans la PNDN | 3 |

Au niveau de la PNDN, le niveau de prise en compte du genre est jugé satisfaisant du fait que la politique cible les couches les plus vulnérables en l'occurrence les femmes et les enfants en vue de réduire les disparités homme femme. La prise en compte du genre et de l'autonomisation des femmes sont appréhendés au niveau :

- de l'Objectif Général : Assurer à tous un état nutritionnel satisfaisant particulièrement les enfants de moins de cinq ans, les femmes en âge de procréer et les adolescent(e)s ;
- de l'Objectifs Intermédiaire : Assurer une couverture adéquate en services essentiels de nutrition pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes en âge de procréer et les adolescentes ;
- de l'Orientation stratégique 3 relative à l'approche communautaire qui vise à responsabiliser les populations dans les actions de développement qui leur sont destinées. Cette volonté d'impliquer les communautés a connu un regain d'intérêt avec le renforcement de la décentralisation. Cet engagement doit prendre en compte la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en intégrant les différences et la hiérarchisation socialement construites ;
- du principe sur l'équité et la justice sociale à travers la promotion d'une discrimination positive en privilégiant la prise en charge des personnes les plus démunies afin de mieux comprendre les besoins des individus pour y répondre de manière plus adéquate. Son application rigoureuse va garantir ainsi l'impartialité et la justice et permettra de se rapprocher de l'égalité des chances et l'égalité de traitement. Ainsi, les décisions d'intervention devront être prises sur la base de données intégrant la dimension genre.

Préservation et amélioration des ressources naturelles

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|----------|
| Prise en charge par la PNDN des questions liées à la préservation de l'environnement et à la GRN | Aucune action n'est prévue dans ce cadre | 0 |

Le document n'a pas pris en compte cette question.

3.4.2. Au niveau de la SNSAR**Genre et autonomisation des femmes**

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|----------|
| La SNSAR prend en compte la dimension genre et l'autonomisation des femmes | Le genre est parfaitement intégré dans la SNSAR | 3 |

Au niveau de la SNSAR, le genre est fortement intégré car visant les populations les plus vulnérables en l'occurrence les femmes, les enfants et des personnes âgées et des lignes d'actions tendant à autonomiser les femmes sont déclinées. La prise en compte du genre s'est faite au niveau :

- des principes directeurs à travers le principe N°4 sur la prise en compte de l'équité et l'égalité de genre ;
- des orientations stratégiques relatives à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations, notamment des femmes, des enfants de 0 à 5 ans et des personnes âgées ;
- de l'axe 1 sur l'Amélioration durable de la disponibilité d'aliments diversifiés, sains et nutritifs : compte tenu de leur position sur la chaîne de valeur, les femmes et les jeunes devront bénéficier de mesures sécurisées d'accès aux ressources productives ;
- de l'axe stratégique 2 sur le Renforcement de l'accessibilité physique et économique des populations vulnérables à une alimentation diversifiée, saine et nutritive : la lutte contre la vulnérabilité des populations rurales et périurbaines passe par la création d'emplois temporaires et permanents avec comme cibles principales les jeunes et les femmes (détails au niveau du R4A2 et du R5A2).

Préservation et restauration des Ressources Naturelles (RN)

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| Prise en charge par la SNSAR des questions liées à la préservation de l'environnement et à la GRN | La SNSAR intègre la dimension GRN pour le sol, la biodiversité, eau) | 3 |

Quelques références ont été citées dans le document, à savoir : « assurer une plus grande maîtrise de l'eau et généraliser et faire appliquer la réalisation des plans d'aménagement et d'occupation des sols au niveau des défis de la stratégie » (pages 45).

L'agroforesterie figure parmi l'un des secteurs clés de la sécurité alimentaire. L'activité L4/R4A2 consiste à « Renforcer la protection de l'environnement ou du couvert végétal et des moyens d'existence des groupes vulnérables en lien avec les initiatives développées (assistance alimentaire ciblée, assurances agricoles, coupons alimentaires, etc.) »

Il est question au niveau de l'agroforesterie d'assurer la préservation participative de la biodiversité.

Au niveau de l'agriculture (secteur clé de la sécurité alimentaire), il est prévu des mesures de protection et de restauration des sols.

3.4.3. Au niveau de la SNPS**Genre et autonomisation des femmes**

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| La SNPS prend en compte la dimension genre et l'autonomisation des femmes | Le genre est parfaitement intégré dans la SNPS | 3 |



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

La SNPS a intégré toutes les catégories de la population sénégalaise en l'occurrence les enfants, les personnes en âge de travailler, les personnes âgées et les personnes en situation d'handicap. La prise en compte du genre a été explicitée au niveau :

- de la vision qui est de construire un système de protection sociale accessible à toutes les Sénégalaises et à tous les Sénégalais,
- de l'OS 2 relatif aux personnes en âge de travail à travers la réforme du système de la protection sociale qui devra prêter une attention à la protection de la population en âge de travailler en tenant compte du genre et du milieu ;
- de l'OS 5 sur le renforcement de la résilience des communautés aux chocs et catastrophes à travers les réformes juridiques et programmes en cours pour la promotion des droits des enfants, de lutte contre la traite des personnes, de lutte contre les abus et pour l'égalité et l'équité de genre ;
- du suivi des programmes spécifiques, les indicateurs relatifs à l'autonomisation des femmes et une plus grande influence dans la prise de décision et la réduction de l'écart entre les sexes
- de l'évaluation de l'impact du système de Protection Sociale, les indicateurs sur la réduction des inégalités, sur la base de l'indice de Gini et Réduction des inégalités de genre et régionales en matière de scolarisation, etc.

Préservation et restauration des Ressources Naturelles (RN)

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|------|
| Prise en charge par la SNPS des questions liées à la préservation de l'environnement et à la GRN | La SNPS intègre la dimension GRN pour le sol et l'eau | 2 |

Au niveau de la partie sur la Protection sociale et cadre de développement social du PSE, la SNPS donne une place importante aux mesures qui s'attaquent aux facteurs de vulnérabilité structurelle de l'agriculture et aux changements climatiques. Ceci, par des investissements dans la maîtrise de l'eau (renforcement des aménagements hydro-agricoles, remise en eau des vallées mortes, aménagement d'ouvrages de retenue d'eau, forages, pistes rurales, lutte contre la salinisation etc.) et dans l'amélioration des sols.

3.4.4. Au niveau du PRACAS

Genre et autonomisation des femmes

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|------|
| Le PRACAS prend en compte la dimension genre et l'autonomisation des femmes | Le genre est bien pris en compte dans le PRACAS | 3 |

Le genre et l'autonomisation de la femme sont pris en compte au niveau des fondements, des bénéficiaires et des mesures d'accompagnement du PRACAS.

Au niveau des fondements, il s'agit de l'implication des jeunes et des femmes dans le secteur agricole avec la mise en place de fermes agricoles génératrices d'emplois.

Parmi ses bénéficiaires, le Programme cible les femmes et les jeunes, les populations rurales. Il vise dans son axe 3 une bonne implication des jeunes et des femmes dans le secteur agricole.

Au niveau des mesures d'accompagnement, plusieurs actions favorisant le développement des activités et des revenus agricoles des femmes intervenant dans la chaîne de valeurs sont prévues :

- *l'augmentation et la création d'opportunités pour l'accès des femmes en milieu rural aux res-*

sources productives ;

- *l'amélioration de l'accès des femmes aux marchés ;*
- *le renforcement du leadership des femmes ;*
- *etc.*

Préservation et restauration des Ressources Naturelles (RN)

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|----------|
| Prise en charge par le PRACAS des questions liées à la préservation de l'environnement et à la GRN | Le PRACAS intègre des actions de restauration des ressources naturelles (GDT), préservation de la biodiversité, des sols, l'adoption de techniques culturales qui économisent l'eau, etc. (au moins 03 ressources naturelles prises en compte) | 3 |

Le PRACAS prévoit parmi ses mesures d'accompagnement un volet sur « Gestion durable des terres agricoles, adaptation aux changements climatiques et amélioration de la résilience des communautés vulnérables » En détails, il s'agit principalement de mettre en place un environnement favorable à la synergie des actions de la GDT, réduire la dégradation de la terre, récupérer des terres salées et s'adapter aux changements climatiques.

3.4.5. Au niveau de la LPSDE

Genre et autonomisation des femmes

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|--|----------|
| La LPSDE prend en compte la dimension genre et l'autonomisation des femmes | Le genre et autonomisation des femmes sont bien intégrés dans la stratégie de la LPSDE | 3 |

Le genre a été pris en compte au niveau des valeurs et principes d'intervention, mais aussi des axes stratégiques de la LPSDE. L'autonomisation de la femme a aussi été intégrée.

Concernant les valeurs et principes d'intervention, l'équité sociale visant à offrir des conditions justes et équitables à tous les hommes et femmes est considéré comme une condition nécessaire au développement durable de l'élevage. Le Genre est considéré également comme une problématique transversale à prendre en compte dans les interventions.

L'intégration du Genre dans les interventions du sous-secteur est l'un des résultats attendus de l'axe 4 intitulé « Renforcement du cadre institutionnel d'intervention en vue de l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur ».

Au niveau de cet axe, il est indiqué notamment que « ii) le ciblage des bénéficiaires qui devra garantir d'une part un accès équitable aux ressources, aux équipements, aux opportunités de renforcement de capacités et, d'autre part, la possibilité de profiter des effets positifs qui découlent de la mise en œuvre des politiques d'élevage ceci aussi bien pour les hommes, les femmes et également les jeunes ; iii) le développement des chaînes de valeur ayant les impacts les plus significatifs sur l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes ».

En outre, certaines filières ciblées comme l'aviculture familiale et l'élevage de petits ruminants concernent surtout les femmes



Préservation et restauration des Ressources Naturelles (RN)

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| Prise en charge par la LPSDE des questions liées à la préservation de l'environnement et à la GRN | La LPSDE prend en compte la préservation de l'environnement pour trois ressources (sol, eau, biodiversité) | 3 |

La prise en compte de la préservation et la restauration des ressources (sol, eau) et de la biodiversité se traduit au niveau des défis et des axes de la LPSDE. Le défi relatif à la sécurisation des systèmes d'élevage pastoraux, agro pastoraux et périurbains par une gestion rationnelle des ressources naturelles, en général, et pastorales, en particulier, dans le respect strict des normes environnementales a été décliné.

Au niveau de l'axe 2 « Création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes de production », la ligne d'action 1 stipule la gestion concertée des ressources pastorales à travers, entre autres, la démultiplication des Unités Pastorales, le suivi des ressources naturelles (pâturages et disponibilités en eau).

La ligne d'action 5 concerne, quant à elle, la gestion de l'impact environnemental lié à l'intensification de l'élevage avec plusieurs activités (mise aux normes de l'élevage péri urbain conformément aux dispositions contenues dans le Code de l'environnement, la promotion de la formation, des métiers et des industries spécialisés en gestion des effluents d'élevage, adoption de pratiques d'élevage moins émettrices des Gaz à Effet de Serre).

Au niveau de l'axe 1 « accroissement de la productivité et des productions animales », l'une des lignes d'action consiste à l'amélioration du potentiel génétique du cheptel avec, entre autres, la mise en place d'un plan national d'amélioration génétique approprié. Ce plan devra prendre en compte la conservation des races locales et plus particulièrement les espèces endémiques, dans un contexte d'enjeux liés à la préservation de la biodiversité.

3.4.6. Au niveau de la LPSD/PA

Genre et autonomisation des femmes

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|---|----------|
| La LPSDPA prend en compte la dimension genre et l'autonomisation des femmes | La prise en compte du genre dans la LPSDPA est jugée faible | 1 |

Le niveau de prise en compte du genre dans la politique est jugé faible du fait qu'il est seulement intégré au niveau des valeurs fondamentales et principes, notamment la réduction des disparités d'ordre géographique ainsi que de celles liées au genre.

Préservation et restauration des Ressources Naturelles (RN)

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|----------|
| Prise en charge par la LPSDPA des questions liées à la préservation de l'environnement et à la GRN | La LPSDPA prend pleinement en charge la préservation de l'environnement | 3 |

L'OS 1 de la LPSDPA intitulé « Gérer durablement les ressources halieutiques et restaurer les habitats » prend en charge la question de la préservation des ressources naturelles liées à la pêche. Ses trois axes stratégiques le confirment : i) régulation de l'accès aux ressources halieutiques maritimes et continentales ; ii) développement des plans d'aménagement ; iii) restauration des écosystèmes marins et des plans d'eau douce.

3.4.7. Au niveau de la LPSEDD

Genre et autonomisation des femmes

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|---|--|----------|
| La LPSEDD prend en compte la dimension genre et l'autonomisation des femmes | Les associations de femmes et de jeunes dans le dispositif de mise en œuvre et de pilotage de la LPSEDD. Un indicateur de suivi spécifique aux femmes est défini. Cependant, les femmes et les jeunes ne sont pas clairement spécifiés dans le ciblage. La Ligne d'action LA412 promeut la planification et la budgétisation sensible au Genre | 1 |

Dans sa partie IV. « Rôle et responsabilités des différents acteurs, la LPSEDD », il est indiqué que les associations de femmes et de jeunes, entre autres, contribueront de manière déterminante à la mise en œuvre et au suivi-évaluation de la LPSEDD.

Au niveau du Programme 4 intitulé « Pilotage, coordination, soutien aux services, amélioration de la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles et promotion du développement durable », l'un des indicateurs de suivi retenu est le « Nombre de femmes occupant des postes de responsabilités au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en 2015 ».

En outre, au niveau de la stratégie, la ligne d'action LA412 concerne la planification et la budgétisation sensible au Genre.

Cependant, le ciblage et la stratégie ne ciblent pas particulièrement les femmes, les jeunes, le milieu rural.

Préservation et restauration des Ressources Naturelles (RN)

| Libellé | Appréciation globale | Note |
|--|---|----------|
| Prise en charge par la LPSEDD des questions liées à la préservation de l'environnement et à la GRN | Le développement durable, l'environnement et la GRN sont au cœur de la LPS et en constitue la raison d'être | 3 |

La raison d'être même de la LPSEDD est de prendre en charge toute les questions liées à la préservation de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et au développement durable. Cela apparaît clairement dans la vision, les valeurs, l'objectif global, la stratégie, le cadre de résultats de la LPSEDD.

SYNTHESE DES RESULTATS POUR LES CRITERES TRANSVERSAUX

| CRITERES | PNDN | SNSAR | SNPS | PRACAS | LPSEDD | LPSDPA | LPSDE |
|--|------|-------|------|--------|--------|--------|-------|
| 6. Genre et autonomisation des femmes | +++ | +++ | +++ | +++ | + | +++ | +++ |
| 8. Préservation et restauration des Ressources Naturelles (RN) | - | +++ | ++ | +++ | +++ | + | +++ |

+++ : forte ; ++ : moyen ; + : Faible ; - : inexistant

Le genre et l'autonomisation des femmes devraient davantage être pris en compte au niveau de la LPSEDD.

La gestion des ressources naturelles, quant à elle, devrait être mieux prise en compte dans la PNDN et la LPSDPA. A ce niveau, la préservation des ressources halieutiques mériterait d'être une priorité pour le Gouvernement et les autres acteurs.



3. 5. Analyse de l'Articulation entre la PNDN, la SNSAR et la SNPS

L'analyse de l'articulation entre la PNDN, la SNSAR et la SNPS sera faite à travers quatre critères : i) l'analyse du contexte, ii) le ciblage, iii) les objectifs visés ; iv) le cadre institutionnel.

Il s'agit pour chaque critère d'analyser les points communs entre les différents documents.

3.5.1. Analyse Contexte

Au niveau du critère relatif au contexte, les constats suivants peuvent être faits :

- Une articulation moyenne entre la SNSAR et la PNDN avec une appréciation mitigée marquée par une bonne prise en compte de la nutrition dans l'analyse du contexte faite dans la SNSAR. Celle-ci, en effet, fait un état des lieux détaillé de la situation de la nutrition au Sénégal et fait référence à la PNDN. La situation des différents indicateurs spécifiques à la nutrition (malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans, malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans, insuffisance pondérale) sont même décrits.

En revanche, la PNDN n'est pas suffisamment articulée à la SNSAR dans l'analyse du contexte ; elle est fait-part de son alignement à la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, mais ne décrit pas la situation de sécurité alimentaire du pays.

- Une articulation moyenne entre la PNDN et la SNPS marquée :
 - D'une part par une bonne description de la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans dans la SNPS. Cela est effectif au niveau du Chapitre 2 sur le Profil de la pauvreté, des vulnérabilités et des risques, particulièrement dans la partie 2.2.1 « Maternité et petite enfance » avec plusieurs indicateurs de nutrition à l'appui.
 - D'autre part, une faible prise en compte de la protection sociale dans l'analyse du contexte fait dans la PNDN, sauf au niveau de certains défis relatifs à la mise en place d'une véritable résilience des populations et des systèmes et l'amélioration de l'accès et l'utilisation des services de santé de qualité.
- Une forte articulation entre la SNSAR et la SNPS :
 - La SNSAR établit clairement l'articulation entre la sécurité alimentaire et la résilience et prend en compte la protection sociale dans l'analyse diagnostique Dans cette partie, la Protection sociale est considérée dans les principes comme un secteur clé de la sécurité alimentaire et le tableau 10 intitulé «*Etat des lieux de la Gouvernance de la Sécurité alimentaire et de résilience*» (pages 41 et 42) établit les liens entre la sécurité alimentaire et la protection sociale.
 - La SNPS présente en détail l'état de la sécurité alimentaire au niveau du chapitre 2 intitulé «*Profil de la pauvreté, des vulnérabilités et des risques*». Le décrit de façon détaillée la situation alimentaire au niveau national et dans les régions administratives du Sénégal (chapitre 2.2.7 : Chocs, catastrophes, pauvreté saisonnière et insécurité alimentaire). Il présente les résultats de l'Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (ENSAN, 2013) tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

3.5.2. Ciblage

| POLITIQUE / STRATEGIE | GROUPE CIBLES |
|-----------------------|---|
| 1. PNDN | Les principales cibles de la PNDN telles que déclinées dans les objectifs sont : les enfants de moins de 5 ans, les femmes en âge de procréer et les adolescent(e)s. La situation des femmes enceintes ou allaitantes est également décrite dans le document. |
| 2. SNSAR | La SNSAR cible dans ses orientations stratégiques les femmes, des enfants âgés de 0 à 5 ans et les personnes âgées. Au niveau du principe n°4 sur la prise en compte de l'équité et l'égalité de genre, le document souligne ce sont les femmes, les enfants et les personnes âgées et/ou les personnes vivant avec un handicap qui sont les plus exposés à l'insécurité alimentaire. |
| 3. SNPS | La SNPS cible particulièrement : les enfants, la population en âge de travailler (non salariés, mères vulnérables et chefs de famille au chômage, personnes âgées et handicapés). Les femmes enceintes ou allaitantes figurent également parmi les cibles, notamment dans le cadre des prestations familiales. Par contre le ciblage évoque assez peu les personnes en insécurité alimentaires |

L'articulation entre les trois principales politiques et stratégies étudiées est globalement bonne. En effet, elles ciblent toutes, dans leurs objectifs, les enfants âgés de moins de 5 ans et les femmes.

L'articulation est forte entre la SNPS et la PNDN. En effet la SNPS partage avec la PNDN comme cibles prioritaires supplémentaires les femmes enceintes ou allaitantes.

L'articulation est encore plus forte entre la SNPS et la SNSAR où les personnes âgées et les handicapés figurent également comme cibles prioritaires communes.

Il n'y a pas de priorité au niveau géographique dans la stratégie de ciblage des trois politiques étudiées.



3.5.3. Objectifs

| POLITIQUE / STRATEGIE | Objectif global/Général | Objectifs spécifiques/intermédiaires |
|-----------------------|---|---|
| 1. PNDN | Assurer à tous un état nutritionnel satisfaisant particulièrement les enfants de moins de cinq ans, les femmes en âge de procréer et les adolescent(e)s | <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une couverture adéquate en services essentiels de nutrition pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes en âge de procréer et les adolescentes ; - Améliorer l'accès et l'utilisation des services de santé de qualité ; - Améliorer les connaissances nutritionnelles des populations pour l'adoption de comportements favorables à une bonne nutrition ; - Promouvoir la recherche et la production des aliments à haute valeur nutritive ; - Obtenir un financement suffisant et pérenne des interventions de nutrition ; - Renforcer la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions de nutrition dans le cadre de l'approche multisectorielle. |
| 2. SNSAR | Assurer aux populations sénégalaises une sécurité alimentaire durable et une meilleure résilience face aux chocs à l'horizon 2035. | <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation durable de la disponibilité alimentaire ; - Amélioration de l'accessibilité physique et financière des populations aux produits alimentaires diversifiés et sains ; - Amélioration de l'état nutritionnel des populations, notamment des femmes, des enfants de 0 à 5ans et des personnes âgées ; - Renforcement de la résilience des populations vulnérables au travers de projets et programmes viables ; - Renforcement de la coordination et de la gouvernance de la sécurité alimentaire au niveau du SECNSA - Renforcement des mécanismes institutionnels et techniques de ripostes rapides aux crises alimentaires. |
| 3. SNPS | Construire un système de protection sociale accessible à toutes les Sénégalaises et à tous les Sénégalais, fournissant à chacun(e) un revenu minimum garanti et une couverture maladie, mais aussi un filet de sécurité global assurant la résilience à tous ceux qui souffrent des chocs et des crises qui peuvent les faire basculer dans la pauvreté | <ul style="list-style-type: none"> - OS 1 : Soutenir la protection sociale intégrée pour tous les enfants - OS 2 : Mettre en place des programmes et régimes pour les personnes en âge de travail - OS 3 : Etablir un système de revenus minimums et de soins de santé garantis pour toutes les personnes âgées - OS 4 : Etablir un système intégré de sécurité sociale pour les personnes en situation de handicap et invalides - OS 5 : Renforcer la résilience des communautés aux chocs et catastrophes |

Le niveau d'articulation entre les trois documents au niveau des objectifs est globalement satisfaisant. En effet :

- La SNSAR et la PNDN partagent l'objectif commun du renforcement de l'état nutritionnel des groupes cibles ;
- La SNSAR et la SNPS partagent l'objectif commun d'assurer la résilience des populations vulnérables aux chocs et crises.
- La PNDN et la SNPS partage l'objectif spécifique de renforcement de la protection des enfants âgés

de 0 à 5 ans. Pour la PNDN, il s'agit d'assurer une couverture adéquate en services essentiels de nutrition et améliorer l'accès et l'utilisation des services de santé de qualité tandis que la SNPS vise, entre autres, à soutenir la protection sociale intégrée pour tous les enfants.

3.5.4. Cadre institutionnel

| POLITIQUE / STRATEGIE | Organe en charge de la gestion, de la mise en œuvre et du pilotage | Structures Membres |
|-----------------------|--|--|
| 1. PNDN | CLM | Cellules d'Etudes et de Planification des différents Ministères impliqués |
| 2. SNSAR | Comité Technique coordonnée par le SECNSA | CSA, DGPSN, ANACIM, DA, CSE, DPVE, DAPSA, ANSD, CEP Pêche, CEP Elevage, DAN, CLM, PTF |
| 3. SNPS | Comité interministériel et sous-comités ou commissions de travail fonctionnelles dédiées à chaque cible, sous la direction de la DGPSN | Liste des membres du Comité interministériel non précisée Niveau décentralisé (région, département ou commune), mis en place de guichets uniques des services de protection sociale regroupant les structures qui gèrent les programmes phares (DGPSN, ACMU, DGAS, MAER, ICAMO, etc.) |

L'articulation au niveau du critère relatif au dispositif de coordination et de pilotage est forte entre la SNSAR et la PNDN, mais aussi entre la SNSAR et la SNPS. En effet, la SNSAR intègre dans le Comité technique de suivi aussi bien la CLM que la DGPSN.

Par contre, l'articulation est faible entre la PNDN et la SNPS pour ce critère.

En outre, le SECNSA et la CLM sont rattachés à la même institution, à savoir la Primature, tandis que la DGPSN est rattachée à la Présidence de la République.

On note une absence de coordination commune entre ces trois entités importantes du dispositif national de résilience et de protection sociale des groupes vulnérables.

Par ailleurs, ces trois politiques et stratégies multisectorielles ne font aucunement référence les unes des autres. La SNPS, validée en 2016, n'a pas intégré les outputs de la SNSAR et de la PNDN validées toutes en novembre 2015.



4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La lecture croisée des différents documents de politiques et de stratégies de développement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition a permis d'analyser le niveau d'intégration de la nutrition, de la sécurité alimentaire et de la protection sociale dans les politiques et stratégies sectorielles agricoles et de l'environnement (PRACAS, LPSDE, LPSDPA, LPSEDD). Elle a également permis d'apprécier le niveau de complémentarité entre la SNSAR, la PNDN et la SNPS.

Les principaux résultats enregistrés montrent que :

- La nutrition est prise en charge de façon satisfaisante dans le PRACAS et dans la LPSDE ; par contre, elle est faiblement intégrée dans la LPSEDD et la LPSDPA ;
- La sécurité alimentaire est prise en charge de façon très satisfaisante dans le PRACAS et dans la LPSDE. Son niveau d'intégration est moyennement satisfaisant dans la PNDN, la LPSEDD et la LPSDPA ;
- La protection sociale est faiblement intégrée dans la plupart des politiques et stratégies étudiées (PRACAS, LPSDPA et LPSDE) et moyennement dans la LPSEDD

En outre, l'appréciation de la cohérence entre les trois principales stratégies étudiées (nutrition, sécurité alimentaire et protection sociale) laisse apparaître une situation mitigée :

- elle est très forte entre la SNSAR et la SNPS où les deux documents sont parfaitement articulés ;
- la SNSAR et la SNPS prennent en compte de façon satisfaisante la nutrition ;
- la PNDN intègre de façon plutôt satisfaisante la sécurité alimentaire et moyennement la protection sociale.

L'élaboration (en cours) du PNSAR et la mise en œuvre du PSMN devraient permettre de mieux prendre en charge les recommandations portant sur certains critères (plans d'action, indicateurs et gestion des risques).

Egalement, le PRACAS 2 devrait permettre de mieux prendre en compte la nutrition et la protection sociale (assurance agricole, Gestion des terres, prise en compte des changements climatiques, etc.).

Afin de mieux intégrer la nutrition, la protection sociale et la sécurité alimentaire dans les politiques et stratégies de développement agricoles, les recommandations ci-après sont formulées :

RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL

- 1) Proposer des indicateurs d'effet pour le suivi-évaluation des effets et impacts au niveau des ménages/bénéficiaires dans les politiques et stratégies qui n'en disposent pas (PNDN, LPSDPA, LPSDE, SNSAR) et pour chaque politique sectorielle intégrer des indicateurs d'effets sensibles à la nutrition, à la SA et à la protection sociale ;
- 2) Prendre en compte, dans les prochaines revues des politiques et stratégies, les nouveaux éléments fournis par le PSMN, les plans d'actions sectoriels et les indicateurs d'effets et d'impact nutrition sensibles proposés ;
- 3) Désagréger les indicateurs d'impact et d'effet pour prendre en compte la dimension genre ;
- 4) Améliorer la stratégie de ciblage des groupes vulnérables par la LPSEDD et la LPSDE en prenant en compte la dimension géographique (politiques sectorielles plus inclusive et davantage d'équité) ;
- 5) Intégrer davantage la dimension genre dans la stratégie et la définition des indicateurs au niveau de certaines Politiques et Stratégies (LPSEDD, LPSDPA).

Recommandations en vue d'une meilleure intégration de la Nutrition dans les Politiques et Stratégies sectorielles (PRACAS, LPSEDD, LPSDPA, LPSDE)

- 1) Par rapport au PRACAS :
 - a. renforcer la partie diagnostic en donnant quelques indicateurs importants liés à la nutrition ;
 - b. intégrer au niveau de l'objectif global des indicateurs nutrition sensibles vis-à-vis des plus vulnérables et des zones rurales
- 2) Intégrer davantage des activités et indicateurs nutrition sensibles d'effets contribuant à améliorer la nutrition (ex : valorisation des produits forestiers à haute valeur nutritive) respectivement dans les lignes d'actions de la LPSEDD et son cadre de suivi-évaluation ;
- 3) Proposer des indicateurs liés à la nutrition au niveau de l'impact de la LPSDE, sachant que son objectif de développement contribue au renforcement de la nutrition ;
- 4) Préciser de façon plus explicite les objectifs de renforcement nutritionnel définis dans la LPSDPA ;
- 5) Prendre en compte, dans les prochaines revues des politiques et stratégies, les nouveaux éléments fournis par le PSMN, les plans d'actions sectoriels et les indicateurs d'effets et d'impact nutrition sensibles proposés ;
- 6) Actualiser le décret de création de la CLM, notamment dans sa composition.



Recommandations en vue d'une meilleure intégration de la Sécurité alimentaire dans les Politiques et Stratégies sectorielles (PRACAS, LPSEDD, LPSDPA, LPSDE)

- 1)** Pour le PRACAS :
 - a. Améliorer la partie diagnostic du PRACAS en donnant les indicateurs relatifs aux taux d'insécurité alimentaire au niveau national et par région
 - b. Affiner le ciblage du PRACAS pour mieux prendre en compte les populations et régions en situation d'insécurité alimentaire ; promouvoir une agriculture plus inclusive et d'équité ;
- 2)** Renforcer, au niveau des effets et impacts de la LPSEDD, les indicateurs liés à la sécurité alimentaire ou à ses piliers ;
- 3)** Intégrer le MAER dans le cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la LPSEDD, compte tenu des liens étroits existant entre le secteur agricole, la résilience des populations et l'environnement ;
- 4)** Proposer des indicateurs liés à la sécurité alimentaire ou à certains de ses piliers pour la mesure de l'impact de la LPSDPA, sachant que les objectifs de la Politique intègrent parfaitement la sécurité alimentaire ;
- 5)** Proposer des indicateurs liés à la sécurité alimentaire et à ses piliers au niveau des effets et de l'impact de la LPSDE (ses objectifs concourant fortement à la sécurité alimentaire), particulièrement au niveau des piliers disponibilité et accès ;
- 6)** Intégrer davantage la sécurité alimentaire dans la PNDN, particulièrement au niveau de l'analyse du contexte ;
- 7)** Fournir quelques données statistiques sur la sécurité alimentaire dans l'analyse du contexte, des opportunités et défis faite dans la PNDN ;
- 8)** Prendre en charge les piliers de la sécurité alimentaire dans la déclinaison des objectifs de la PNDN (au-delà du cadre conceptuel).

Recommandations en vue d'une meilleure intégration de la Protection sociale dans les Politiques et Stratégies sectorielles (PRACAS, LPSEDD, LPSDPA, LPS-DE)

- 1) Renforcer le lien entre le PRACAS II et la protection sociale en prenant en compte les besoins des groupes vulnérables dans l'analyse du contexte et la définition des objectifs et plans d'actions ;
- 2) Proposer des indicateurs contribuant à une meilleure protection sociale dans le cadre du PRACAS II ;
- 3) Intégrer la dimension gestion des risques liés à la mise en œuvre du PRACAS sur les groupes vulnérables et des mesures visant à leur faciliter l'accès à la terre et aux facteurs de production ;
- 4) Améliorer l'analyse diagnostic faite dans la LPSEDD en établissant le lien avec la résilience et la protection des groupes vulnérables ;
- 5) Proposer des indicateurs liés aux domaines d'impact économique de la protection sociale au niveau de la LPSDPA ;
- 6) Associer la DGPSN aux travaux de pilotage et de coordination de la LPSDE, en raison du rôle de l'élevage dans la résilience des couches vulnérables.



Pour renforcer l'articulation entre la SNSAR, la PNDN et la SNPS, les mesures suivantes sont proposées

- 1)** Finaliser la validation et le large partage du plan stratégique national multisectoriel de développement de la nutrition et y associer l'ensemble des acteurs clés ;
- 2)** Proposer des indicateurs liés à la nutrition et à la protection sociale en vue de la mesure de l'impact de la SNSAR ;
- 3)** Mettre en place un cadre de coordination tripartite (SECNSA, CLM, DGPSN) pour renforcer l'articulation des politiques multisectorielles et transversales et assurer un meilleur ciblage et une synergie des interventions ;
- 4)** Développer d'autres interventions phares, au sein de la SNPS, contribuant au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au-delà du Programme National de Cantines scolaires ;
- 5)** Lister les principaux membres du Comité interministériel de suivi de la SNPS et y intégrer le SECNSA et la CLM ;
- 6)** Définir un cadre de suivi-évaluation harmonisé et commun aux trois politiques et stratégies multisectorielles ;
- 7)** Harmoniser les actions de communication prévues au niveau des trois stratégies ;
- 8)** Réaliser des actions communes de communication à l'endroit des cibles communes, particulièrement les enfants de moins de 5 ans et les femmes en état de grossesse ou allaitantes.
- 9)** Définir un cadre de ciblage prioritaire commun (ménages, groupes et zones), accompagné d'un paquet d'actions communes à fort impact exécutées de façon coordonnée.
- 10)** Mettre en place un cadre de coordination tripartite (SECNSA, CLM, DGPSN) pour renforcer l'articulation des politiques multisectorielles et transversales.

l'élaboration du PNSAR, la validation PSMN, l'élaboration des cadres de mesures du rendement dans les Ministères sectoriels et les revues des politiques et stratégies (ex : PRACAS 2) devraient être l'occasion de prendre en charge les principales recommandations formulées.

Par ailleurs, l'approche participative et multisectorielle adoptée par la CLM durant le processus de formulation du PSMN devra être capitalisée dans le cadre du PNSAR.

Annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

- 1) République du Sénégal, Primature, Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (novembre 2015), Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience 2015-2035
- 2) République du Sénégal, Primature, Cellule de Lutte contre la Malnutrition (novembre 2015), Politique Nationale de Développement de la Nutrition 2015 – 2025
- 3) République du Sénégal, Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale DGPS (juin 2016), Stratégie Nationale de Protection Sociale 2015-2035
- 4) République du Sénégal, Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (août 2014), Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise 2014-2017
- 5) République du Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (décembre 2015), Lettre de Politique de l'Environnement et du Développement Durable 2016-2020 ;
- 6) République du Sénégal, Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (décembre 2015), Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture 2016-2023 ;
- 7) République du Sénégal, Ministère de la Pêche et des Productions Animales (octobre 2016), Politique Nationale de Développement de l'Élevage 2016-2021
- 8) République du Sénégal, Primature, Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (septembre 2014) Diagnostic du dispositif national de suivi/évaluation des politiques et stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal
- 9) Alliance Globale pour la Résilience – AGIR Sahel et Afrique de l'Ouest (septembre 2013), Grille de Lecture des Politiques et Programmes contribuant à la Résilience
- 10) Anne Bichard, AEDES Consortium (janvier 2015), Exercice exploratoire des interventions nutritionnelles au Tchad et évaluation du niveau d'intégration de la nutrition dans les documents-cadres de l'État
- 11) ACF-International (septembre 2013), Réconcilier l'agriculture et la nutrition – Étude de cas sur les politiques agricoles et la nutrition au Burkina Faso
- 12) FAO (2015), Nutrition et Protection Sociale



ANNEXE 2 : GRILLES DE LECTURE PAR THEMATIQUE

1. Thématique « Nutrition »

Critère 1 : Prise en compte de la nutrition dans l'analyse du contexte et l'état des lieux

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|---|
| 0 | Aucune | Aucune référence à la nutrition dans l'analyse du contexte |
| 1 | Faible | Quelques références à la nutrition |
| 2 | Moyenne | Description de la situation nutritionnelle au niveau national |
| 3 | Forte | Description de la situation nutritionnelle au niveau national Etablissement de liens de causalité entre le secteur/domaine et la nutrition |

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables à la malnutrition

Groupes visés : enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes ou allaitantes, adolescentes, femmes en âge de procréer

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|--|
| 0 | Aucune | La Politique ou la stratégie ne cible aucune catégorie parmi les groupes visés |
| 1 | Faible | La Politique ou la stratégie cible 01 catégorie parmi les groupes visés |
| 2 | Moyenne | La Politique ou la stratégie cible 02 catégories parmi les groupes visés |
| 3 | Forte | La Politique ou la stratégie cible au moins 3 groupes visés (enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes ou allaitantes, les adolescentes, femme en âge de procréer) |

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|--|
| 0 | Pas de lien | Aucun lien avec les objectifs d'amélioration de la nutrition |
| 1 | Lien faible | Présence d'01 objectif lié à l'amélioration de la nutrition |
| 2 | Lien moyen | Présence de 02 objectifs liés à l'amélioration de la nutrition |
| 3 | Lien fort | Présence d'au moins 03 objectifs liés à l'amélioration de la nutrition |

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires³ et programmes prévues en termes d'activités favorables à la nutrition

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|---|
| 0 | Pas de lien | La Stratégie ne prévoit aucune intervention liée à la nutrition |
| 1 | Lien faible | La Stratégie prévoit 01 intervention liée à la nutrition |
| 2 | Lien moyen | La Stratégie prévoit 02 interventions liées à la nutrition |
| 3 | Lien fort | La Stratégie prévoit au moins 03 interventions liées à la nutrition |

³ Types d'actions : développement de spéculations d'intérêt nutritionnel, positionnement vers des chaînes de valeur nutritionnelles

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|---|
| 0 | Pas de lien | La politique ou la stratégie ne dispose pas d'indicateurs spécifiques de nutrition (malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans, malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans, insuffisance pondérale, carence en micronutriments) |
| 1 | Lien faible | La politique ou la stratégie intègre 01 indicateur spécifique de nutrition |
| 2 | Lien moyen | La politique ou la stratégie intègre 02 indicateurs spécifiques de nutrition |
| 3 | Lien fort | La politique ou la stratégie intègre au moins 03 indicateurs spécifiques de nutrition |

Critère 6 : Genre et autonomisation des femmes

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|--|
| 0 | Aucune | Aucune référence à la dimension genre dans l'analyse du contexte, le ciblage, la stratégie, le système de suivi-évaluation, etc. |
| 1 | Faible | Quelques références au genre (femmes/hommes, jeunes/adolescent(e)s, urbain/rural, handicapés) |
| 2 | Moyenne | Les femmes et jeunes figurent parmi les cibles |
| 3 | Forte | Genre et autonomisation des femmes intégrées dans la stratégie |

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|--|
| 0 | Aucune | Absence de la structure en charge des questions de nutrition (CLM) dans le dispositif de coordination et de suivi de la politique |
| 1 | Faible | La structure est citée dans le document, mais aucun rôle ne lui est confié (pas acteurs) dans la mise en œuvre ou le pilotage |
| 2 | Moyenne | Acteur membre du dispositif de coordination et de suivi / Acteurs cité comme partie prenantes dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités au niveau central uniquement |
| 3 | Forte | Acteur membre du dispositif de coordination et de suivi / Acteurs cité comme partie prenantes dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités au niveau central et déconcentré |

Critère 8 : Préservation et restauration des Ressources Naturelles (RN)

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|---|
| 0 | Aucune | Aucune action prévue |
| 1 | Faible | Quelques références à la préservation/restauration des RN / Dimension prise en compte pour 01 ressource naturelle (biodiversité, sols, eau, etc.) |
| 2 | Moyenne | Dimension prise en compte pour 02 ressources naturelles |
| 3 | Forte | Dimension prise en compte pour au moins 03 ressources naturelles |



Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|--|
| 0 | Aucune | Le document n'a pas identifié d'obstacles en lien avec la nutrition |
| 1 | Faible | Les risques en lien avec la nutrition sont identifiés, mais pas de mesures d'atténuation |
| 2 | Moyenne | Les risques en lien avec la nutrition sont identifiés, 01 mesure d'atténuation proposée |
| 3 | Forte | Les risques en lien avec la nutrition sont identifiés, au moins 02 mesures d'atténuation proposées |

Critère 10 : Plan de communication

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|---|
| 0 | Aucune | PC n'ayant pas prévu d'actions liées à la nutrition |
| 1 | Faible | Le PC prévoit 01 action liée à la nutrition |
| 2 | Moyenne | Le PC prévoit 02 actions liées à la nutrition |
| 3 | Forte | Le PC prévoit 03 actions liées à la nutrition |

2. Thématique « Sécurité Alimentaire (SA) »

Critère 1 : Prise en compte de la SA dans l'analyse du contexte et l'état des lieux

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|---|
| 0 | Aucune | Aucune référence à la SA dans l'analyse du contexte |
| 1 | Faible | Quelques références à la SA |
| 2 | Moyenne | Etablissement de liens de causalité entre le secteur et la SA |
| 3 | Forte | Description de la situation alimentaire au niveau national |

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire

Groupes visés : enfants de moins de 5 ans, femmes en état de grossesse ou allaitantes, personnes âgées de 60 ans et + ou vivant avec un handicap, populations rurales, périurbaines et urbaines pauvres, ménages/zones en situation d'insécurité alimentaire

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|---|
| 0 | Aucune | La Stratégie ne cible (parmi ses groupes visés) aucune catégorie particulière parmi les groupes visés |
| 1 | Faible | La Politique ou la stratégie cible 01 parmi les groupes susvisés |
| 2 | Moyenne | La Politique ou la stratégie cible 02 parmi les groupes susvisés |
| 3 | Forte | La Politique ou la stratégie cible au moins 03 parmi les groupes susvisés |

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|---|
| 0 | Pas de lien | Aucun lien avec les objectifs de réduction de la vulnérabilité alimentaire |
| 1 | Lien faible | Présence d'un objectif lié à un des piliers suivants : Amélioration disponibilité alimentaire Renforcement de l'accessibilité physique et économique Amélioration de l'utilisation Renforcement de la stabilité |
| 2 | Lien moyen | Présence de 02 objectifs liés aux 04 piliers |
| 3 | Lien fort | Présence d'au moins 03 objectifs liés aux 04 piliers |

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires⁴ et programmes prévues en termes d'activités favorables à la SA

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|---|
| 0 | Pas de lien | La Stratégie ne prévoit aucune action directe sur la SA |
| 1 | Lien faible | La Stratégie prévoit 01 action directe (ou fortement liée) sur la SA |
| 2 | Lien moyen | La Stratégie prévoit 02 actions directes sur la SA |
| 3 | Lien fort | La Stratégie prévoit au moins 03 actions directes sur la SA et au moins 01 action liée à d'autres domaines (assainissement, énergie, emploi, marchés, routes, etc.) |

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|--|
| 0 | Pas de lien | La politique ou la stratégie ne dispose pas d'indicateurs explicites de SA (SCAM ¹ , SDA ² , prévalence de l'insécurité alimentaire, taux de couverture des besoins, etc.) ou liés aux 04 piliers de la SA |
| 1 | Lien faible | La politique ou la stratégie intègre 01 indicateur explicite de SA ou sensible aux 04 piliers de la SA |
| 2 | Lien moyen | La politique ou la stratégie intègre 01 indicateur de SA et 01 indicateur sensible aux 04 piliers de la SA |
| 3 | Lien fort | La politique ou la stratégie intègre au moins 02 indicateurs de SA et au moins 01 indicateur sensible aux 04 piliers de la SA |

Critère 6 : Genre et autonomisation des femmes

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|--|
| 0 | Aucune | Aucune référence à la dimension genre dans l'analyse du contexte, le ciblage, la stratégie, le système de suivi-évaluation, etc. |
| 1 | Faible | Quelques références au genre (femmes/hommes, jeunes/adolescent(e)s, urbain/rural, handicapés) |
| 2 | Moyenne | Les femmes et jeunes figurent parmi les cibles |
| 3 | Forte | Genre et autonomisation des femmes intégrées dans la stratégie |

⁴ Types d'actions : diversification, augmentation de la productivité agricole, techniques/infrastructures de conservation/Stockage/transformation



Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|---|
| 0 | Aucune | Absence des structures en charge des questions de SA (SECNSA, DAPSA, CEP sectorielles etc.) dans le dispositif de coordination et de suivi de la politique |
| 1 | Faible | Les structures sont citées dans le document, mais aucun rôle ne leur est confié (pas acteurs) dans la mise en œuvre ou le pilotage |
| 2 | Moyenne | Des axes de synergies sont prévus avec les structures en charge de la SA |
| 3 | Forte | Acteurs membres du dispositif de coordination et de suivi / Acteurs cités comme parties prenantes dans la réalisation de certaines activités du Plan d'action |

Critère 8 : Préservation et restauration des Ressources Naturelles (RN)

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|---|
| 0 | Aucune | Aucune action prévue |
| 1 | Faible | Quelques références à la préservation/restauration des RN / Dimension prise en compte pour 01 ressource naturelle (biodiversité, sols, eau, etc.) |
| 2 | Moyenne | Dimension prise en compte pour 02 ressources |
| 3 | Forte | Dimension prise en compte pour au moins 03 ressources |

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|---|
| 0 | Aucune | Le document n'a pas identifié les risques sur 04 piliers de la SA |
| 1 | Faible | Les risques en lien avec la SA et ses 04 piliers sont identifiés, mais pas de mesures d'atténuation |
| 2 | Moyenne | Les risques en lien avec la SA et ses 04 piliers sont identifiés, 01 mesure d'atténuation |
| 3 | Forte | Les risques en lien avec la SA et ses 04 piliers sont identifiés et au moins 02 mesures d'atténuation |

Critère 10 : Plan de communication

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|--|
| 0 | Aucune | PC n'ayant pas prévu d'actions liées à la SA |
| 1 | Faible | Le PC prévoit 01 action liée à la SA |
| 2 | Moyenne | Le PC prévoit 02 actions liées à la SA |
| 3 | Forte | Le PC prévoit 03 actions liées à la SA |

3. Thématique « Protection Sociale (PS) »

Critère 1 : Prise en compte de la protection sociale dans l'analyse du contexte et l'état des lieux

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|---|
| 0 | Aucune | Aucune référence à la PS dans l'analyse du contexte |
| 1 | Faible | Quelques références à la PS |
| 2 | Moyenne | Etablissement de liens de causalité entre le secteur et la PS |
| 3 | Forte | Description de la situation de la PS au niveau national |

Critère 2 : Ciblage des groupes vulnérables

Groupe visés : enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes, veuves chefs de ménage, personnes âgées de 60 ans et +, handicapés et invalides, ménages très pauvres, ménages pauvres

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|--|
| 0 | Aucune | La Stratégie ne cible aucune catégorie particulière parmi les groupes susvisés |
| 1 | Faible | La Politique ou la stratégie cible 01 catégorie parmi les groupes susvisés |
| 2 | Moyenne | La Politique ou la stratégie cible 02 catégories parmi les groupes susvisés |
| 3 | Forte | La Politique ou la stratégie cible 03 catégories parmi les groupes susvisés |

Critère 3 : Objectif global, objectifs spécifiques et axes stratégiques

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|---|
| 0 | Pas de lien | Aucun lien avec les objectifs de réduction de la vulnérabilité sociale pour les groupes visés |
| 1 | Lien faible | Présence d'01 objectif concourant à la mise en place d'un système de PS inclusif |
| 2 | Lien moyen | Présence de 02 objectifs liés à la PS des enfants, des personnes âgées, des handicapés et invalides |
| 3 | Lien fort | Présence de 03 objectifs liés à la PS des enfants, des personnes âgées, des handicapés et invalides |

Critère 4 : Contenu des plans d'actions prioritaires et programmes prévus en termes d'activités favorables à la PS

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|--|
| 0 | Pas de lien | La Stratégie ne prévoit aucune action directe sur la PS |
| 1 | Lien faible | La Stratégie prévoit 01 action directe (ou fortement liée) à la PS |
| 2 | Lien moyen | La Stratégie prévoit 02 actions directes sur la PS |
| 3 | Lien fort | La Stratégie prévoit 03 actions directes sur PS et au moins 01 action prenant en compte les autres secteurs (santé, éducation, emploi, etc.) |

Critère 5 : Indicateurs d'effets et d'impact

Domaines d'impact (SNPS, p.65) :

- *Impacts économiques : Augmentation de la consommation des ménages, augmentation, de l'épargne et la réduction de l'endettement des ménages, augmentation de l'investissement productif ou économique par le ménage, augmentation de la demande en services de protection sociale (santé, assurances etc.) ;*

- *Impacts sociaux : transition dans les attitudes sociales de genre, choix et moyens de subsistance améliorés, contribution économique accrue des filles plus instruites ;*
- *Impacts éducatifs : réduction des inégalités de genre et régionales en matière de scolarisation, de maintien à l'école, de fréquentation et l'achèvement, meilleurs résultats d'apprentissage et le rendement scolaire, taux plus élevés de passage à l'école secondaire et à l'enseignement supérieur ;*
- *Impacts nutritionnels : amélioration des indicateurs de santé et de nutrition (vaccination, morbidité, diversité alimentaire, apport calorique), réduction des retards de croissance, réduction du taux de mortalité maternelle et infantile.*

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|--|
| 0 | Pas de lien | Aucune contribution aux indicateurs des domaines d'impact de la PS (impacts sociaux, économiques, éducatifs, nutritionnels) ³ |
| 1 | Lien faible | La Politique ou la Stratégie présente des indicateurs dans 01 domaine d'impact de la PS |
| 2 | Lien moyen | La Politique ou la Stratégie présente des indicateurs dans 02 domaines d'impact de la PS |
| 3 | Lien fort | La Politique ou la Stratégie présente des indicateurs dans au moins 03 domaines d'impact de la PS |

Critère 6 : Genre et autonomisation des femmes

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|--|
| 0 | Aucune | Aucune référence à la dimension genre dans l'analyse du contexte, le ciblage, la stratégie, le système de suivi-évaluation, etc. |
| 1 | Faible | Quelques références au genre (femmes/hommes, jeunes/adolescent(e)s, urbain/rural, handicapés) |
| 2 | Moyenne | Les femmes et jeunes figurent parmi les cibles |
| 3 | Forte | Genre et autonomisation des femmes intégrées dans la stratégie |

Critère 7 : Cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre favorable

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|---|
| 0 | Aucune | Absence des structures en charge des questions PS (DGPSN, Agence CMU, Direction de l'Action Sociale/MSAS, CNAAS, etc.) dans le dispositif de coordination et de suivi de la politique |
| 1 | Faible | Les structures sont citées dans le document, mais aucun rôle ne leur est confié (pas acteurs) dans la mise en œuvre ou le pilotage |
| 2 | Moyenne | Des axes de synergies prévus avec au moins une des structures en charge de la PS |
| 3 | Forte | Acteurs membres du dispositif de coordination et de suivi / Acteurs cités comme parties prenantes dans la réalisation de certaines activités du Plan d'action |

Critère 8 : Préservation et restauration des Ressources Naturelles (RN)

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|---|
| 0 | Aucune | Aucune action prévue |
| 1 | Faible | Quelques références à la préservation/restauration des RN / Dimension prise en compte pour 01 ressource naturelle (biodiversité, sols, eau, etc.) |
| 2 | Moyenne | Dimension prise en compte pour 02 ressources naturelles |
| 3 | Forte | Dimension prise en compte pour au moins 03 ressources naturelles |

Critère 9 : Risques d'impact négatif et mesures de d'atténuation

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|---|
| 0 | Aucune | Le document n'a pas identifié les risques sur la PS |
| 1 | Faible | Les risques en lien avec la PS sont identifiés, mais pas de mesures d'atténuation |
| 2 | Moyenne | Les risques en lien avec la PS sont identifiés, 01 mesure d'atténuation proposée |
| 3 | Forte | Les risques en lien avec la PS clairement identifiés et au moins 02 mesures d'atténuation proposées |

Critère 10 : Plan de communication

| Note | Signification | Explication des critères de notation |
|------|---------------|--|
| 0 | Aucune | PC n'ayant pas prévu d'actions liées à la PS |
| 1 | Faible | Le PC prévoit 01 action liée à la PS |
| 2 | Moyenne | Le PC prévoit 02 actions liées à la PS |
| 3 | Forte | Le PC prévoit 03 actions liées à la PS |

(Footnotes)

- 1 Score de Consommation Alimentaire des Ménages
- 2 Score de Diversité Alimentaire
- 3 Cf. SNPS, page 65 pour la liste des indicateurs



